
3 1761 07288908 2


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

FÉLIX MARTIN



# LE JAPON VRAI

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1898

# LE JAPON VRAI

PARIS. — IMP. FERD. IMBERT, 7, RUE DES CANETTES.

FÉLIX MARTIN

---

# LE JAPON VRAI

---

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

---

# AVANT-PROPOS

Beaucoup de Français ne connaissent guère le Japon que par « Madame Chrysantème » ou par « Japoneries d'automne ». Quelle que soit la valeur littéraire de ces deux petits chefs-d'œuvre, j'estime qu'ils n'en peuvent donner qu'une notion, sinon inexacte, au moins bien insuffisante.

La prodigieuse transformation de l'*Empire du Soleil levant* qui nous a donné cet exemple — sans précédent dans l'histoire des nations — d'un peuple passant en moins de trente ans du régime féodal le plus intense à un régime de forme démocratique et parlementaire, de la civilisation la plus fruste à une formation sociale présentant (au moins en apparence) la plus frappante similitude avec celle qui dérive de notre civilisation aryenne, cette transformation mériterait pourtant d'être étudiée avec quelque attention. Elle le mérite d'autant

plus que la nation japonaise est certainement appelée à jouer un rôle très important dans les événements qui commencent à se dérouler dans l'Extrême-Orient.

Pendant plus d'un demi-siècle, c'est du Bosphore que souffla le vent qui pouvait, au gré de l'Angleterre ou de la Russie, déchaîner la guerre sur l'Europe. Les conquêtes industrielles modernes, l'ouverture du canal de Suez et le perfectionnement rapide de la navigation à vapeur ont changé cela. Cette « question d'Orient » qui fit pousser des cheveux blancs à tant de diplomates et, chose plus grave, fit massacrer inutilement tant de milliers d'hommes, est reléguée maintenant au second plan. Sans pouvoir affirmer que l'Empire des Czars ait à tout jamais renoncé à exécuter la clause du testament de Pierre le Grand, — d'ailleurs d'une authenticité douteuse, — relative à la conquête de Constantinople, on ne peut méconnaître que son activité se déploie beaucoup plus, en ce moment, du côté de Pékin : et c'est vraisemblablement dans les mers de Chine et du Japon, en même temps que vers le nord de l'Empire des Indes, que se produiront les incidents qui mettront aux prises la « baleine bri-

tannique » avec l' « éléphant moscovite ». De l'issue de ce formidable conflit dépendra subsidiairement le sort de l'Empire ottoman.

La situation conquise par le Japon dans l'Extrême-Orient ne permet plus aux nations occidentales de considérer cet Empire comme une quantité négligeable. On peut même dire que l'élargissement de leur champ d'action lui confère aujourd'hui une situation géographique incomparable : car il unit l'Orient à l'Occident du Monde, et il commande par la mer toutes les routes qui conduisent : aux îles Malaises, à l'Australie, à l'Indo-Chine, aux contrées riveraines du Pacifique et de la Mer des Indes. Enfin, — et c'est un facteur de la plus haute importance — grâce à la mise en valeur rapide de ses richesses houillères, le Japon est actuellement, entre l'Europe et l'Amérique, le seul pays où une flotte puisse (en dehors des dépôts limités créés par l'Angleterre et la France, et de ceux que vont créer l'Allemagne et la Russie sur quelques points des côtes Asiatiques) trouver à s'alimenter de charbon. A ce point de vue seul, son concours serait pour des belligérants d'un prix inestimable.

Si le rôle industriel et commercial que le

Japon est appelé à jouer sur nos marchés est discutable, si le fameux « péril jaune », dont on parle tant, semble quelque peu aléatoire, son rôle militaire ne l'est pas. Le peuple japonais est, avant tout, un peuple guerrier qui, depuis plus de deux mille ans, s'exerce à la pratique de ces coutumes sauvages que, par un usage conservé des temps héroïques et barbares, on continue à décorer du nom de « vertus militaires ». Et il brûle d'en donner la preuve : non plus en se mesurant avec des adversaires de race jaune — inférieurs à ses yeux — mais avec des adversaires de race blanche, ces Occidentaux dont il cherche si ardemment à s'assimiler la civilisation.

Les nations douées du vrai sens pratique de la vie moderne se rendent parfaitement compte de cette situation : le Japon a été, dans ces dernières années, au point de vue économique et militaire, l'objet de sérieuses études et de nombreuses publications en Angleterre, en Allemagne et en Amérique (1). — Quant à la plupart

1. J'aurai l'occasion de citer les plus récentes de ces publications au cours de ce travail. — Il serait injuste de ne pas mentionner deux livres très remarquables parus en France : *Le Japon de nos jours*, de M. Georges Bousquet, qui date de vingt ans et n'est en conséquence plus à jour, et *La Restauration impériale au Japon*, le beau livre de l'amiral Layrle plus récent, mais qui ne traite qu'un sujet restreint. — A signa-

des Français, ils en sont encore à s'intéresser aux histoires de *mousmés* plus ou moins authentiques, ou à l'étude de l'ancien àrt japonais, d'ailleurs fort délaissé aujourd'hui au Japon. Bien peu s'inquiètent d'acquérir les éléments essentiels de cette question redoutable et troublante de l'Extrême-Orient, qui pourrait bien être prochainement tranchée, non plus par cet instrument de destruction « vieux jeu » qu'on nomme l'épée, mais par des engins beaucoup plus perfectionnés : torpilles ou obus à la mélinite.

Voilà pourquoi j'ai été tenté de profiter des données recueillies dans un récent séjour au Japon pour chercher à retracer l'état réel des esprits et des choses dans ce pays à surprises. — Le sujet est à la fois si vaste et si entraînant, qu'il faut, pour avoir quelque chance d'être lu, se restreindre aux faits les plus caractéristiques ou les plus ignorés; il faut surtout éviter de redire des choses qu'on a pu lire dans les journaux. Je m'efforcerai de me maintenir dans ce cadre.

ler aussi les études publiées dans l'annuaire de la Société des études japonaises et chinoises, par Burnouf et Imamura Waran et : *Le Japon contemporain*, publié par M. Klobulowski, notre très distingué consul général, sous le pseudonyme de : Jean Dhasp.

Mais je n'ai pu me dispenser de faire précéder cette étude du Japon moderne d'un exposé succinct de l'état social et politique du Japon ancien, ainsi que des événements qui ont précédé ou immédiatement suivi la Révolution de 1868, préface de l'Ère nouvelle. Sans cet exposé, beaucoup de faits récents seraient peu compréhensibles pour la plupart des lecteurs. — D'ailleurs, de la comparaison entre l'état présent du Japon et ce passé presque légendaire, se dégagent, on le verra, des conclusions qui, au point de vue de la philosophie générale de l'Histoire, ne sont pas sans intérêt.

---

# INTRODUCTION

## LE JAPON AVANT L'ÈRE MODERNE

Rapidité de la transformation politique et sociale du Japon. — Ancien régime : origine divine du Mikado. Féodalité. — Institution du Shogunat. — Luttes religieuses. Les réformateurs : Yeyasu et Yemitzu. — Les chrétiens sont exterminés et les étrangers bannis. — Organisation de la féodalité : Daïmios, Hattamotos, Samouraïs et Ronines. — Deux siècles de calme. — Premières tentatives de pénétration des étrangers (1853). — Résistance des Japonais ; attentats répétés contre les Européens. — Actions militaires des escadres. — Les clans de Satzuma et de Nagato préparent, à leur profit, l'abolition du Shogunat et la restauration de l'autorité unique du Mikado. — La révolution de 1868. Suppression des Daïmios et des Samouraïs. — Protestations. Assassinats d'Omura, d'Iwakura. Soulèvement des Samouraïs du Sud. Mort héroïque de Saïgo. — Assassinat d'Okubo. — Violentes dissensions intérieures ; attentat contre Itagaki ; Okuma dynamité. — Le Mikado contraint d'octroyer la Constitution de 1889. Conséquences probables de son application.

Pendant plus de deux mille ans, le Japon a été un pays absolument fermé, réfractaire à toute idée occidentale. Soudain, et à la suite d'une crise intérieure relativement bénigne, son état politique subit une modification radicale : d'une forme de gouvernement constituée par un des-

potisme théocratique superposé à une oligarchie guerrière, il passe à une formation démocratique régie par une monarchie constitutionnelle ayant quelque prétention à ressembler à la monarchie anglaise. Et, comme conséquence de cette transformation, les Européens, traités jusqu'en 1867 en ennemis, sont appelés à apporter au vieux Nippon les éléments de la civilisation la plus avancée.

Il a fallu plusieurs siècles aux Français pour s'affranchir du régime féodal : quelques mois ont suffi aux Japonais. Nous avons fait une révolution sanglante, et, pendant vingt-cinq ans, bouleversé l'Europe pour faire triompher la notion, chimérique d'ailleurs, de l'égalité des hommes : les Japonais ont, presque sans secousse, transformé leur état social en prenant pour base cette fiction. Certains symptômes semblent du reste indiquer que le Japon ne tardera pas, comme l'Europe et l'Amérique, à subir les bouleversements sociaux que doit engendrer le développement de l'idée égalitaire : principalement le socialisme, dont les peuples d'Occident sentent déjà les atteintes.

C'est là un phénomène sans exemple dans l'histoire des peuples. — Les enseignements de cette histoire nous ont toujours montré qu'un peuple ne se dépouille pas en un jour des senti-

ments et du caractère que lui ont inculqué de nombreuses générations d'ancêtres; que ses institutions politiques découlent de l'âme même de sa race et en manifestent la puissance souveraine; que ce n'est pas avec des Constitutions ou des lois improvisées qu'on peut modifier cette âme. L'exemple du Japon semblerait infirmer ces principes : est-il concluant?

Sans prétendre résoudre ce problème, je veux m'efforcer d'apporter quelques éléments à sa solution. — Ce n'est pas toutefois vers un but purement théorique que cette étude sera dirigée; elle a surtout pour objet d'examiner si la transformation politique et sociale du Japon est profonde ou superficielle, si ses effets pourront être stables; d'en déduire les conséquences au point de vue de l'action qu'elle peut exercer sur l'avenir de l'Europe. Mais, ainsi que je l'ai dit, il est indispensable, pour l'entreprendre avec fruit, de jeter un rapide coup d'œil sur le passé historique du Nippon.

Le premier souverain dont la tradition japonaise fasse mention est Jimmu-Teno, descendant d'Amaterasu, déesse du Soleil. Il mourut en l'an 585 avant Jésus-Christ. Le Mikado, dit la légende, est son descendant direct.

Le Mikado est donc, aux yeux de tout bon

Japonais, d'origine divine. Aussi son autorité a-t-elle traversé, intacte, toutes les crises politiques et militaires qui, pendant vingt-cinq siècles, ont ensanglanté le Nippon, divisé entre quelques centaines de Daïmios, seigneurs féodaux propriétaires du sol, exerçant sur le peuple le pouvoir le plus absolu. Leur ambition turbulente était si difficile à contenir que les Mikados, vrais roi fainéants, jugèrent indispensable à leur repos de créer dès les premiers siècles de notre ère la fonction du Shogunat. Le Shogun était une sorte de Maire du Palais chargé d'administrer l'Empire et de contenir les Daïmios batailleurs.

La situation ne tarda pas à se compliquer de querelles religieuses. Au VI^e^ siècle, les Coréens avaient introduit le Bouddhisme au Japon. Les prêtres bouddhistes y avaient conquis une grande autorité et amassé d'énormes richesses, lorsque les Portugais, au commencement du XVI^e^ siècle, y apportèrent la doctrine chrétienne. L'arrivée de François Xavier, débarquant en 1549 dans l'île de Kinsiu avec plusieurs missionnaires, marque l'essor de la religion nouvelle. Celle-ci, au commencement du XVII^e^ siècle, comptait déjà plus de cinq cent mille prosélytes, parmi lesquels plusieurs princes de la cour, et deux cents églises, dont une cathédrale s'élevant à Kioto, sous les yeux même du Mikado.

Les discordes engendrées par la lutte de ces influences religieuses provoquèrent de sanglantes répressions. Au milieu du XVI[e] siècle, Nabunaga, sorte de dictateur militaire qui — sous prétexte de « ramener le calme dans l'âme troublée du Mikado » — s'était substitué au Shogun devenu impuissant, détruisait les principaux monastères bouddhistes et envoyait comme trophée au fils du Soleil les nez et les oreilles coupés à Osoka à plus de vingt mille Bonzes. A ce moment, l'influence chrétienne semblait dominer, et en 1586, son successeur Taïco-Sama, pour donner un aliment à l'ardeur guerrière des Daïmios et de leurs hommes d'armes confiait, à son lieutenant favori, le prince chrétien Konishi, la mission de conduire en Corée une armée de trois cent mille Japonais. En moins de deux ans, Konishi avait conquis tout le territoire coréen; et lorsqu'il eut détruit dans une dernière bataille ce qui restait de l'armée coréenne, il envoyait à Kioto, avec les riches dépouilles enlevées aux vaincus, un monstrueux chargement d'oreilles coupées qui, entassées sur une des places publiques de la capitale mikadonale, sont recouvertes du monument de *Mimi-Dzuku* (1) qu'on y montre encore.

Au printemps de l'année 1600, Taïco-Sama

1. Littéralement : « amas d'oreilles ».

mourait, désignant son jeune fils Hiedoshy comme son héritier à ses grands Daïmios. Mais son beau-frère Yeyasu, chef du clan des Togukawa, s'emparait du pouvoir, battait les troupes des Daïmios restés fidèles à Hiédoshy et faisait défiler son armée victorieuse devant une pyramide de quarante mille têtes coupées à ses adversaires. J'ai vu le monument, encore vénéré, qui consacre le souvenir de ce fait barbare : un mur de granit surmontant le tertre en gazon sous lequel ces quarante mille têtes furent enterrées (1). Les généraux de l'armée vaincue étaient tous chrétiens ; Hiedoshy lui-même avait embrassé la religion catholique. Yeyasu engloba dans sa vengeance tous les coreligionnaires de ses ennemis et résolut l'extermination des chrétiens comme Nabunaga avait décrété celle des sectaires de Bouddha.

On a raconté que Yeyasu fut aussi amené à cette décision par le fait suivant : Un pilote espagnol, dont le navire avait fait naufrage dans la mer intérieure, avait pu se sauver à la nage et aborder sur la plage d'Osaka. Conduit à Kioto et interrogé par un ministre de Yeyasu, proclamé Shogun, il déclare qu'il est sujet du

1. Ce monument s'élève à l'entrée du village de Sekigahara (côté de Kioto), près d'un temple shintoïste consacré au Dieu de la guerre. Il porte encore le nom de *Koubi-Dzuku* (amas de têtes).

roi d'Espagne, le plus puissant monarque de la terre. — « Comment ton souverain a-t-il pu s'emparer de tant de contrées du monde? » lui demande le ministre. — « Par la religion et par les armes : nos prêtres préparent les voies en convertissant les peuples au christianisme ; c'est ensuite un jeu pour nous de les soumettre à l'Espagne (1). » Cette réponse imprudente entraîna l'extermination de tous les chrétiens du Japon.

En 1603 fut promulguée la Constitution qui pendant deux cent soixante-cinq ans a régi le pays: le Mikado reste le souverain inviolable, entouré du respect de tous, mais sans aucun pouvoir temporel. Le Shogun, auquel tous les pouvoirs sont délégués, dispose des finances, commande aux armées, est le maître absolu des Daïmios. Le Shogunat devient héréditaire dans la famille des Togukawas.

Trente ans plus tard, cette Constitution est complétée par le petit-fils de Yeyasu, le célèbre Yemitzu : il établit le siège du gouvernement shogunal à Yedo (2), loin de la cour du Mikado ; il délimite le pouvoir des Daïmios, fixant l'éten-

1. Annales de la propagation de la foi. Lyon 1868.
2. Yedo, en langue yamato, veut dire « Porte de la baie ». Depuis 1868, Yedo, devenue résidence du Mikado, a reçu le nom de Tokio ou plutôt Tokiyo, synonyme du Chinois Tong-King :

due du domaine de chaque seigneur avec interdiction de l'agrandir sans la permission du souverain. Enfin la terrible loi du *Sankin*, promulguée en 1635, et que tous les Daïmios de l'Empire durent contresigner de leur sang, oblige ceux-ci, pendant leurs séjours dans leurs fiefs, à laisser à Yedo leurs femmes et leurs enfants comme otages entre les mains du Shogun. Tel fut le couronnement de cette Constitution que le bon sens populaire résuma en ce dicton : « Le Mikado est celui que tout le monde révère ; le Shogun est celui que tout le monde craint (1). »

Pour rendre impossible toute infiltration d'idées nouvelles, Yemitzu acheva d'exterminer les chrétiens et d'expulser les étrangers. Missionnaires européens et prêtres catholiques indigènes furent bannis ou mis à mort ; trente-sept mille chrétiens japonais qui avaient refusé d'abjurer, réfugiés dans les murs de Shimbara, furent passés au fil de l'épée ; plus de dix mille précipités dans la mer, du haut du rocher de Takaboko (2), à l'entrée de la rade de Nagasaki. L'édit de 1634 prononçait le bannissement de tout étranger résidant encore au Japon, condamnait à mort

1. J. H. Gubbins. *The feudal system of Japon under the Tokugawa Shoguns*. Yokohama 1887.

2. Désigné sur les cartes hydrographiques sous le nom d' « ilot de Pappenberg » (mont des Moines) que lui avaient donné les Hollandais. Aujourd'hui promenade très fréquentée des Japonais de Nagasaki.

tout Japonais quittant son pays, ordonnait la destruction de tous les navires construits à l'européenne, et n'autorisait qu'avec les seuls Hollandais des relations commerciales, limitées au port de Nagasaki ; — encore était-il interdit à leurs marins, sous peine de mort, de descendre à terre.

Voici comment étaient composées, d'après la constitution, les castes dominantes : 273 *Daïmios*, ou seigneurs féodaux, vassaux du Shogun ; 80.000 *Hattamotos*, officiers nobles à la solde directe de ce dernier, et constituant son armée personnelle ; 300.000 *Samouraïs*, hommes d'armes entretenus par les seigneurs, se transmettant de père en fils le droit de porter le double sabre et le privilège de s'ouvrir le ventre lorsqu'ils encouraient une condamnation à mort, pénalité très commune dans les Codes du vieux Japon. — Les *Ronines* étaient des officiers sans maîtres, sortes de Don Quichotte errants, toujours prêts à se battre pour le faible et pour l'opprimé.

L'isolement absolu dans lequel vécut ainsi le Japon pendant deux siècles et demi facilita le maintien du régime shogunal, qui durerait peut-être encore — car il était, en somme, en parfaite concordance avec les idées séculaires des Japonais — si cet isolement n'avait dû céder à la pression des puissances occidentales,

entraînées par le mouvement d'expansion commerciale qui caractérise la seconde moitié de ce siècle.

Le 14 juillet 1853, le Président des Etats-Unis adressait au Shogun un message demandant, en termes assez comminatoires, l'ouverture au commerce américain des ports de Simoda et d'Hakodaté. Ce message restant sans réponse, le Commodore Perry venait, au mois d'avril 1854, la chercher à la tête d'une forte escadre, et le Shogun Yesada, homme faible et timoré, capitulait devant cette démonstration. Six mois après, l'amiral anglais Stirling venait réclamer pour l'Angleterre les mêmes droits, et les obtenait.

Au mois d'août 1857, l'américain T. Harris débarquait à Simoda avec mission d'y représenter le gouvernement des Etats-Unis. Sans réponse à la présentation de ses lettres de créance, il avait l'audace — bien américaine — de se rendre à Yedo, de forcer l'entrée du palais shogunal, d'y exiger la liberté du commerce entre les deux pays, l'établissement d'une légation à Yedo même. Yesada n'ose résister et signe le traité qu'on lui présente : deux Daïmios, les Princes d'Echizen et de Mito, pénétrés d'une sainte horreur en voyant cet indigne descendant de Yeyatzu manquer ainsi à ses devoirs les

plus sacrés, l'empoisonnent le 15 août 1858 (1) Le prince de Hikone, son premier ministre, qui avait contresigné le traité sacrilège, est assassiné par les Samouraïs de Mito, et sa tête, expédiée à Kioto, est exposée sur une place avec cette inscription : « Ceci est la tête d'un traître qui a violé les saintes lois du Japon en admettant les étrangers dans le pays ! »

Mais rien ne pouvait désormais arrêter l'infiltration étrangère. Des comptoirs anglais, américains, français, se créaient à Yokohama, port d'Yédo ; des légations s'y construisaient. Le sentiment national des Japonais se révoltait à la vue de ces usurpations audacieuses. Des bandes armées de Samouraïs et de Ronines parcouraient le pays au cri de : « Honneur au Mikado, mort aux étrangers ! » Chaque jour de graves attentats se produisaient contre les Européens, et leurs auteurs s'en vantaient fièrement avec la conscience d'avoir accompli leur devoir envers la patrie. Dans la nuit du 5 juillet 1861, la légation anglaise était attaquée et une partie de ses gardes tués ; sans le courage de ses gardes, tout le personnel de la légation était assassiné. Sept assaillants étaient restés sur le carreau, et on trouva sur chacun des cadavres un papier revêtu des quatorze signatures des conjurés. Il disait :

1. Mitford. *Tales of old Jaqan*. London. 1875.

« Nous faisons le sacrifice de notre vie pour tranquilliser l'esprit de Sa Majesté le Mikado. (1) »

Dès lors la lutte était engagée entre les deux pouvoirs, entre le Shogun et le Mikado : celui-ci personnifiant la politique traditionnelle de l'isolement, la défense du sol sacré du Nippon contre l'invasion des barbares d'occident, celui-là représentant aux yeux des patriotes japonais la coupable connivence du pouvoir avec l'étranger, l'abandon des principes qui avaient fait jusqu'à ce jour la grandeur et la force du pays.

C'est de ce conflit qu'est issue la crise qui aboutit à la suppression du Shogunat et à la restauration impériale. Mais ce qui est très particulier, c'est que, tout en marchant sous la banière mikadonale au cri de : « mort aux étrangers ! » les promoteurs de cette révolution avaient pour but secret de préparer l'accession du Japon aux idées européennes. — Cette contradiction a quelque peu dérouté les écrivains qui ont tenté d'expliquer cette phase obscure de l'histoire du Japon. Mais en cherchant bien dans notre propre histoire, et sans trop s'éloigner des temps où nous vivons, n'y trouverait-on pas quelques faits similaires? Est-il sans exemple,

1. Tamanaga Shunsin. — *The loyal Ronins.* — Translated from the Japanese into English by Schinichiro Saïto and E. Greey. — New-York. 1884.

même en France, qu'un parti politique qui convoite le pouvoir articule un programme comportant des promesses qu'il a bien la ferme intention d'éluder plus tard ?

Au mois de mars 1863, le Mikado mandait le Shogun à Kioto « pour délibérer de concert commun sur la question de l'expulsion des barbares. » Le Shogun déférait d'autant plus volontiers à cet ordre, qu'il voyait les affaires avec les Européens se gâter de plus en plus, et le moment approcher où les amiraux des flottes embossées à Yokohama, exigeraient à coups de canons la réparation des nombreux assassinats commis sur leurs nationaux par les Samouraïs japonais.

A peine le Shogun est-il arrivé à Kioto que le Mikado envoie à Yedo, pour gouverner en son absence, un de ses fidèles Daïmios, le prince Mito, muni de ces instructions :

« Nous vous ordonnons de vous rendre dans les provinces du Quanto pour veiller à leur protection. Vous agirez donc comme si vous étiez vraiment Shogun, en ce qui concerne l'expulsion des étrangers.

» Vos ancêtres se sont toujours conduits loyalement vis-à-vis des Mikados ; nous espérons que vous vous conduirez suivant l'esprit de vos ancêtres.

» Vous rassemblerez vos partisans et ferez

votre possible pour chasser complètement les étrangers. Vous les balaierez au loin comme la poussière avec un balai, et vous m'informerez du résultat... (1) »

Les événements militaires qui suivirent sont connus : débarquement des marins français à Yokohama sous les ordres de l'amiral Jaurès (7 mai 1863) ; bombardement par l'escadre française des forts japonais de Simonoseki (20 juillet) ; bombardement de Kagosima par l'escadre anglaise (15 août) ; prise et destruction de tous les forts et magasins de Simonoseki par l'escadre franco-anglo-hollandaise (5 et 7 septembre). L'humiliation que ces faits d'armes infligeait aux Japonais était la conséquence de l'attitude prise par le Mikado, mais le peuple, lui, s'en prenait au Shogun, seul responsable à ses yeux des conséquences de la politique extérieure qu'il était encore censé diriger.

De ce jour le Shogunat était condamné ; les luttes qui s'engagèrent entre les quelques Daïmios qui lui restèrent fidèles, et les Daïmios, beaucoup plus nombreux, rangés autour de la personne sacrée du Mikado, se terminèrent par la victoire définitive de ces derniers. A leur premier rang figuraient les princes de Satzuma

1. Traduit du *Kinshé-Shiriaku*, récit officiel de la révolution mikadonale. Tokio 1868.

et de Nagato, conquis aux idées de réforme par deux jeunes Samouraïs de leur clan, revenus depuis peu d'Europe où ils étaient allés deux ans auparavant étudier la civilisation occidentale (1). Ces jeunes Japonais s'appelaient Ito et Inouyé : ce sont eux qui ont créé le Japon moderne.

Le 5 décembre 1868, le Mikado abandonnant les palais de Kioto où pendant vingt siècles avaient résidé ses ancêtres, entrait triomphalement à Yedo, dont le nom était changé en celui de Tokio. — Le lendemain il donnait audience, visage découvert, aux ministres européens et leur adressait la parole. Les mânes divines des descendants d'Amaterasu, Déesse du soleil, durent frémir ce jour-là dans leurs temples ! — Le vieux Nippon venait de disparaître ; le Japon moderne s'affirmait.

Il ne suffisait pas de changer d'étiquette : il fallait modifier l'état social du pays et le mettre en harmonie avec les idées occidentales que les novateurs voulaient inculquer aux générations nouvelles. Pour cela, il fallait d'abord supprimer les classes privilégiées de l'ancien Japon :

1. Voir le récit extrêmement intéressant de l'entrée en scène, comme envoyés du prince Nagato, de Ito Shunske et Inouyé Bunda, fait *de visu* par l'amiral Layrle : *La Restauration impériale au Japon.* Paris 1888, p. 179 et suiv.

Daïmios et Samouraïs. Ce n'était pas chose facile d'amener les 273 seigneurs féodaux qui se partageaient le pays à renoncer à leurs droits, et c'était chose plus difficile encore d'obtenir la renonciation des 300,000 Samouraïs, vivant de père en fils, depuis des siècles, du noble métier des armes, ayant seuls le privilège envié de porter les deux sabres, et partageant avec les seuls Daïmios celui de s'ouvrir le ventre ! — On se demande même comment de grands seigneurs féodaux japonais ont pu provoquer la révolution de 1868, sachant qu'elle serait forcément suivie de l'abolition de la féodalité. L'ont-ils fait dans un élan patriotique analogue à celui qui poussa la noblesse et le clergé français à renoncer à leurs privilèges dans la nuit du 4 août ? Pas le moins du monde.

La vérité est que la restauration de l'autorité impériale au Japon fut le résultat d'une entente intéressée entre les quatre grands Daïmios du sud, les princes Satzuma, Nagato, Tosa et Hizen, dont chacun convoitait le Shogunat. Lorsqu'ils virent que cette compétition leur rendait bien difficile la réalisation de leur rêve ambitieux, ils changèrent leur fusil d'épaule, avec cette finesse et cette flexibilité caractéristique du caractère japonais, et s'unirent pour abattre le Shogun et se partager ensuite son

pouvoir sous le couvert de l'autorité du Mikado, à peine âgé de quinze ans. Les autres Daïmios de l'Empire, qui n'avaient ni assez de perspicacité pour comprendre cette manœuvre des chefs des clans du sud, ni assez d'énergie pour la combattre, se laissèrent servilement enchaîner. Il faut bien dire que la plupart d'entre eux, criblés de dettes, ayant des revenus inférieurs aux charges qui les écrasaient, acceptèrent sans répulsion un changement de régime qui les libérait d'un lourd passif, leur assurant une pension suffisante pour vivre honorablement et sans souci.

Peut-être l'entente des quatre clans du sud eût-elle eu de la peine à se maintenir jusqu'au bout, si elle n'avait été dirigée par ces deux jeunes Samouraïs dont j'ai parlé : Ito et Inouyé, qui avaient rapidement conquis un ascendant extraordinaire sur les clans et leurs chefs. Cet ascendant s'est étendu plus tard jusqu'au Mikado et dure encore, bravant tous les changements et toutes les crises. La révolution de 1868, la Constitution de 1889, la transformation politique et sociale du Japon sont presque exclusivement l'œuvre de ces deux hommes. — Avec une finesse, une habileté admirables, ils manœuvrent depuis trente ans les fils des situations les plus compliquées, gouvernant encore aujourd'hui

avec les mêmes hommes qui se succèdent dans les Ministères comme des figurants sur un théâtre, et changent de costumes — ou plutôt d'étiquettes — suivant les nécessités de la politique de ces deux grands « impresarii ».

Si la suppression des Daïmios s'est opérée sans trop de douleur, il n'en a pas été de même de celle des Samouraïs. On avait vainement cherché à les désintéresser par des pensions ou des places : il n'était pas possible de leur restituer des avantages équivalents à ceux que leur enlevait le nouveau régime. Du reste, la suppression des deux sabres et du droit au Hara-Kiri les atteignait cruellement dans leur orgueil; aussi une agitation profonde et violente se produisit-elle, empruntant la forme que revêtent au Japon toutes les crises : d'un mouvement hostile aux étrangers.

De nombreux assassinats politiques marquent cette période : le ministre de la Guerre Omura est tué le 8 novembre 1869 avec cinq de ses officiers par une bande de ronines. Le premier ministre Iwakura, qui a réprimé, au nom du Mikado, l'insurection des Samouraïs de Hizen, est assailli par des conjurés à sa sortie du Palais et laissé pour mort. Enfin le maréchal Saïgo, jadis généralissime des armées mikadonales, se met à la tête de 18.000 Samouraïs du clan de

Satzuma pour : « délivrer l'Empereur tenu prisonnier par de mauvais conseillers et ne pouvant plus jouir de la liberté de ses décisions. » La personne sacrée du Mikado était encore tenue en dehors de toutes les revendications.

Cette insurrection des Samouraïs sous la conduite de Saïgo a été le plus grand péril qu'aient couru les réformateurs, car le maréchal jouissait dans tout le Japon d'une énorme popularité, ses hommes étaient pleins d'ardeur pour leur cause et de confiance en lui. Leur victoire eût évidemment marqué le retour du Japon à l'ancien régime. Ce ne fut qu'après une sanglante campagne de six mois que le général Arisugawa et l'amiral Ito (qui devaient dix-sept ans plus tard s'illustrer dans la guerre Sino-Japonaise) vinrent à bout de Saïgo. Le vieux maréchal vaincu, blessé, tend son sabre à son lieutenant fidèle, Hemmi, auquel il a réservé l'honneur de le décapiter, puis, ses officiers et Samouraïs survivants se tuent jusqu'au dernier sur son cadavre (1). Il y avait eu de chaque côté 6.000 à 7.000 morts, 10.000 à 11.000 blessés.

Cette lutte héroïque fut le dernier épisode de la résistance du Japon féodal à la pénétration des idées modernes. Les samouraïs ont dû céder, mais, avec cette souplesse caractéristique

1. *The Satzuma Rebellion* by Augustus Mounsey.

de la nature japonaise, ils ont su se plier très vite aux conditions nouvelles, transportant la lutte sur le terrain politique. A partir de ce moment, on voit les uns afficher un conservatisme intransigeant, les autres se lancer à corps perdu dans les idées libérales, revendiquant avec ardeur les libertés promises dès 1868 par le Mikado, et toujours différées. C'est ainsi que s'est formée cette classe nouvelle, instruite, ambitieuse, ayant pris à son compte l'héritage du patriotisme et de l'amour-propre national des anciens Samouraïs, s'arrogeant le droit de se mêler des affaires du Japon comme ceux-ci intervenaient jadis dans les affaires de leur clan.

Mais si les dehors ont changé, le fonds est resté le même, et l'âme japonaise se retrouve dans leurs manifestations turbulentes, souvent cruelles, marquées par de nombreux attentats. C'est le vicomte Mori, ministre de l'Instruction publique, assassiné en 1887 par les *sôshis* (1); c'est, la même année, Itagaki, protagoniste des idées libérales, tombant sous le poignard d'un sôshi fanatique en s'écriant : « Périsse Itagaki, mais vive la liberté ! » C'est encore le comte Okuma, président du Conseil, atteint dans sa voi-

1. Les sôshis sont les ronines du nouveau régime. — Pour leur esprit, leur recrutement, leur organisation, voir livre Ier, chap. I.

ture par une bombe de dynamite qui lui emporte une jambe : le sôshi qui l'a lancée se coupe la gorge avant qu'on ait pu l'arrêter.

Il devenait impossible de reculer plus longtemps l'établissement d'un régime politique définitif basé sur la Constitution libérale promise depuis vingt ans par le Mikado à son peuple : c'est en 1889 qu'elle fut promulguée. On conçoit que ses promoteurs aient cherché à prémunir le pouvoir souverain contre les abus que pouvait engendrer l'esprit exigeant et agressif des représentants de la démocratie japonaise. Il est intéressant de voir quelles précautions furent prises dans ce but, de l'aveu de son principal auteur (1). Mais celui-ci n'avait pas prévu qu'une fois l'écluse ouverte, il deviendrait bien vite impossible de modérer le cours des ambitions déchaînées et des appétits dévorants qu'allait faire surgir l'avènement de nouvelles couches sociales à la vie politique. En lisant plus loin le récit des crises multiplées qu'engendrent leurs revendications de plus en plus impérieuses, on sera amené à se demander si la nation japonaise, affranchie sans transition des dures lois qui la continrent pendant des siècles, et subitement

1. Comte H. Ito. — *Commentaries on the constitution of the Empire of Japan.* — Translated into English by Mujoji Ito. — Tokio 1889.

livrée à elle-même, est en état de supporter un tel changement de régime et de rompre ainsi brusquement avec toutes les traditions de son passé.

LIVRE PREMIER

# ÉTAT SOCIAL DU JAPON MODERNE

# CHAPITRE PREMIER

## L'AME JAPONAISE

Première impression d'un Européen au Japon. — Enchantement et désillusions. — Côtés distinctifs du caractère japonais : esprit de combativité; esprit d'imitation ; haine de l'étranger. — Ce que sont devenues les anciennes coutumes. — Hara-Kiri et courage militaire. — Haute idée qu'ont les Japonais de la supériorité de leur race. — Leurs sentiments à l'égard des Européens. — Les sôshis ; leur organisation. — Dangers des nouveaux traités pour les Occidentaux. — Evolution du caractère japonais. — Le Japonais « fin de siècle ». — Nouvel état social.

La première impression de l'Européen arrivant au Japon est un sentiment d'admiration sans mélange. Qu'il débarque à Yokohama après une fastidieuse traversée de dix-sept jours sur cet Océan qui n'a de « Pacifique » que le nom, ou qu'il aborde, après quarante jours d'une navigation pénible sous les tropiques, dans la rade merveilleuse de Nagasaki, il éprouve un véritable enchantement à l'aspect de cette nature adorable du Nippon à laquelle s'adaptent si harmonieusement les silhouettes élégantes et

richement colorées des temples de Shinto ou de Boudha qui parsèment ses rivages. Du navire, il a pu voir dans les bois qui couvrent ses îlots et ses rives les bambous dressant leurs fines hampes, les camélias et les azalées étalant leurs nappes de fleurs qui ressortent plus éclatantes sur le feuillage sombre des cryptomérias : et il a déjà respiré la brise terrestre parfumée des senteurs des pins et des camphriers. Aussi arrive-t-il à terre grisé, pour ainsi dire, par l'odeur et par la vue de cette terre incomparable.

Il débarque, charmé par le spectacle original d'une foule de sampangs à forme élégante qui se disputent l'honneur de le porter à terre : dans la plupart, en guise de rameurs, des femmes portant, solidement amarrée sur leur dos par une large ceinture, leur progéniture immobile, aux yeux écarquillés, à la tète rasée, surmontée d'une houppe, et qu'on croirait descendue d'un rayon du « Louvre » ou du « Bon Marché ». A peine remarque-t-il les douaniers japonais, sanglés dans leur tunique, à figure rogue, qui prennent un malin plaisir à secouer chaque rayon des malles de l'étranger, tandis qu'ils laissent passer sans encombre celles du voyageur indigène. La foule grouillante et bigarrée, les *mousmés* (1) lui souriant au passage,

1. Nom donné aux jeunes filles ou aux jeunes femmes japonaises.

rapides, dans leur *zin-rik-sia* (1) légère, traînée par un gaillard râblé qui court comme le vent, tout l'étonne et l'enchante : le *Kourouma* qui s'est emparé de lui et le transporte vivement à l'hôtel, se retournant de temps à autre, sans ralentir sa course, pour lui grimacer un sourire, lui inspire un sentiment mélangé de commisération et de sympathie.

Mais il lui faut bientôt déchanter. A la première course qu'il fait dans la ville japonaise, ses yeux sont choqués par la vue des affreux chapeaux melons, qui ont remplacé, sur le chef des Japonais modernes, l'élégante et originale coiffure des ancêtres. A chaque coin de rue, il rencontre des policemens, — la plupart anciens Samouraïs déchus — mal à l'aise dans leurs vestes étriquées. D'affreuses constructions en maçonnerie, lourdes et sans aucun style : bureaux, écoles, administrations de toute sorte, déparent les rues, jadis si pittoresques, écrasant lés frêles et élégantes maisons en bois qui subsistent encore. Des soldats, très laids dans leur uniforme qui ne semble s'adapter qu'à regret à leurs petits corps, des officiers très galonnés, pleins de morgue, le dévisagent d'un air peu bienveillant. — Enfin le brave Kourouma lui propose, toujours souriant, de le conduire dans une de ces innombrables maisons à thé, qui fourmillent dans toute

1. Petites voitures à deux roues, traînées par un *Kourouma* : c'est le seul véhicule d'un usage courant au Japon.

ville japonaise qui se respecte, où le thé n'est qu'un prétexte, mais où de charmantes mousmés se chargeront de l'initier à tous les mystères du Yoci-Wara (1)..... Vraiment, la chute est brusque!

Si, dans l'espoir de retrouver le vrai Japon — le Japon non encore contaminé par la civilisation occidentale qui envahit les ports — l'Européen pénètre dans l'intérieur du pays, son désenchantement ne sera guère moindre : d'abord il lui faudra se munir, par son consul, d'un passeport du Gouvernement japonais, sans quoi, il serait arrêté au premier pas ; et, ce passeport, il devra le produire à tous les guichets des chemins de fer, sous peine de se voir refuser son billet. C'est en vain qu'une fois encore il cherchera les vestiges de l'antique hospitalité japonaise qui ne le cédait en rien, jadis, à l'hospitalité légendaire des Ecossais : son guide devra faire des prodiges pour lui procurer un gîte. — Et, traversant des villages dans sa Zin-rik-sia, il lui faut s'attendre à être poursuivi par une nuée de polissons japonais, lui criant à tue-tête des mots que le guide se gardera bien de lui traduire, car ce sont des injures intraduisibles dans un langage qui se respecte, et qui remontent, dit-on, au temps où les Hollandais, à peine tolérés dans l'île de

1. Littéralement : « *Quartier du plaisir* ». Voir livre I[er], chap. II.

Decima (1), étaient l'objet de l'opprobre de la nation japonaise.

Tous ceux qui ont visité le Japon dans ces dernières années reconnaîtront que le tableau n'est nullement chargé. Il est certain que tout Européen, au bout d'un certain temps de séjour, et lorsque le charme de l'impression première s'est dissipé, y éprouve un sentiment de gêne, de malaise. Il sent qu'il n'est pas chez lui, qu'il est tout juste toléré, presque en pays ennemi. Sous le masque hilarant du Kourouma, aussi bien que sous l'obséquiosité d'emprunt du marchand, il a l'impression qu'en grattant un peu, on retrouverait ce vieux levain de haine contre l' « étranger », qui fermentait dans les veines du Samouraï il y a vingt ans. Cet instinct héréditaire persiste chez le Japonais, du haut en bas de l'échelle sociale, plus vif peut-être et moins dissimulé en haut qu'en bas. Un des écrivains anglais qui ont le mieux décrit l'état des esprits du Nippon moderne disait, il n'y a pas longtemps : « Le sentiment qui domine actuellement chez tout homme politique japonais à l'égard de ces Occidentaux dont la civilisation lui paraît enviable, est celui de l'indignation et de la colère. L'ancien cri « Jo-i ! » (chassons les étrangers!) est encore de mise. Les Européens sont souvent insultés dans les rues Un ministre soupçonné par eux de sympathie

1. Voir Introduction, page 15

(Okubo), est assassiné; un autre (Okuma), est dynamité pour le même motif. Des Sociétés ennemies des étrangers — telle la *Koku-sui-hozu* (conservation des prérogatives nationales) — se constituent et sont considérées comme une saine réaction contre l'aplatissement national... » (1) Nous verrons ce sentiment instinctif de haine, très vivace sous le mince vernis d'aménité qui le recouvre, se manifester à chaque instant, sous les formes les plus variées.

Ce n'est là, du reste, qu'une des manifestations de l'anarchie morale qui menace ce peuple, jeté trop hâtivement et presque sans transition hors de la voie qu'il a suivie pendant plus de vingt siècles, aussi mal à l'aise dans ces coutumes occidentales qu'on veut lui imposer que le fonctionnaire japonais l'est dans le vêtement européen dont il s'affuble. — De ce mélange hétérogène de choses très vieilles, de traditions et de mœurs séculaires, avec nos doctrines égalitaires, avec les perfectionnements les plus raffinés de notre civilisation, se dégage une sensation troublante : vous sentez qu'il n'y a aucune homogénéité entre les divers éléments de cet état social nouveau, composé d'éléments infiniment disparates ; que tout y est artificiel et précaire; qu'il peut y avoir superposition

1. Henry Norman. — *The real Japon. — Studies of contemporary japanese manners, morals, administration, and polities.* London 1892.

d'une légère couche de civilisation moderne sur un fonds héréditaire d'idées absolument antagonistes des nôtres, mais non mélange.

De l'état d'âme d'une race découle sa conception du monde et de la vie, et, par conséquent, sa conduite. On a dit très justement que tous les éléments d'une civilisation correspondent à une certaine constitution mentale bien définie, créée par un long passé héréditaire ; qu'il est impossible de les modifier sans changer la constitution mentale d'où ils dérivent, et que les siècles seuls peuvent accomplir une telle tâche (1). Nous pouvons, en évoquant les enseignements de l'histoire du peuple japonais, déterminer les caractères distinctifs de cette race qu'un abîme sépare évidemment de la nôtre.

Le premier de ces caractères est un instinct de combativité très développé, conséquence du régime d'oligarchie militaire qui a dominé jusqu'à nos jours au Japon. S'il a ses mauvais côtés, s'il exalte l'humeur frondeuse et l'esprit batailleur du Japonais moderne, il en a de bons aussi, car il contribue à développer le sentiment de l'honneur, le mépris de la vie, qui font de lui un soldat de premier ordre.

La seconde tendance qui domine dans l'âme japonaise est un orgueil extrême, une conscience

1. *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, par Gustave Lebon. Paris 1895.

de la supériorité du Nippon (1), de l'empire du Soleil levant, sur tous les pays du monde, et de la race japonaise sur toutes les races asiatiques et européennes. D'où le dédain profond que le Japonais a toujours professé pour les étrangers, les « barbares », sentiment qui n'a pas tardé à se transformer en haine lorsqu'il s'est vu contraint de céder à la force pour leur donner accès chez lui.

A ces deux caractères dominants, il faut ajouter l'absence complète d'esprit d'initiative et d'invention et, comme correctif, une faculté d'imitation et d'assimilation prodigieuse. Le Japonais n'a jamais rien inventé : sa langue lui est venue des Chinois, qui lui ont appris les arts décoratifs, la fabrication des tissus, la culture et l'exploitation du thé, l'art de faire les bronzes et la laque. Les Coréens, qui importèrent au Japon la religion bouddhiste, y introduisirent le mûrier, l'élevage des vers à soie, les procédés d'extraction des métaux précieux, la fabrication de la porcelaine. Plus tard, ce sont les Portugais qui apprennent aux Japonais l'usage du tabac, leur enseignent à extraire le cuivre des gisements inexploités de l'île de Sikok. Mais une fois en possession des premiers éléments de ces arts, cette race industrieuse se les assimile au point de dépasser rapidement

1. Nippon, corruption du mot Ni-hon (soleil levant), transformé par les Portugais en Zippang, d'où est dérivé le mot anglais Japan.

ses maîtres et les adapte d'une façon parfaite à son génie propre. Nous la verrons agir de même à l'égard des découvertes modernes.

La lecture du résumé de l'histoire japonaise, qu'on a pu lire en tête de ce volume, ne laisse aucun doute sur l'antique vaillance du Japonais, et j'ose dire que la plupart des exemples de courage tirés de l'histoire grecque ou romaine, qu'on offre à notre admiration dès l'enfance, sont tièdes auprès des milliers d'actions héroïques, que nous fournit l'histoire du vieux Nippon. La brusque suppression de la caste guerrière des Samouraïs qui fut, pendant des siècles, une sorte de conservatoire des traditions de bravoure et d'abnégation, n'a nullement affaibli ces instincts héroïques légués aux Japonais modernes par de nombreuses générations d'ancêtres. La dernière guerre sino-japonaise en fournit de curieux exemples ; j'en citerai quelques-uns qui pourraient dater du temps de Nobunaga ou de Yemitzu : même mépris de la mort, même tendance à ostentation dramatique, et, parfois — il faut bien le dire aussi — même teinte de sauvagerie.

Le 2 février 1895, le général de brigade Oteva est blessé mortellement à l'assaut de Wei-haï-wei. Son premier colonel télégraphie à sa famille : « Le général a trouvé une mort glorieuse, que j'envie. Ne vous abandonnez pas à

l'affliction ». — Sa femme et sa vieille mère reçoivent la nouvelle avec calme, en disant : « Nous regrettons qu'il ne soit pas mort seulement à la fin de la guerre : il aurait pu servir l'Empereur plus longtemps ! »

Deux frères sont partis ensemble de Kumamoto au commencement de la guerre ; l'aîné est lieutenant, le cadet, enseigne. Ce dernier est tué à l'une des premières rencontres avec les Chinois en Mandchourie. L'aîné annonce sa mort à leur père en ces termes : « Quand nous avons reçu notre ordre de marche, nous nous étions promis d'abord de remplir fidèlement nos devoirs de loyaux patriotes ; ensuite nous nous sommes juré l'un à l'autre que si l'un de nous tombait sur le champ de bataille, l'autre emporterait ses restes jusqu'à Pékin... Je porte donc dans ma cape une partie du corps de mon vaillant frère, résolu à mettre Pékin à sac afin que les souhaits de mon frère soient satisfaits : Frère, considère de l'autre monde mon action, et sois vengé ! »

Les journaux anglais et américains ont révélé les atrocités commises sur les Chinois par les soldats japonais, notamment à Port-Arthur et à Formose. Ils ont décrit les affreuses mutilations subies par les prisonniers : Ne croirait-on pas lire le récit des exploits de Konishi, rapportant de Corée, il y a trois siècles, les nez et les oreilles coupés à 45,000 vaincus ?

Un dernier fait reproduit par les journaux japonais, au mois de février 1895 : « Dans une des premières rencontres en Mandchourie, un colonel voit mourir son gendre, tué à la tête de sa compagnie. Il l'annonce ainsi à sa fille : « J'ai « vu tomber ton mari à la tête de ses hommes, il « est mort en héros. Je n'ai pas besoin de te « rappeler ton devoir ». — Elle comprit ce que son père voulait dire : le premier jour de l'année on la trouva morte dans ses vêtements de noce ; elle s'était donné la mort en s'ouvrant le ventre. »

Ce récit montre que la sanglante coutume du *harakiri* (1) est loin d'avoir disparu des mœurs ; et il serait extraordinaire qu'il en fût autrement, car elle est tellement invétérée dans l'âme japonaise, que ce ne sont pas des décrets ou des lois qui peuvent, en quelques années, en effacer toute trace.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire du vieux Nippon, on la voit pratiquée par les plus hauts personnages ; c'était même un des privilèges les plus jalousement revendiqués par les castes nobles que le droit de se donner ainsi la mort. — Quelle que fût la cause du harakiri, que la victime s'ouvrît le ventre sur l'ordre du souverain, ou qu'elle se résolût volontairement au suicide pour se venger d'un ennemi, en l'obligeant à donner

1. Le vrai nom était *Sappuku*. C'est celui qu'emploient les anciens livres japonais.

vie pour vie, le sacrifice était toujours accompli de la manière la plus correcte : on ne cite pas un exemple d'un de ces fiers suicidés qui ait poussé la moindre plainte au moment fatal. Les annales célèbrent même de nombreux héros qui trouvèrent la force, après s'être ouvert les entrailles, de rédiger des vers ou d'écrire leur dernières volontés avec leur propre sang (1).

Ce suicide héroïque était devenu tellement à la mode il y a trois siècles, qu'en 1644, le Shogun dut rendre une ordonnance interdisant aux gens des Daïmios décédés de s'ouvrir le ventre sur le corps de leur maître (2).

Au commencement du XVIIIe siècle, le pouvoir shogunal était aux mains d'un shogun indigne, du nom de Tsnayassi. Sa femme, renommée pour ses vertus, était une princesse de Kioto, ardente patriote. Tsnayassi était, dit l'histoire, adonné au « vice contre nature », et n'ayant pas d'enfants, il avait décidé d'adopter un de ses mignons, afin d'en faire son successeur : au moment même où il allait signer cet odieux décret, la princesse le poignarde; puis, appelant tous les Daïmios présents au palais, elle leur déclare qu'elle a cru devoir agir ainsi pour le salut de l'Empire et s'ouvre le ventre sous leurs yeux. Sa mémoire est encore vénérée dans tout le Japon.

1. Léon Metchnikoff. *L'Empire japonais*, Genève 1881.
2. Otto von Mohnike. *Die Japaner. Eine ethnographische Monographie.* Munster 1872.

Le harakiri des quarante-sept Ronines est légendaire. En 1735, un jeune Daïmio, Assano, prince de Horima, fut insulté par un ministre du nom de Kira (1) dans le palais du Shogun. Fou de colère, Assano dégaîne son sabre et blesse son insulteur : c'était un crime de lèse-majesté de répandre le sang dans le palais du souverain; il est condamné à s'ouvrir le ventre, ses biens sont confisqués, sa famille réduite à la plus extrême misère. Ses quarante-sept officiers, devenus Ronines par suite de la dégradation de leur maître, jurent de le venger : secondés par quelques Samouraïs recrutés à la hâte, ils attaquent Kira dans son château, au milieu même de Yedo, s'en emparent après une lutte acharnée qui dure toute la nuit, et lui tranchent la tête en invoquant les mânes d'Assano. — Puis ils se rendent au tombeau de leur Seigneur et s'ouvrent le ventre (2). Leurs corps furent enterrés sur le lieu de la sanglante hécatombe et un temple fut élevé à leur mémoire sur la grande route de Yedo à Sinogava. Chaque année, au jour anniversaire de leur mort héroïque, des milliers de patriotes viennent prier sur leurs tombes qui disparaissent sous les fleurs.

Voici maintenant le récit, narré par un témoin

1. Exactement : Assano-Takoumi-No-Kami et Kira-Koatsé-No-Ské.

2. Tamanaga Shunsin. *The loyal Ronins,* translated from the Japonese into English by Shinichiro Saïto and M. Grecy. — New-York 1884.

oculaire, d'un harakiri moderne d'une simplicité tragique. C'est celui de l'officier Taki Zenzaburo qui, le 1er mars 1868, à la tête de l'escorte du prince de Bizen, avait commandé à ses Samouraïs de faire feu, dans les rues de Kobé, récemment ouverte au commerce européen, sur les étrangers, les barbares, qui ne s'aplatissaient pas respectueusement devant la litière de son maître. Les amiraux exigeant la punition des coupables, Zenzaburo s'était offert comme victime expiatoire :

« A dix heures et demie du soir, les sept délégués européens sont conduits au quartier général et pénètrent dans le temple choisi comme lieu d'expiation. Ils sont reçus par le gouverneur de Hiogo, qui, conjointement avec un officier de la Cour, représente le Mikado; cinq officiers japonais complètent le groupe des sept témoins indigènes. Zenzaburo est introduit : c'est un homme de trente-deux ans, de belle allure; il a revêtu le grand costume de cérémonie avec les deux ailes ; derrière lui marchent trois officiers portant son pardessus de guerre, puis l'ami choisi par lui et qui doit lui éviter les souffrances de l'agonie; il a désigné un de ses officiers préférés, connu pour son habileté à manier le sabre. Lentement Zenzaburo s'avance; il salue profondément les deux groupes d'assistants, puis, après s'être incliné deux fois devant l'autel, il vient s'accroupir sur l'estrade couverte d'un

tapis rouge, dont la couleur tranche sur la blancheur des nattes du temple. La scène est éclairée par des chandelles de suif jetant des lueurs suffisantes pour permettre de suivre la cérémonie dans ses moindres détails : le grand autel du temple bouddhiste se dessine dans le fond, avec ses nombreuses lanternes et ses ornements de toutes sortes. L'exécuteur volontaire s'est accroupi à gauche, le grand sabre nu dans les mains. Un des officiers s'avance, portant sur une de ces pièces d'étoffe qui servent à présenter les cadeaux ou les offrandes (foukousa) une arme enveloppée de papier : c'est un petit sabre de neuf pouces et demi, dont la lame est affilée comme celle d'un rasoir. L'officier se prosterne en tendant son offrande que Zenzaburo reçoit avec des marques évidentes de respect, et qu'il élève des deux mains jusqu'à la hauteur de son front avant de la placer devant lui. « C'est moi « et moi seul, dit-il, qui ai donné l'ordre de « faire feu sur les Européens de Kobé et qui ai « renouvelé cet ordre quand ils essayaient de « fuir. C'est pour cela que je vais m'ouvrir le « ventre et je prie ceux qui sont ici présents de « me faire l'honneur d'assister à cet acte. »

« Après avoir parlé, il met son buste à nu en laissant tomber ses vêtements jusqu'au-dessous des hanches, prend soin de ramasser les manches derrière les genoux pour que la chute du corps se produise en avant — ce qui est la seule façon

noble de tomber — et saisit l'arme qu'il contemple avec une sorte d'intérêt affectueux. Un instant il semble recueillir ses pensées, puis, s'enfonçant la lame profondément sous la ceinture et du côté gauche, il la promène lentement jusqu'au côté droit, la retire et s'incline en avant. L'exécuteur, qui a guetté avec soin tous ses mouvements, se lève brusquement et, brandissant des deux mains son grand sabre, d'un seul coup fait rouler la tête sur le tapis; puis saluant l'assistance et essuyant l'arme avec une feuille de papier, il descend de l'estrade. Le petit sabre taché de sang, qui a servi à la victime, est emporté religieusement... » (1).

C'est en vain que le nouveau code japonais édicte des peines rigoureuses contre tout complice ou témoin approbateur du harakiri : aucun tribunal n'oserait les appliquer ; il serait couvert d'opprobre et ses membres seraient vraisemblablement lynchés. Je citais tout à l'heure le harakiri touchant d'une jeune veuve japonaise, accompli le 1er janvier 1895. Des Japonais très éclairés me déclaraient, non sans orgueil, que pendant la dernière guerre, plusieurs officiers ayant échoué dans l'accomplissement de missions qu'on leur avait confiées, n'avaient pas voulu survivre à cette humiliation et s'étaient suicidés devant le front des troupes.

Mais ce n'est pas seulement dans les milieux

1. Milford. *Tales of old Japan:* the Hara-Kiri.

militaires que la coutume subsiste : elle a de profondes racines dans l'âme du peuple même. En voici un exemple suggestif dans ce fait-divers paru dans tous les journaux japonais : « Le 6 octobre 1896, trois hommes et une femme, indignés de la conduite d'une parente qui entretenait des rapports intimes avec un nommé Hisakatsu, envahirent la maison de ce dernier et le tuèrent à coups de fusil ou de sabre, ainsi que tous ceux qui s'y trouvaient : un maître d'armes engagé par Hisakatsu pour le défendre, deux femmes et deux enfants de quatre à huit ans. Ensuite, les meurtriers se rendirent au tombeau de la famille, et après avoir fait leurs prières, se suicidèrent. »

Dans le monde politique, le harakiri n'est pas moins en honneur : les auteurs des nombreux assassinats politiques commis depuis l'avènement du nouveau régime meurent tous avec la calme insouciance de braves gens qui ont conscience d'avoir accompli un acte méritoire ; leur tombe devient un lieu de pèlerinage que les patriotes couvrent de fleurs à chaque anniversaire. Qu'ils aient opéré au sabre, au couteau ou à la dynamite, ils n'ont cessé de faire preuve de cette audace tranquille, de ce superbe mépris de la mort que, dans des circonstances analogues, déployaient leurs ancêtres : Daïmios, Samouraïs et Ronines.

La seconde caractéristique de la constitution

mentale du Japonais : la très haute opinion de la supériorité de sa race, — et, comme corollaire, le mépris, l'aversion qu'il professe pour l'étranger, n'a rien perdu de sa vivacité.

L'obligation dans laquelle il s'est trouvé de nous emprunter tous les éléments de sa nouvelle civilisation, aurait pu, semble-t-il, l'atténuer quelque peu; il n'en a rien été : le Japon a secoué très allègrement le fardeau trop lourd de la reconnaissance, renvoyant sans le moindre ménagement ses professeurs : officiers, ingénieurs, savants, industriels, jurisconsultes, dès qu'il a cru pouvoir se passer d'eux. — Il a d'ailleurs la prétention d'être aujourd'hui beaucoup plus fort que ses maîtres, et son opinion est très fidèlement reflétée dans cette phrase d'un officier japonais que rappelait M. Klobukowski : « Nous serons bientôt plus forts que vous, à tous les points de vue, car nous ne prenons des civilisations avec lesquelles nous sommes en contact que la quintessence. En matière militaire, par exemple, nous avons pris ce qu'il y a de mieux chez vous et chez les autres : mes bottes sont autrichiennes, mon uniforme français, mon képi allemand... » (1). Pour compléter le tableau, l'officier eût pu ajouter que le fusil de l'infanterie est exclusivement japonais — le fusil Mourata ! — quoiqu'il ne soit qu'une copie

1. *Le Japon contemporain.* Notes et impressions, par Jean Dhasp. Paris 1893.

servile de notre fusil Gras dans lequel l'inventeur s'est borné à déplacer une vis de la sous-garde.

Comment pourrait-il en être autrement ? L'éducation des nouvelles générations, loin d'être dirigée de façon à effacer ces préjugés, aujourd'hui aussi ridicules que dangereux, tend à les incruster davantage encore dans le cerveau des jeunes Japonais. Jugez-en par cet extrait d'un livre de source officielle, encore en usage dans les écoles primaires :

« Notre grand Nippon, gouverné par son sage Empereur, est supérieur à tous les pays du monde. Il jouit d'un climat admirable et ne connaît ni les chaleurs accablantes ni les froids rigoureux.

« Arbres et fruits y croissent en abondance ; le riz, le froment et autres céréales y sont d'excellente qualité ; le thé et le mûrier, *bien qu'originaires de la Chine*, s'y sont améliorés grâce aux sécheresses de son sol et à la douceur de son climat... Dans les pays étrangers, des prophètes sont venus prêcher la morale aux hommes, et les hommes y sont restés cruels et pareils à des fauves. Au Japon il n'y a pas eu de prophètes, mais le peuple est doux, parce que notre sol et notre climat permettant à chacun de se procurer avec peu de travail les denrées nécessaires à la vie, prédisposent naturellement les hommes à la douceur et à la bonté (1)... »

1. *Kato-Souké-itsi*. Ohosaca, 1870. — Traduit en anglais et publié dans le « Phœnix » par le Rév. J. Summers, 1872.

Telle est la doctrine, d'une vanité un peu puérile, qu'on inculque dès l'âge le plus tendre aux jeunes Japonais relativement à la suprématie de leur pays. Ce qui est plus grave, c'est que les manuels d'histoire usités dans les collèges leur présentent l'intervention des Européens dans les événements qui ont précédé la restauration impériale sous le jour le plus blessant pour l'amour-propre national, et de manière à aviver, au lieu de l'éteindre, leur haine contre l'étranger.

La manifestation de l'état d'âme ainsi créé se reconnaît dans le ton des journaux. Vous y relevez des phrases comme celle-ci, littéralement traduite dans un journal de Tokio du mois de décembre 1895 : « Le Japonais est guidé par l'amour de la vertu, tandis que le vil Européen ne recherche que le plaisir physique et sensuel. Le but de tout Japonais, c'est d'être un vrai chevalier! » — Déclaration bien amusante pour qui connaît les mœurs des Japonais et surtout le rôle assigné à la femme dans leur formation sociale!

Voici l'analyse d'un article publié au mois de mai 1895 dans la principale revue japonaise paraissant à Tokio — quelque chose comme la *Revue des Deux-Mondes* du Japon — sous le titre : « La Mission du Japon ». Cette mission, c'est de civiliser l'Europe, d'en réformer la morale et la religion. L'Europe est profondément corrompue ; l'égoïsme ressort de toutes ses

actions, on n'y recherche que l'argent et le plaisir. Comme contraste, un portrait saisissant du Japonais, simple, frugal, sincère, désintéressé, loyal et héroïque. Il réunit dans son cœur toutes les vertus : aussi est-il destiné à dominer les autres peuples, par l'unique ascendant de sa loyauté et de son courage.

De là à rêver une suprématie effective sur la moitié, au moins, du Monde, il n'y a qu'un pas. — Dans un article signé par un des écrivains les plus distingués du Japon, M. Sugiura Shigetaké, et qui fit grande sensation à la fin de 1895, on lisait : « L'histoire montre que les nations conquérantes s'étendent toujours du nord au sud. L'énergie latente du peuple japonais cherche une issue : il est nécessaire, dès le début, d'orienter la direction générale de son mouvement d'expansion. Dans mon opinion c'est vers le sud qu'il doit se produire.

» Il convient donc de maintenir une attitude purement défensive dans le nord et d'étendre l'Empire vers l'équateur, en prenant Formose comme base d'opérations (1). Dans peu d'années, le Japon aura établi sa suprématie navale dans l'Orient, et alors il lui sera facile d'embrasser toutes les côtes orientales de l'Asie dans sa sphère d'influence. »

1. C'est-à-dire s'emparer tout d'abord des Philippines; n'oublions pas que ces lignes étaient écrites à la veille de l'insurrection de ces îles contre la domination espagnole, fomentée au début par les Japonais.

L'occupation de Kiao-Tchéou par les Allemands, de Port-Arthur et de Talien-wan par les Russes; enfin la prise de possession de Waï-haï-weï par les Anglais ont dû quelque peu déconcerter l'auteur de cet ambitieux programme.

Plus les convoitises déçues sont nombreuses et grandes, plus violemment s'attise ce foyer de haine qui n'a jamais cessé de couver au fond de l'âme japonaise. Au cri des Samouraïs : « Mort aux étrangers ! » s'est substituée la formule, adoucie dans la forme : « Le Japon aux Japonais ». Au fond, le sentiment du peuple n'a pas varié, et il s'affirme en toute occasion.

Lorsque j'arrivai au Japon, au mois d'octobre 1895, l'attitude arrogante et haineuse des Japonais, déçus dans leurs rêves de conquêtes par l'attitude des puissances, causait un vif émoi dans la colonie européenne. On signalait de divers côtés des provocations, des insultes graves, des voies de fait commises par des hommes du peuple sur les étrangers qu'ils rencontraient isolés : la police ne faisait rien, du reste, pour les réprimer. Au mois de mars, les Européens de Nagasaki avaient vécu plusieurs jours dans des alarmes continuelles : on savait qu'une troupe considérable de *Sôshis* (1) se

1. Les *Sôshis* (littéralement : braves) constituent aujourd'hui de nombreuses corporations ayant pour programme le maintien des anciennes traditions nationales.

préparait à brûler et à piller les résidences des étrangers. Il fallut la concentration des escadres russe et française dans la rade pour prévenir un danger que le gouvernement japonais ne se préoccupait guère de conjurer.

A la fin du mois d'août de la même année, un navire des Messageries maritimes, *le Calédonien*, était accosté au warf du port de Kobé. Des coolies voient une femme japonaise passagère à bord : ils l'insultent et veulent aller l'en arracher. Le matelot français de garde leur interdit l'accès du pont, ils se ruent sur lui, l'assomment, envahissent le navire, et il faut l'intervention de tout l'équipage français, rassemblé à la hâte, pour les repousser après une lutte acharnée : cinq hommes avaient été grièvement blessés. La police japonaise, toujours fort nombreuse, surtout dans les ports, s'était bien gardée d'intervenir.

Il n'était guère possible, à cette époque, à une femme européenne de se promener seule en dehors des limites de la concession : elle s'exposait à être insultée et même frappée. Un grand négociant américain de Kobé me racontait, au mois de janvier 1896, que sa femme, allant rendre visite à une personne habitant la banlieue de la ville, avait été injuriée par un étudiant japonais, qui avait fini par lui cracher à la figure. La malheureuse s'était enfuie, poursuivie par les vociférations de quelques

voyous qui avaient assisté, en riant, à la scène. Elle finit par rencontrer un agent de police qui, sous prétexte de la protéger, l'avait emmenée dans un poste éloigné de plus d'un kilomètre, l'exhibant avec complaisance à la foule ameutée. Inutile de dire que l'insulteur ne fut pas inquiété.

Un incident qui faillit avoir récemment des conséquences diplomatiques graves, caractérise bien l'état d'esprit qui anime la jeunesse japonaise. Au mois de février 1897, le Ministre d'Allemagne, M. le baron Gutschmidt, eut la malechance, conduisant lui-même son boghey dans les rues de Tokio, de frôler de son fouet la tête d'un étudiant de l'Ecole militaire. Ce jeune Japonais, se prétendant insulté, va demander raison à la légation allemande : éconduit, il va réclamer vengeance au Ministère des relations extérieures ; le baron Gutschmidt fait déclarer au directeur de l'Ecole militaire qu'il regrette beaucoup cet accident, tout à fait involontaire : cette déclaration ne calme pas l'agitation qui s'est propagée dans le monde des étudiants et qu'envenime aussitôt la presse japonaise. Une interpellation est déposée à la Chambre par un groupe de députés « patriotes », réclamant sans broncher le renvoi de l'insolent étranger. Il fallut que le représentant de l'Allemagne se résignât à présenter des excuses ! Un journal anglais qui se publie à Tokio, le *Japan*

*Times*, disait avec beaucoup de raison à ce propos : « Cette affaire va avoir le fâcheux effet de stimuler l'insolence que les étudiants japonais trouvent de bon ton d'affecter à l'égard de tous les Européens ». Son appréciation n'était que trop vraie : l'attitude arrogante des étudiants de Tokio devint encore plus intolérable.

Cette haine traditionnelle de l'étranger est la plate-forme des nombreuses associations de Sôshis dont je signalais tout à l'heure les allures inquiétantes. Les Sôshis sont, en définitive, les continuateurs des Samouraïs et des Ronines, ces chevaliers errants, jadis acteurs principaux des guerres féodales, et, plus récemment, instigateurs des luttes sanglantes qui préludèrent à la restauration impériale. Le nom est changé, l'esprit est resté le même ; leur programme se résume toujours dans le cri : « Chassons les étrangers ! » C'est un Sôshi qui, en 1881, frappa d'un coup de poignard le libéral Itagaki, suspect de sympathie pour les Européens; c'est un Sôshi qui assassina, en 1887, le ministre Mori-Arinori, coupable du même crime de lèse-patrie ; ce furent des Sôshis qui, en 1889, dynamitèrent le comte Okuma, parce qu'il cherchait à réviser les traités avec les puissances occidentales. La tentative d'assassinat du Czarewich, en 1891, fut l'œuvre d'un Sôshi, de même que celle de Li-hung-chang, en 1895, et ce furent des Sôshis qui se chargèrent,

nous le verrons, d'assassiner la reine de Corée. Le 27 novembre 1895, la police de Tokio arrêtait six Sôshis, prêts à assassiner le premier ministre Ito, accusé de manquer de patriotisme parce qu'il avait dû céder aux injonctions de la Russie, de l'Allemagne et de la France en révisant le traité de Simoneseki : l'un d'eux, chargé d'exécuter la sentence de mort, portait sur lui la photographie de la victime désignée, afin d'être sûr de ne pas se tromper; le matin même de leur arrestation, ils étaient allés prier sur les tombes des assassins des ministres Okubo, Mori et Okuma. Remarquez que les hommes politiques qui président actuellement aux destinées du Japon, Ito, Saïgo, Inouyé, étaient jadis affiliés à diverses sectes de Sôshis : ils se voient aujourd'hui menacés à chaque instant de tomber sous les coups de leurs anciens compagnons. Juste retour des choses d'ici-bas !

L'armée secrète des Sôshis se recrute : soit parmi les fruits secs et les déclassés des carrières libérales, — ce qu'on appelle chez nous le « prolétariat intellectuel » — soit chez les étudiants de dix-huit à vingt-deux ans qui, par esprit d'indiscipline ou de paresse, ou encore faute de ressources, n'achèvent pas leurs études. Ces derniers sont les plus dangereux, m'avouait un lettré japonais, parce qu'ils ont la fougue violente de la jeunesse, la morgue et le mépris des étrangers dont sont imbus les élèves des

universités, et le sentiment exagéré de la valeur intellectuelle que leur donne la demi-instruction qu'ils ont reçue. Nishino, l'assassin du vicomte Mori, et Koyamo, qui tenta de tuer Li-hung-chang, à Simonoseki, appartenaient à cette dernière catégorie.

Jusqu'en 1895, les nombreuses sociétés secrètes de Sôshis qui couvrent le Japon, recevaient le mot d'ordre d'un énergumène du nom de Oï-Kentaro, incarnation de la haine la plus intransigeante contre tout ce qui n'est pas japonais. A la suite de la découverte du complot fomenté contre le marquis Ito, Oï-Kentaro dut s'enfuir et on le dit actuellement réfugié au Siam. Il est probable que sa succession n'a pas chômé.

Nous verrons plus loin (1) quel rôle important ces Sôshis turbulents et batailleurs jouent dans la politique intérieure du Japon, et surtout dans les dissensions qui troublent le Parlement ; à ce point de vue, la constitution mentale du Japonais n'a guère varié : si le Samouri et le Ronine ont disparu de l'organisation sociale de l'Empire, avec le Sôshi le Japon n'a rien perdu au change !

Vous pourriez être tenté de croire que les hommes dirigeants, ceux dont une longue fréquentation avec les nations d'Europe auraient dû modifier considérablement les sentiments à l'égard des Occidentaux, se sont affranchis de

1. Voir livre Ier, chap. IV.

ces préjugés barbares? Détrompez-vous. Au fond de leur âme, les Ito, les Okuma, les Itagaki, les Inouyé, les Matzugata, conservent précieusement enfermé ce trésor de haine contre l'« Étranger » que leur ont légué leurs ancêtres. Mais, en politiques prudents, en diplomates consommés, ils sauront dissimuler, jusqu'au jour — qu'ils espèrent prochain — où ils auront achevé de tirer de cette Europe détestée, tout ce qui leur manque encore : science, armements, argent. La conclusion des nouveaux traités, dans la préparation desquels ils ont déployé une astuce asiatique incomparable, de ces traités que nous avons eu la naïveté de consentir, convaincus qu'ils sont tout à notre avantage, ne les arrête pas. Toutes les ressources de leur esprit fécond en expédients et en ruses s'appliquent maintenant à annuler, en fait, les concessions qu'ils ont eu l'air de nous accorder. Vous pouvez en juger par deux exemples :

La base des nouveaux traités est : « l'égalité de traitement des Japonais et des étrangers au point de vue civil, aussi bien qu'au point de vue commercial », cette égalité étant d'ailleurs subordonnée aux dispositions des lois japonaises. Or, dans la session parlementaire de 1896-1897, au cours de la discussion sur la loi inaugurant la « liberté de la presse », un membre de la majorité déposa un amendement : « enlevant à tout étranger la faculté de publier un journal

dans l'intérieur de l'Empire ». Appuyé par le ministère (1), cet amendement qui met en échec la disposition fondamentale des traités, fut voté à l'unanimité par la Diète.

Dans cette même session fut adoptée une loi dont les conséquences peuvent être bien autrement graves pour les Européens : la loi sur les corporations.

Le prétexte invoqué par les promoteurs de cette loi, c'est la nécessité d'encourager les industriels à perfectionner leurs procédés de fabrication, et surtout de mettre fin à des falsifications éhontées si bien pratiquées par les négociants japonais, que leurs exportations commencent à en souffrir : certains marchés (le marché américain notamment) se ferment à beaucoup de leurs produits (2). Dans ce but apparent, la loi donne le droit aux négociants et aux industriels de même catégorie habitant une ville, sur la demande formulée par les quatre cinquièmes d'entre eux, de constituer une « corporation » dont tous les autres, non adhérents, sont tenus de faire partie, sous menace d'une forte pénalité. La corporation nomme des inspecteurs experts ayant droit de visiter tous les produits fabriqués, d'en interdire la vente s'ils ne leur semblent pas de bonne qualité, d'inspecter les usines et d'en suspendre le fonctionnement s'ils

1. Cabinet Okuma-Matsukata. Voir livre Ier, chap. IV.
2. Voir livre III, chap. 1er, p. 215 et suiv.

jugent leur installation défectueuse. De l'avis de tous les Européens qui ont des intérêts au Japon, la mise en vigueur de cette loi, appliquée par des majorités qui, évidemment, appartiendront toujours aux indigènes, doit inévitablement aboutir à une série indéfinie de tracasseries et d'entraves, à un véritable boycotage des négociants ou des industriels étrangers. Et la situation sera d'autant plus critique pour ceux-ci que, en vertu des nouveaux traités, ce seront les tribunaux japonais qui statueront dorénavant sur leurs réclamations. Notre ministre à Tokio, M. Harmand, a signalé ces graves inconvénients à son gouvernement : je ne sache pas que ses observations aient été produites aux Commissions de la Chambre et du Sénat qui viennent de voter sans discussion ce traité franco-japonais dont beaucoup de nos commerçants et de nos industriels ne tarderont pas à ressentir les fâcheuses conséquences.

Ces exemples suffisent à montrer combien le Japonais a peu varié dans ses sentiments à l'égard de l'Étranger. Il semble qu'à la suite de la transformation si radicale que vient de subir le régime politique et social du pays, les mœurs, les idées, les usages, tout eût dû changer : en réalité la façade de l'édifice seule a pris un aspect nouveau ; mais derrière ce placage, l'habitation est restée la même avec

toutes ses défectuosités, avec, surtout, sa dissemblance absolue de l'habitation européenne.

La faculté d'imitation et d'assimilation du Japonais s'est développée en raison même des aliments fournis à son activité par l'introduction des nouveautés occidentales. Un médecin de Tokio me montrait une boîte de chirurgie copiée par un industriel de la ville sur une boîte de Charrière ; c'était d'une fidélité merveilleuse ! Les nombreuses usines, principalement les filatures, qui se sont élevées depuis quelques années sur tous les points du territoire japonais, sont des imitations parfaites des usines similaires d'Europe : mais vous y chercheriez en vain un perfectionnement de l'outillage, la plus légère modification d'ensemble ou de détail motivée par les conditions spéciales de la main-d'œuvre japonaise. Cette prodigieuse faculté d'imitation constitue, au moins pour le moment, un sérieux danger pour certaines de nos industries. Les Japonais sont contrefacteurs d'instinct, et leur législation sur les brevets, loin de chercher à réprimer cette tendance, fait tout pour la favoriser. Ce danger n'a pas échappé à quelques esprits clairvoyants, malheureusement trop rares chez nous. A mon retour en France, je lisais, dans une étude de M. d'Estournelles, ces réflexions qui confirment bien les impressions que je rapportais du Japon : « Les Japonais dédaignent maintenant l'article oriental et

s'appliquent à produire l'article de Paris : ils nous prennent nos métiers, nos inventions, nos contremaîtres et nos dessins. Un peintre de mes amis, à Paris, a reçu des offres significatives. Deux Japonais sont venus lui commander une série de panneaux décoratifs. « Pourquoi faire ? » a-t-il demandé. « Pour les imprimer sur nos tissus, lui répondirent les messagers (1) ».

C'est dans les manifestations inconscientes de leur caractère, et non sur leur attitude, sur leur manière d'agir en votre présence, qu'il faut étudier la mentalité des Japonais. Ils sont d'autant plus difficiles à juger qu'ils se défient de l'examen que leur fait subir l'Européen et qu'ils posent en conséquence. De même qu'ils cherchent à se donner un aspect occidental en s'affublant de nos vêtements, de même ils cherchent à se parer des idées et des manières de notre civilisation, et, grâce à la domination qu'ils exercent sur eux-mêmes, ils savent feindre un naturel qui n'est pas le leur.

D'une extrême réserve, très soucieux de l'opinion d'autrui, ils ne parlent qu'après avoir pesé chacun de leurs mots ; en face de l'Européen surtout, ils s'observent dans leurs gestes et dans leur regard : nombres de fonctionnaires arment leurs yeux de lunettes à verres bleus ou noircis

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1897 : « Concurrence et chômage ».

afin de rendre leur pensée plus impénétrable à leur interlocuteur (1).

Comment pourront se concilier cet état d'esprit antagoniste de l'esprit moderne, ces coutumes étranges et barbares, avec le parti pris de civilisation à outrance qui règne à l'heure qu'il est dans les sphères gouvernementales ? Il est difficile de le pronostiquer. Pourtant, toutes les observations que j'ai pu recueillir me portent à croire que les conséquences de cet accouplement bizarre et hétérogène seront funestes pour l'avenir du Japon transformé à l'européenne. Les jeunes Japonais appartenant aux classes sociales dans lesquelles se recrute le personnel dirigeant affectent un profond mépris pour les idées et les usages de leurs pères, mais souvent leur pensée intime est loin d'être en harmonie avec leurs paroles. Il est de bon ton parmi eux de « blaguer » le Mikado — le fils du soleil ! — Quant à la morale, ils n'en ont cure ; l'abîme qui sépare les préceptes de la morale japonaise de ceux de la morale européenne est bien fait pour les désorienter : ils arrivent à n'en plus pratiquer aucun. La seule conception qui semble se dégager du fatras d'idées, d'événements, de progrès trop hâtifs, de notions incomplètes de notre civi-

1. Voir la *Géographie universelle* d'Eliséo Reclus, t. VII, p. 82 et suiv. Quoique datant de quinze ans déjà, les appréciations de ce savant sur la constitution mentale du Japonais de nos jours sont remarquablement justes.

lisation, qui fermentent dans leur cerveau, c'est le besoin d'arriver promptement à la fortune, par la politique ou par les affaires. Leur vanité nationale les porte à mettre leur pays sur un pied d'égalité absolue, sinon de prédominance, avec les plus grands Empires : pour y arriver il faut une marine et une armée capables de soutenir le prestige du Daï-Nippon ; et pour être fort il faut être riche. Ce raisonnement qu'ils font pour leur pays, ils se l'appliquent à eux-mêmes : le Japonais, jadis si fier de sa simplicité et de son désintéressement, est atteint maintenant de la fièvre de l'or. Les profits énormes, scandaleux, réalisés par les armateurs et les capitalistes aux dépens de la Nation pendant la dernière guerre, ont enflammé les imaginations et surexcité les appétits : le Japon est en proie à une véritable épidémie de spéculation.

Tel est l'état d'esprit du Japonais « fin de siècle ». Nous allons voir comment cet état d'esprit commence déjà à porter logiquement ses fruits : dans le monde politique, en produisant un Parlement ignorant et ingouvernable, — ou, ce qui est pire, ne pouvant être gouverné que par la corruption ; — dans le monde des affaires, en provoquant une spéculation effrénée qui, chez une nation toute jeune, n'ayant pas encore eu le temps de se constituer une épargne, doit, en l'absence de capitaux suffisants, aboutir fatalement à un krach.

## CHAPITRE II

---

### CONDITION DE LA FAMILLE AU JAPON

La femme japonaise. — Combien la morale du peuple japonais diffère de la nôtre. — Les *Yoshiwara* ; procession du Dragon d'or. — Pères japonais vendant leurs filles : *Djoro* ou *gueicha*. — Comment on peut gagner une dot au Japon. — Mariages et divorces ; faiblesse du lien conjugal. — Les *mékaké* ou concubines officielles ; impossible de les supprimer : le Mikado donne l'exemple. — L'adoption et ses effets. — Singulières conséquences de l'adoption : un père plus jeune que son fils. — Difficulté d'adapter la civilisation occidentale aux mœurs des Japonais. — Dangers de cette adaptation ; affaiblissement de l'autorité paternelle. — Coup d'œil sur le théâtre japonais, reflet des sentiments et des mœurs.

Il est très difficile à un Européen de savoir exactement ce qui se passe dans la famille d'un Japonais. Non que le gynécée de celui-ci soit hermétiquement clos, comme le harem du Turc ; le Japonais moderne, pour peu que vous ayiez eu avec lui quelques relations mondaines, mettra même un certain amour-propre à vous introduire dans son « home » et à vous présenter à sa famille. — Là se bornera votre initiation : vous emporterez un souvenir intéressant d'un

accueil aimable, de charmants minois qui vous auront observé avec des regards curieux et rieurs : ce sera tout.

Le Japonais, très fin, se rend parfaitement compte que, porté à juger des choses et des hommes avec vos idées de morale occidentale, vous arriveriez, — si vous connaissiez la vérité sur ses mœurs familiales — à considérer comme un état social très inférieur celui qui est basé sur la constitution actuelle de la famille japonaise, et sa vanité nationale en souffrirait. Aussi se garde-t-il de faire la moindre allusion aux différences profondes qui le séparent de nous, à ce point de vue comme à beaucoup d'autres. Il est aussi fermé qu'un Turc qui, pour rien au monde, ne parlerait, même à son meilleur ami, de ce qui se passe dans l'intérieur de sa famille.

Chez nous l'égalité du père et de la mère tend de plus en plus à devenir la base constitutive de la famille. Chez le Japonais l'autorité paternelle est la règle unique : la mère est un être inférieur, sorte d'esclave soumise à la doctrine de Confucius : « La femme doit obéir à son père quand elle est jeune, à son époux quand elle est mariée, à ses enfants quand elle devient veuve » ; et l'état d'abaissement moral auquel nous la voyons ravalée est une conséquence évidente de l'idée bouddhiste, que : « la femme n'a pas d'âme. » — Un peuple dont la croyance religieuse et les institutions essentielles sont basées sur

les dogmes de Bouddha et sur la morale de Confucius, ce sage trop vanté qu'on a sottement qualifié de : « Socrate de la Chine », ce peuple ne pouvait pas, dans sa formation sociale, manquer d'asservir la femme.

Il ne faudrait pas conclure des tirades humanitaires de quelques politiciens japonais ou des articles emphatiques de certains de leurs journaux que la condition de la Japonaise ait sensiblement changé depuis la réforme. La femme est restée la « chose » du mari ou du père. L'ancien Code japonais conférait à ceux-ci le droit légal de la vendre pour en tirer profit ; à la vérité, le décret de 1875, complété par les dispositions du Code de 1896, leur a retiré ce droit ; mais, en fait, la situation n'a guère changé : le mari divorce à son gré, se débarrassant de sa femme dès qu'elle a cessé de plaire. Quant au père, s'il ne peut pas vendre sa fille, il la loue ; elle n'est guère, à ses yeux, qu'une marchandise dont la valeur dépend de son intelligence et de sa beauté.

C'est assurément le sentiment de son infériorité sociale, aussi bien que la conscience de la tyrannie que le mâle fait peser sur elle, qui ont donné à la Japonaise cet air intéressant, soumis, un peu craintif, qui appelle la comparaison, souvent faite, d'un charmant oiseau en cage. Si vous y joignez le charme d'une naïveté enfantine qu'elle n'a pas quitté depuis l'âge de

douze ou treize ans où elle fut nubile, la grâce et la gentillesse d'un petit corps non déformé par le corset et dont la souplesse se devine sous l'ample kimono, vous comprendrez qu'un tel ensemble ait arraché au plus austère Anglais cette description enthousiaste : « Il y a dans la Japonaise un je ne sais quoi d'indéfinissable, qui fascine à première vue et plaît davantage de jour en jour..... Empruntez à une sœur de charité dans l'exercice de ses miséricordieuses fonctions la lumière de son regard, son sourire à une jeune fille cherchant des yeux, au delà des mers, le fiancé dont elle attend le retour, son cœur à une enfant que sa mère n'a point gâté. Versez ce mélange dans un petit corps aussi sain que charmant, couronné par une masse de cheveux de jais, vêtu de robes claires qui amusent l'oreille par l'éternel frou-frou de la soie, et vous aurez la vraie Japonaise ! » (1)

Si on veut apprécier à sa juste valeur la place qu'occupe la femme dans la société japonaise, il faut faire complète abstraction de nos idées de morale occidentale. Il faut se dire que ce vieux fond de paganisme shintoïste qui, malgré l'affectation de dehors sceptiques et indifférents, subsiste encore, créé par de lentes accumulations héréditaires, au fond du cœur de tout Japonais, n'a cessé de le porter à honorer le culte de Vénus et ses sacrifices.

1. *The real Japan*, by Henry Norman. London, 1892.

Vous en aurez la vision très nette en visitant les quartiers spéciaux des villes japonaises consacrés aux yoshiwara (1). — De grandes rues, brillamment éclairées le soir, sont bordées de maisons élégantes dont chaque rez-de-chaussée est singulièrement aménagé : imaginez un salon au plancher un peu surélevé, dont on a supprimé le mur donnant sur la rue ; ce mur est remplacé par des barreaux en bois ou en fer doré permettant de voir, de parler, mais non de toucher. Et, derrière ces barreaux, une collection de ces jolis oiseaux en cage dont nous parlions tout à l'heure, revêtus des plumages — je veux dire des costumes les plus variés et les plus éclatants. Le Yoshiwara est un des lieux de promenade les plus fréquentés de la ville : bourgeois, artisans, y viennent le soir en famille, et c'est un spectacle tout à fait étrange pour l'Européen, de voir ces braves gens et leurs enfants regarder d'un œil bienveillant, presque attendri, ces *djoro* aux yeux peints, à la figure blanchie, aux lèvres carminées, accroupies en prenant nonchalamment leur thé ou fumant leurs pipettes, et d'entamer parfois un brin de causette avec elles.....

Vous trouverez la même impression exprimée par tous ceux de nos compatriotes auxquels il a

1. Quartier des plaisirs. Les habitantes des maisons du yoshiwara portent le nom de djoro qui n'implique pas d'idée flétrissante.

été donné d'étudier de près le Japon et ses mœurs étonnantes : « C'est un ravissement pour les yeux, dit M. Jean Dhasp, que ces étranges créatures qu'on dirait, à les voir peinturlurées et coiffées si drôlement, des êtres artificiels, figurines de quelque exotique musée Grévin. Dans ces éventaires garnis de ce curieux étalage, tout au fond, de jolis paravents d'or, aux dessins variés, dont l'assemblage étudié et les lignes brisées créent pour le regard une amusante perspective.

» A Yokohama, en arrivant du large, on aperçoit un feu éblouissant. C'est le phare électrique qui surmonte le grand yoshiwara, dont l'installation luxueuse a réalisé les derniers perfectionnements capables de satisfaire la plus exigeante clientèle japonaise et européenne. Ce n'est pas là un progrès dont le Japon moderne puisse s'enorgueillir ; mais ce trait ne complète-t-il pas la physionomie de ce peuple ? » (1)

L'auteur se trompe, j'ai connu au Japon des Japonais très « modernes » qui montraient avec complaisance — et non sans une pointe d'orgueil — le luxe incomparable de leurs yoshiwara.

Celui de Tokio, situé au N.-O. de la ville, est construit autour du temple de Kin-rio-zan (2),

1. *Le Japon contemporain*, par Jean Dhasp. Préface de Charles Edmond. Paris, 1893.
2. Le temple du Dragon d'or.

dont le jardin renommé est entretenu avec un soin extrême. Et aux grandes fêtes des fleurs : cerisiers, glycines, iris et chrysantèmes, vous pouvez y assister encore à une cérémonie qui vous reporte à bien des siècles en arrière du Japon moderne. Les plus belles djoro s'avancent lentement, parées de leurs plus riches atours, chacune escortée de deux serviteurs attentifs à lui éviter tout faux pas sur leurs hauts hé-ta (1) laqués. A leurs kimonos de soie et de brocart, aux grands peignes richement ornés qui surmontent leur coiffure, à leur regard à la fois hautain et craintif, on serait tenté de les prendre pour des reines déchues. Elles défilent ainsi, procession payenne, dans les allées les plus belles du jardin sacré, au milieu d'une foule immense, recueillie, silencieuse, qui semble voir dans cette cérémonie l'accomplissement d'une sorte de rite religieux. — De là à considérer l'exercice de leur profession comme un sacerdoce, il n'y a guère loin.

Il faut avoir vu cela pour comprendre qu'au Japon le fait d'un père de famille, livrant sa fille dès l'âge de douze ou treize ans, pour en faire une *djoro* ou une *gueicha* (2), n'a pas le caractère immoral et odieux que nos idées occidentales nous porteraient à lui attribuer. De tels marchés

1. *Hé-ta,* sandale surélevée sur deux petites planchettes en bois ou en laque, que les Japonais mettent pour marcher dans les rues.
1 Plus exactement : guei-sia (femme artiste).

se font, encore aujourd'hui, d'une manière courante : le contrat, d'une durée de trois, cinq ou sept ans, est passé avec une sorte d'entrepreneur femelle (généralement une gueicha sur le retour), qui, outre une somme versée comptant au père, et variant de 200 à 2,000 yens (500 à 5,000 francs environ) se charge de tous les frais d'entretien — et d'éducation artistique, s'il s'agit d'une future gueicha. — Le compte des gains, très scrupuleusement tenu, balance d'abord les dépenses faites. Une fois celles-ci compensées, l'excédent est partagé entre l' « impresario » et la fille. A l'expiration de son engagement, celle-ci rentre dans sa famille, munie le plus souvent d'une « dot » assez rondelette.

J'emploie à dessein ce dernier mot, parce que le métier ainsi exercé ne comporte nullement, au Japon, l'idée déshonorante qu'il entrainerait à nos yeux. La plupart de ces *mousmé* un peu défraîchies, revenues au bercail paternel après leur existence agitée, trouvent à se marier et ne font pas de plus mauvaises mères de famille que d'autres. Une fois mariées, elles n'encourent aucune déconsidération, et je pourrais citer l'exemple de l'un des plus hauts personnages de l'Empire, marié à une ancienne gueicha, dont la femme est aujourd'hui reçue à la Cour avec les honneurs dus au rang élevé de son mari.

De tels usages, qui bouleversent si radicalement toutes nos idées occidentales — les Japonais

disent : « nos préjugés » — sur la pudeur et la vertu des femmes, ont une répercussion naturelle sur la mentalité de la Japonaise. Ils ont contribué à donner à la *mousmé* cette allure troublante qui la distingue, mélange de candeur et d'impudicité, très fidèlement dépeinte dans cette conversation qui s'engage entre un voyageur français, assez versé dans la langue japonaise, et deux gentilles petites mousmés qui passent à ses côtés. Le Français, que ses études de mœurs poussent volontiers jusqu'à l'indiscrétion, leur dit en riant : *Shunjô wo siterou ka ?* (avez-vous cueilli la fleur du printemps — l'amour ? — « Je suis pure comme la neige qui tombe du ciel », dit l'une. — *Watakousi otoko wo siterou* (moi, je connais les hommes), dit l'autre. Et ces deux réponses sont faites du même ton, avec la même ingénuité rieuse d'accent et de regards (1).

Ces détails nous ont un peu détournés de notre sujet : la constitution de la famille japonaise ; ils étaient nécessaires pour nous permettre d'apprécier à leur vrai point des choses qui nous paraissent inadmissibles quand nous les jugeons avec les idées et d'après les coutumes dérivant de notre civilisation, de nos croyances aryennes.

L'association conjugale qui, sous l'influence du Christianisme, a pris chez les Occidentaux une

1. *Le Japon contemporain*, p. 217.

si haute importance sociale, n'a pour le Japonais qu'une portée très restreinte. La femme n'est guère à ses yeux qu'une servante et un instrument docile de propagation de l'espèce. Elle ne possède rien en propre, le mari pouvant disposer à son gré de sa dot. Liée par son mariage d'une façon à peu près indissoluble pour elle, elle peut être répudiée presque à la volonté de son mari ; et celui-ci ne s'en fait pas faute ! Les chiffres que nous donne la statistique des divorces japonais sont caractéristiques :

En 1886, sur 315,311 mariages, il y a eu 117,964 divorces.

En 1891, sur 325,651 mariages, il y a eu 112,411 divorces.

En 1896, sur 330,467 mariages, il y a eu 118,322 divorces.

Soit plus du tiers. J'ai relevé parmi les causes les plus fréquentes du divorce : stérilité, jalousie exagérée, irrévérence de la femme envers les parents du mari, « loquacité excessive ! » Jusqu'en 1873, le droit de divorce était réservé au seul mari. Cette année-là, une loi reconnut à la femme le droit de le requérir elle-même, mais elle est restée à peu près lettre morte. Elle jure d'ailleurs avec cette stipulation draconienne du Code japonais : que quelle que soit la cause du divorce, fût-il prononcé à la requête de la femme, et contre le mari, les enfants restent toujours au pouvoir de ce dernier ; en sorte que

bien des malheureuses mères préfèrent subir les mauvais traitements et les outrages plutôt que de renoncer à tout jamais à voir leurs enfants. La femme divorcée, dépouillée de son avoir, qui reste acquis au mari, n'a du reste d'autre ressource que de rentrer dans la maison paternelle.

Une *authoress* américaine, qui a très consciencieusement étudié la condition de la femme au Japon, nous fournit un exemple de cette inique coutume : « Une très charmante jeune femme a épousé un homme assez méprisable, vit fidèlement avec lui pendant plusieurs années, et en a trois enfants. Le mari qui n'était au début qu'un « propre à rien » (good-for-nothing) finit par s'adonner à la boisson, se livre à toutes les violences, arrive à battre femme et enfants — procédé, remarque en passant Mme Bacon, peu en usage chez les maris et les pères japonais. — La pauvre femme finit par être obligée de fuir la maison conjugale et se réfugie chez sa mère avec ses enfants. Elle requiert le divorce contre son mari et l'obtient ; mais elle se voit enlever ses enfants qui appartiennent, de par la loi, à leur ivrogne de père (1) ».

A remarquer une disposition bizarre de la loi japonaise : en cas d'adultère, le mari a le droit

1. *Japanese girls and women.* Dedicated to the Countess Oyama, by Alice Mabel Bacon. — Boston and New-York, 1895.

de tuer la femme et son complice. Mais s'il a le malheur de manquer ce dernier, il est poursuivi comme meurtrier et peut être condamné à dix ans de prison.

La polygamie n'est pas autorisée explicitement par les Codes, mais elle existe par le fait, le mari pouvant, suivant une coutume qui a force de loi, introduire dans sa maison, sous le titre de servantes, une ou plusieurs concubines qui portent le nom de *mékaké*. Dans l'ancienne législation leur nombre était limité à huit pour les Daïmios, à cinq pour les grands officiers, à deux pour les Samouraïs. Le Code de 1896 est muet sur ce point et semble ne pas admettre l'existence des mékaké dans les ménages ; mais en réalité la concubine n'a pas cessé de fleurir au foyer japonais, et la femme légitime est obligée de la subir, d'élever ses enfants avec les enfants illégitimes. Bien plus, dans le cas où elle n'a pu donner des enfants à son mari, et si elle n'a pas été répudiée pour ce fait, les enfants naturels les remplacent et doivent la considérer comme leur vraie mère : la mékaké qui leur a donné le jour est alors reléguée au rang de domestique. Toutefois, pour sauvegarder l'amour-propre de la femme légitime, celle-ci est censée avoir fait don de la concubine à son mari !

Au mois d'août 1897, le *Gipi-shimpo*, journal de Tokio, publiait un virulent article contre le concubinage, « si répandu malheureusement dans

les classes élevées de la société japonaise ». Il déclarait que, malgré tous les efforts que fait le parti libéral pour développer l'instruction féminine, « les femmes du Japon ne s'élèveront jamais au niveau de leurs sœurs d'Occident tant que cette coutume subsistera. » Le journaliste japonais qui écrivait ces lignes était probablement très sincère, mais il était aussi illogique qu'un Turc qui protesterait avec indignation contre la polygamie. On ne peut modifier les institutions et les mœurs d'un peuple sans changer la constitution mentale dont ils sont dérivés. Pour cela il faut des siècles.

Cela est si vrai que, dans les sphères les plus élevées de la société japonaise, dans celles qui se piquent de s'assimiler chaque jour d'une façon plus parfaite les mœurs européennes, vous retrouverez, sous le mince vernis de civilisation occidentale dont elles se parent, les coutumes du vieux Nippon aussi précieusement conservées que chez les « provinciaux » les plus arriérés. Comment pourrait-il en être autrement? Le Mikado lui-même, en les proscrivant, renierait ses propres origines. Il a donné du reste la preuve de son attachement à ces institutions et du respect qu'elles lui inspirent en adoptant pour héritier le fils d'une de ses mékaké. Au mois de novembre 1889, après la promulgation de la Constitution, une proclamation de l'Empereur désigna solennellement au peuple japonais

comme héritier de la couronne, le prince Harunomiya, fils d'une mékaké de la Cour, et qu'il déclare être son « fils adoptif ». L'idée de contester la légitimité de cette descendance, sous prétexte que le futur Mikado est issu d'une concubine, ne viendra jamais à l'esprit du Japonais le plus moderne.

Ce fait m'amène à parler d'une autre coutume si profondément ancrée dans l'âme japonaise qu'on ne peut songer à l'en déraciner. Elle constitue pourtant un des éléments les plus dissolvants de l'esprit de famille : je veux parler de l' « adoption ».

Tout père de famille peut, s'il n'a pas d'enfant légitime ou s'il a réprouvé le sien pour cause d'indignité, adopter : soit un enfant illégitime auquel il confère tous les droits d'une descendance régulière, soit même l'enfant d'une autre famille auquel aucun lien du sang ne l'unit. L'enfant adoptif contracte avec ses nouveaux parents toutes les obligations que comportent les liens naturels et tombe sous la puissance de son nouveau père, tout en restant soumis à ses obligations filiales vis-à-vis de l'ancien. Il se trouve avoir ainsi deux pères au lieu d'un.

Cette coutume de l'adoption peut avoir parfois d'étranges conséquences. Il est assez fréquent que des politiciens aspirant à briguer le mandat de député, et ne possédant pas des propriétés qui leur permettent de payer le cens nécessaire

(15 yen, soit 37 fr. 50), cherchent une famille qui veuille bien les recevoir dans son sein, et dont le chef consente à l'adopter. Il devient alors éligible. Dernièrement un publiciste assez connu au Japon, Toyajiro Koteguwa, directeur du *Bankers Monthly*, s'assura ainsi du concours d'une honorable famille du district de Chiba, dans lequel il voulait poser sa candidature. Au moment de s'unir au père de cette famille par les liens de l'adoption, il s'aperçut qu'il avait dix ans de plus que lui ! Les jurisconsultes consultés sur ce cas délicat ont déclaré que rien, dans la loi japonaise, ne s'opposait à ce qu'un père adoptif fût plus jeune que son fils d'adoption...

On voit combien, malgré les changements d'étiquettes, la constitution de la famille japonaise est restée invariable. Elle peut se résumer en peu de mots : le père est le chef absolu, les enfants appartiennent à lui seul. La mère est un être inférieur, « nourrice mais non éducatrice ». L'association conjugale n'existe pas en fait ; les liens du sang jouent un rôle tout à fait secondaire, pouvant, à la volonté du chef de la famille, être remplacés par des liens conventionnels.

Il est évident qu'un peuple possédant une formation sociale si différente de la nôtre ne pourra pas de très longtemps, quoi qu'il fasse, l'adapter à une civilisation basée sur des institutions et des croyances qui en sont la contre-partie. Toutes les réformes du monde, imposées à

coup de décrets, aboutiront à des contradictions, à des impossibilités, chaque fois qu'elles se heurteront à des nécessités sur lesquelles la volonté d'une seule génération d'hommes ne peut avoir d'action sensible. L'instruction que les Japonais — à l'instar de certain peuple d'Occident que nous connaissons bien — préconisent comme la panacée infaillible qui doit transformer d'un coup de baguette magique l'état de ses mœurs, et préluder à la réforme sociale rêvée, sera tout aussi inefficace ici que là. Ce qu'il faudrait changer, c'est le caractère, l'état d'âme de la nation japonaise, et cette modification intime et profonde ne pourra s'accomplir que par les efforts successifs d'un grand nombre de générations. Pour le moment, il peut y avoir superposition de certains éléments de notre civilisation à l'ensemble des coutumes et des mœurs de l'antique Nippon ; tout s'oppose à ce qu'il y ait assimilation.

Bien plus, il y a danger — et des plus graves — à toucher à l'organisation de la famille japonaise. En détruisant cette institution séculaire, on ne peut qu'énerver le lien social qui n'a déjà que trop de tendances à se relâcher. Par quoi pourrait-on le remplacer, puisque les Japonais sont réfractaires à toute idée religieuse nouvelle, à toute morale opposée à la leur ? Les fils vivant à Tokio, soustraits à l'action paternelle, y prennent des habitudes d'indiscipline, de scepticisme et même de mépris. Si les bonnes habitudes filiales

s'en vont, les mauvaises — celles qui favorisent les instincts les moins élevés — subsistent et s'aggravent. Et les Japonais risquent fort, en introduisant de telles perturbations dans la base même de leur constitution sociale, de l'abaisser à un niveau très inférieur à celui qu'elle avait atteint avant la réforme.

Le théâtre est un reflet presque toujours fidèle de l'état des mœurs. A ce point de vue, le théâtre du Japon moderne est intéressant à observer.

Deux mots du cadre : l'extérieur de tout théâtre japonais se reconnaît à la hauteur inusitée de la construction, toujours en bois ; à la petite loggia qui surmonte le fronton de la façade, et de laquelle un guetteur signale les incendies si fréquents dans les villes japonaises, et qu'il peut facilement apercevoir grâce à la situation élevée de son observatoire. Deux petites portes basses, munies de guichets, donnent accès aux spectateurs. La façade disparaît du reste presque entièrement sous de larges bandes de toile sur lesquelles sont peintes, en couleurs violentes, les principales scènes de la pièce qu'on va représenter.

L'intérieur de la salle offre un aspect différent des théâtres européens. Sa forme est rectangulaire. Le rez-de-chaussée est muni d'un parquet légèrement incliné vers la scène, divisé comme un damier en petits compartiments réguliers par

des cloisons d'environ un mètre de hauteur, au sommet desquelles sont posées à plat de petites planchettes qui permettent au public et aux ouvreuses de circuler en gardant l'équilibre. Les dimensions de ces compartiments, garnis de nattes, donnent place à quatre ou à six spectateurs, accroupis ou couchés, assez au large pour pouvoir s'y munir de leur plateau à thé et du petit fourneau servant à allumer les pipes. Le premier étage comprend, sur les côtés, des compartiments formant des loges un peu plus grandes ; dans le fond, un amphithéâtre à gradins fournit les places les moins chères.

La scène est toujours vaste. La partie centrale du plancher est ordinairement formée d'une sorte de grande plaque tournante qui permet, par une simple rotation, d'effectuer à vue le changement de décor sans tirer le rideau. A droite, une loge d'avant-scène contient un orchestre qui se compose de plusieurs sami-sen (guitare à trois cordes), d'un ou deux tambours, d'un gong chinois, et d'un instrument très primitif composé de deux planchettes de bois sonores sur lesquelles l' « exécutant » frappe avec des bâtons à coups d'autant plus redoublés et plus violents que la situation est plus palpitante. Les musiciens sont revêtus d'anciens et riches costumes sacerdotaux (1). Dans le fond

1. En souvenir des représentations anciennes, qui étaient toujours consacrées aux dieux.

de la loge, invisible aux spectateurs, se tient le chœur qui, de même que sur le théâtre antique, donne souvent la réplique à l'acteur en scène.

Il n'y a pas de coulisses : de l'extrémité gauche de la scène part une étroite plate-forme longeant le mur de la salle dans toute sa longueur; c'est par là que les acteurs principaux entrent et sortent. Dans ce trajet ils font pressentir aux spectateurs, par le jeu de leur physionomie, les sentiments qu'ils vont exprimer.

Enfin, sur la scène, des hommes vêtus de grands kimonos sombres, se tiennent près de la rampe, porteurs de longs bambous à l'extrémité desquels sont fixées des chandelles allumées. Dans les moments les plus pathétiques ils éclairent la figure des principaux acteurs pour permettre au public de bien apprécier l'expression des visages.

Si j'ajoute que les représentations durent de douze à quatorze heure (de dix heures du matin à minuit); que le public japonais en est très friand et que les théâtres, malgré leur nombre considérable, sont presque toujours pleins; que les spectateurs, très passionnés, n'applaudissent pas, mais témoignent souvent, par les cris d'encouragement ou les injures qu'ils adressent aux personnages en scène leur sympathie ou leur aversion, j'aurai donné une idée générale assez complète de la physionomie du théâtre japonais.

Ce qui est plus intéressant à étudier, c'est la nature des pièces qu'on y joue, le cadre dans lequel elles se déroulent, les procédés scéniques usités, l'idée morale qui y domine. Nous arriverons ainsi à apprécier l'état d'âme du spectateur japonais.

On respecte encore scrupuleusement, sur toutes les scènes du Japon, les prescriptions de Tokugawa, qui défendit il y a 350 ans aux femmes de se produire au théâtre en même temps que les hommes. Il n'existe pas une seule compagnie théâtrale qui contienne des artistes des deux sexes. J'ai vu successivement des troupes d'hommes dans lesquelles les rôles féminins étaient joués par de jeunes acteurs et des troupes composées uniquement de femmes dont quelques-unes jouaient des rôles de Daïmios ou de Samouraïs farouches, et dans l'un et l'autre cas l'illusion était complète.

La première représentation à laquelle j'assistai fut celle d'un drame très populaire : *Oumejawa-tchiou-bei* au théâtre Chijo, à Kioto. Le rôle principal était joué par le célèbre Taka-foukou. La pièce a pour auteur Moconami, très populaire au Japon. C'est l'histoire d'un pauvre diable de Kourouma, du nom d'Oumejawa, très beau, mais profondément misérable, « ver de terre amoureux d'une étoile ». L'étoile, c'est la charmante Yukahé (1), la plus belle femme d'un Yoshiwara. Celle-ci rit de lui lorsqu'il déclare sa

1. Littéralement : « comblée de richesses ».

flamme : comment admettre qu'elle puisse se donner à un être si inférieur, elle qui voit chaque jour les plus hauts et les plus riches personnages solliciter ses faveurs et la couvrir d'or? Mais la fougue et la sincérité de la passion du pauvre Kourouma, le charme de sa personne finissent par la toucher : elle se déciderait bien à fuir avec lui, s'il avait les moyens de préparer leur fuite. Mais il a refusé noblement l'or qu'elle lui offre — dont la source lui est naturellement fort suspecte — et, après avoir vainement sollicité ses parents, ses amis, il est prêt, dans son désespoir, à en finir avec sa triste vie, lorsqu'il aperçoit, dans une chambre du Yoshiwara, un vieux libertin faisant la cour à sa Yukahé. Scène de fureur, apaisée par l'assurance que vient lui donner la belle qu'elle ne sera plus jamais à un autre qu'à lui. Le vieux se doute que sa proie va lui échapper et, avec une astuce infernale, fait tomber Oumejawa dans un piège. Avec la complicité d'une autre femme du Yoshiwara, séduite par la beauté du jeune homme, que celui-ci a repoussée et qui veut se venger, il entraîne le malheureux à lui voler une forte somme pendant un sommeil simulé, puis il le dénonce : le crime est prouvé, il doit être puni de mort (1). La belle Yukahé ne laissera pas son

1. Jusqu'en 1868, le Code criminel punissait de mort tout Japonais commettant un vol d'une valeur supérieure à 10 rios (50 francs). Voir livre Ier, chapitre III.

amant mourir seul : elle déclare que c'est elle qui a inspiré le crime, qu'elle est sa complice, et va mourir avec celui qu'elle aime !

L'aspect du « paradis » de l'Ambigu, au moment le plus pathétique du drame populaire le plus émouvant, ne donnerait qu'une bien pâle idée de celui qu'offrait la salle du théâtre Chijo pendant les dernières scènes de la pièce de Moconami. Les petites *mousmés* épuisaient, pour étancher leurs larmes, les petits carrés de papier que contenaient les larges manches de leurs kimonos ; les interpellations des spectateurs se croisaient, de plus en plus animées ; le « vieux » ne pouvait plus ouvrir la bouche sans être conspué, menacé ; et des sanglots éclatèrent de toutes parts lorsque les deux amants franchirent le seuil du Yoshiwara pour marcher au supplice et s'unir dans la mort. Il eût été du dernier ridicule de paraître surpris de l'impudique naïveté de certains détails, et de l'étrangeté du milieu dans lequel se déroule tout le drame.

Le Frédérik-Lemaître du Japon est le célèbre, l'incomparable *Dandjouro*. D'une vigueur, d'une agilité peu communes malgré ses soixante-deux ans, il excelle à représenter des personnages d'anciens guerriers : Daïmios, Samouraïs ou Ronines, à reconstituer ce noble art de l'escrime japonaise, dont les traditions disparaissent. Je l'ai vu, jouant le grand rôle d'une pièce célèbre

de l'ancien répertoire : *Arakimta-Aimou* (1), au théâtre *Meidjisa*, à Tokio, amener le public, presque sans gestes, par le seul jeu puissant de sa physionomie, à une intensité d'émotion extraordinaire.

J'aurais grandement désiré voir Dandjouro dans la fameuse scène de la « tête coupée », création dans laquelle il déploie, paraît-il, les qualités les plus saisissantes de son immense talent. Je n'ai pas eu cette bonne fortune; mais la scène a été décrite par M. Klobukowski. Je lui en emprunte le récit, sans lequel cet exposé rapide de l'esthétique du théâtre japonais moderne serait incomplet :

« Sur la scène, un vieux Daïmio, en grand costume de bataille, est assis entre deux femmes magnifiquement habillées : l'une de soie rose et vert pâle, avec un manteau d'un jaune doux jeté sur une épaule seulement; l'autre d'un vêtement compliqué dont les teintes, ombrées du mauve pâle au violet sombre, se marient harmonieusement dans les plis de ses nombreux kimonos. Toutes deux se passent successivement et pressent à tour de rôle sur leur cœur, avec des lamentations aiguës, une tête coupée et sanguinolente. Quelle est cette tête? « Mon fils! » crie la plus âgée. « Mon époux! » gémit la plus jeune. Le vieillard est impassible, pas un muscle de son visage ne tressaille; il fixe d'un regard

1. Le maître d'armes.

froid et sec tout ce qui lui reste d'un enfant chéri, l'unique descendant de sa race, mort en combattant les armées mikadonales. — Sur un signe qu'il fait, les femmes se retirent.

» Il se lève alors, le vieux Daïmio, sa taille voûtée se redresse. Lentement, il tourne sur lui-même... Il est bien seul, personne ne peut plus être témoin de sa douleur. Dans un superbe mouvement de désespoir, il se précipite sur la tête gisant à terre; doucement, tendrement, avec un tremblement nerveux qui agite tout son corps, il appuie contre son visage ce débris humain tout maculé de sang et de poussière; et, comme si tout d'un coup la vie l'avait abandonné, il s'affaisse, tandis que la tête roule à ses pieds. Immobile pendant un moment, peu à peu il se ranime, ses yeux se dilatent, effarés, ses sourcils se froncent comme s'il cherchait à se ressouvenir, sa physionomie se convulse dans une expression de poignante angoisse, et, de sa poitrine, s'échappe un profond soupir, effrayant sanglot où crie toute sa souffrance. Puis, subitement calme, il tire son poignard; d'un mouvement lent, tranquille, il enlève les différentes pièces de son armure, écarte ses vêtements et s'ouvre le ventre! (1) »

Au théâtre Gionsa, de Kioto, se jouent surtout des pièces d'auteurs modernes. *Mika-Dzouki-*

1. *Le Japon contemporain*, p. 172 et suiv.

*Orokou* (1), d'un jeune auteur nommé Koéda, déjà célèbre dans tout le Japon, est l'histoire d'une abominable coquine possédée de la monomanie de l'assassinat. Nous lui voyons accomplir sous nos yeux une série de crimes affreux, reproduits avec ce réalisme effrayant que les Japonais apportent à leur mise en scène. Gorgée de sang et d'or, elle « fait une fin » en prenant la direction d'une maison de Yoshiwara, où elle est entourée de la considération générale ; mais elle est dénoncée par un ancien complice, qui l'ayant reconnue, sent sa vie menacée et veut se débarrasser d'elle. La police la surveille : elle déjoue d'abord toutes ses ruses. Un policier émérite — sorte de « M. Lecoq » — s'est promis de l'amener à se trahir et se présente au Yoshiwara après s'être fait précéder auprès de Mika-Dzouki par une lettre anonyme la prévenant qu'on va lui tendre un piège : elle lui fait un accueil charmant, lui présente ses plus belles djoros et lui offre une tasse de thé — empoisonnée, naturellement —. Le policier fait semblant de la boire, mais il a eu soin d'en tarir préalablement le contenu au moyen d'une éponge cachée dans la large manche de son kimono : Mika-Dzouki n'y a vu que du feu ! Bientôt il pâlit, présente tous les symptômes d'un empoisonnement foudroyant, et tombe. L'affreuse mégère, penchée sur lui pour jouir de ses der-

1. Littéralement : « La tatouée au croissant de lune ».

nières convulsions, ne résiste pas au plaisir sauvage d'insulter le mourant... mais le mourant se lève d'un bond, l'empoigne vigoureusement et la ligotte avec l'aide d'agents accourus à son coup de sifflet. Le drame se termine par le procès, la condamnation et le supplice de la criminelle. La dernière scène, qui nous fait assister à tous les détails de la pendaison, nous montrant le corps suspendu à la potence et agité des soubresauts de l'agonie, est vraiment épouvantable d'horreur.

Mais la véritable synthèse de l'art dramatique japonais paraît contenue dans le fameux drame historique *Tsiou Shimgoura* (1), qui n'est autre que l'adaptation à la scène de l'histoire des quarante-sept Ronines. J'ai pu le voir représenter par une troupe d'actrices à la tête desquelles se trouvait la célèbre *Kméhati*, la Sarah Bernhardt du Japon : c'est une femme de cinquante-trois ans, à la voix bien timbrée et qu'on admire malgré la prononciation gutturale et chantante que la convention théâtrale impose aux acteurs japonais. Kméhati est douée d'une faculté de grime extraordinaire : dans le drame *Tsiou-Shimgoura*, elle représentait un officier d'abord traître, puis vengeur, avec une vérité d'allures masculines et une habileté dans le maniement des armes que bien peu d'hommes pourraient déployer aujourd'hui dans tout l'Empire.

1. Littéralement ; « Le magasin de fidélité ».

L'analyse complète de ce drame touffu, dont la représentation dure quatorze heures et comporte une mise en scène aussi riche que compliquée, nous entraînerait beaucoup trop loin. Je me bornerai à en résumer brièvement la trame; au début nous sommes dans le palais du Shogun. Le vieux ministre *Kuno-Muno*, favori du souverain, tout puissant à la Cour, est épris des charmes de la belle *Kamakoura*, femme du jeune Daïmio *Egna*; il ne tarde pas à la compromettre en public par ses assiduités : Egna, qui a vu le manège, a peine à contenir sa rage; et, mis par le hasard en présence de l'odieux Kuno-Muno, se précipite sur lui pour le poignarder. Arrêté par son ami Monomoï, il ne fait à son rival qu'une légère blessure, mais le sang n'en a pas moins coulé dans le palais shogunal : c'est un crime de lèse-majesté! Egna reçoit l'ordre de se retirer dans son château pour y attendre la décision du souverain. Nous l'y voyons, un mois après, entouré de ses femmes et de ses officiers, recevant, d'un hérault du Shogun, communication de l'inexorable sentence : ses biens sont confisqués, sa famille exilée, ses officiers et serviteurs dispersés. Pour lui, il lui est accordé la faveur de s'ouvrir le ventre. La première partie du drame nous fait déjà assister à la sanglante réalité du *hara-kiri*.

Seuls de tous les parents et serviteurs fidèles d'Egna, deux personnes n'ont pas assisté à sa

mort tragique. C'est son officier favori, Shimidzu, et la jeune Vakaïto, une de ses mékakés. Eperdument épris l'un de l'autre, ils avaient fui loin du château, trahissant l'un son chef, l'autre son époux, avant d'avoir connu la condamnation du Maître.

Shimidzu et Wakaïto cachent leur bonheur coupable chez les humbles parents de celle-ci, pauvres paysans presque sans ressources. Mais la destinée fatale les poursuit : Un Ronine d'Egna, réduit à mendier, paraît dans leur cabane; il leur apprend la mort d'Egna, et le remords les accable lorsqu'ils songent qu'ils l'ont lâchement trahi dans un tel moment. Shimidzu retrouve son âme de Samouraï; il jure de s'unir aux autres Ronines pour venger son maître. Mais comment entrer en campagne sans armes, sans ressources? — Alors Vakaïto enflammée, elle aussi, par l'ardeur du sacrifice, l'âme épurée par la douleur, déclare qu'elle peut, en expiant sa faute, se rendre utile à l'œuvre de la vengeance commune. Que son mari la vende au Yoshiwara; elle est belle, elle est artiste, on retirera d'elle un prix élevé qui suffira aux premiers besoins des Ronines vengeurs. Dans le cœur de Shimidzu, partagé entre l'amour et le devoir, le devoir l'emporte : il accepte le noble sacrifice de celle qu'il aime, soutenu pourtant par cet espoir secret : que, la vengeance accomplie, des jours meilleurs reviendront et que

Vakaïto pourra reprendre un jour sa place au foyer conjugal que l'honneur — l'honneur japonais — l'oblige à déserter !

Alors commencent les préparatifs de l'expédition des quarante-sept Ronines d'Egna contre le Daïmio Kuno-Muno, cause de la mort de leur maître et de la ruine de sa maison. Mais ils sont soupçonnés, espionnés par la police du Shogun, et leur dévouement serait inutile si un hasard providentiel ne mettait l'un d'eux en présence de la belle Vakaïto devenue la gloire du Yoshiwara de Kamakoura. D'accord avec lui et avec son mari, elle attire à elle les officiers du vieux Daïmio Kuno-Muno ; elle arrive même à se faire inviter dans le palais de ce dernier à la faveur d'une orgie, et c'est elle qui donne aux conjurés les moyens de s'y introduire par surprise. Une lutte sanglante s'engage entre les Samouraïs de Kuno-Muno et les quarante-sept Ronines qui, vainqueurs, s'emparent du vieux ministre, lui tranchent la tête, se retirent, emportant ce sanglant trophée dans une boîte de laque, et vont le déposer sur la tombe d'Egna, creusée sous l'ombrage des arbres sacrés d'un temple voisin de son ancien château.

Ce devoir accompli, les conjurés viennent sans hésiter se livrer à la justice du Shogun. Convaincus d'avoir porté la guerre, en pleine paix, au sein de la cité, presque sous les murs du palais du souverain, et, — crime plus grave

encore — d'avoir fait périr un Daïmio puissant, ils sont condamnés à mort. Mais, reconnaissant que : « le mobile de leurs crimes a été le noble sentiment de la vengeance » et que, loin de déchoir, ils se sont montrés dignes de leur caste, la sentence souveraine leur accorde la faveur du hara-kiri; et le dernier acte du drame nous les montre, entourés d'une foule respectueuse, s'ouvrant le ventre en nobles qui n'ont pas forfait à l'honneur. Les corps tombent, des flots de sang inondent la scène, et le rideau se tire sur ce spectacle affreux, au milieu d'une émotion profonde, d'un silence terrifié, que troublent seuls les sanglots des spectateurs.

Ces exemples suffiront à donner une idée de l'esprit qui domine dans la littérature dramatique du Japon : la représentation des choses cruelles, le spectacle du sang, l'expression des sentiments de l'antique honneur — en même temps que la peinture fidèle des mœurs du Yoshiwara, sont les éléments essentiels de l'esthétique du théâtre. Que doivent être les sentiments intimes d'un peuple qui goûte un plaisir aussi intense à la représentation de tels sujets? Peut-on affirmer qu'ils est foncièrement acquis aux idées occidentales ?

---

# CHAPITRE III

## RELIGIONS, INSTRUCTION ET JUSTICE

Les religions : Shintoïsme et Bouddhisme. — Mythologie de Shinto : origine divine du Mikado. — Juxtaposition des deux religions. — Causes de la faible progression du Christianisme au Japon. — Progrès de l'indifférence religieuse et du scepticisme. Abaissement de la moralité.

L'Instruction. Dotation de l'enseignement primaire. — Situation misérable de l'instituteur japonais. — Lente diffusion de l'instruction. — Insuffisance des enseignements secondaire, supérieur et professionnel. — Vice capital de l'enseignement japonais : intolérance et haine de l'étranger. — Impossibilité de l'adaptation de la langue japonaise aux idées abstraites et aux sciences exactes. Décadence de la langue française au Japon.

La Justice. Réforme judiciaire. Incompatibilité des nouveaux Codes avec l'âme japonnaise.

Deux cultes religieux co-existent au Japon : le Shintoïsme et le Bouddhisme, et malgré leurs divergences fondamentales, ils sont presque toujours pratiqués en même temps. Le Shintoïsme, qui date des temps les plus reculés, de l'époque mythologique, est la religion nationale ; le Bouddhisme fut importé au Japon vers le VIe siècle de notre ère par les Coréens; peu après, les Chinois y introduisirent la doctrine de Confucius.

J'avoue n'avoir jamais pu arriver à me faire une idée précise des dogmes du Shintoïsme. Il semble que ce soit une sorte de paganisme nébuleux, beaucoup moins précis que la religion de la Grèce antique. La bible shintoïste, le *Koziki*, l'ouvrage le plus remarquable de l'ancienne littérature japonaise, ne donne guère que des indications apocalyptiques, incompréhensibles pour un cerveau aryen. — Je résume aussi fidèlement que possible le récit du Koziki sur l'origine des dieux qui président aux destinées du Nippon :

A la naissance des temps, des divinités invisibles résidaient au ciel. Les plus grandes étaient le dieu Isagani et la déesse Isanami. Le couple divin s'assit un jour sur le pont du firmament que soutiennent les piliers des nuages, et se plut à contempler l'armée des flots de la grande mer qui luttaient à ses pieds, à l'endroit où se créa depuis la mer intérieure du Japon.

Le Dieu sonda de sa lance écarlate la profondeur de la mer ; lorsqu'il la retira, des gouttes ruisselèrent de son arme et chacune, retombant dans les flots, donna naissance à une île verdoyante. La première île qui surgit ainsi du sein des ondes fut la belle Awazi, qui ferme aujourd'hui l'entrée orientale de la mer, et dans laquelle ils descendirent cacher leurs amours. La déesse Isanami enfanta successivement les huit plus grandes îles du Japon, puis les trente-cinq

divinités primordiales, parmi lesquelles Amaterasu, déesse du soleil.

Amaterasu résolut bientôt de dominer les autres divinités afin de transmettre le gouvernement du monde à l'enfant né des feux qui entouraient sa tête. Celui-ci descendit dans l'île de Kiusiu qu'avaient créée ses ancêtres ; c'est là que, pendant deux générations, résida la famille impériale ; puis deux de ses membres traversèrent la mer pour conquérir le Nippon central sur les dieux et les hommes. L'empire du Japon était dès lors constitué ; les descendants d'Amaterasu n'ont cessé de le posséder, sous le nom de Mikado, jusqu'à nos jours.

Les divinités de la religion shintoïste sont les sept génies (Kami) représentant les forces de la nature, auxquels sont associées et soumises les âmes des morts et les huit millions de génies secondaires qui tourbillonnent dans les airs, ou rampent sous la terre. Dans toute habitation japonaise l'un, au moins, de ces sept génies supérieurs réside en permanence. Ils sont figurés sur tous les jouets d'enfants, dans tous les premiers livres d'éducation, sur le papier monnaie, et toujours sous des formes familières et légèrement caricaturales.

*Juro-jin*, dieu de la Prospérité, est représenté sous les traits d'un vieillard à longue barbe blanche, monté sur un cerf.

*Daïkoku*, dieu de la Richesse et du Commerce,

est figuré un maillet à la main, assis sur des sacs de riz autour desquels courent des rats.

*Fukoroku-jin* est le dieu de la Longévité. On le représente sous l'aspect d'un grand vieillard à tête chauve et pyriforme, tenant à la main un bâton de voyage et un livre de prières; près de lui se tient un oiseau sacré.

*Yebisu,* personnification de *Suzan* (Satan?) qui, chassé du ciel, se réfugia chez les marins dont il est devenu le patron. Il tient d'une main des instruments de pêche, et de l'autre un poisson (un énorme taï) dont il s'amuse à agacer une grue.

*Ben-ten* est la déesse de la Grâce, protectrice des Arts. Elle est très vénérée des femmes, des marchands et de tous les gens, nombreux au Japon, qui cherchent le plaisir. La tête ceinte d'une couronne d'or, elle joue du biwa (mandoline à quatre cordes) et charme des serpents qui rampent autour d'elle.

*Hotei* est le dieu de la Bonté, protecteur des enfants. Orné d'un gros ventre velu, il porte sur son dos un sac rempli de friandises pour les enfants sages; autour de sa tête sont des yeux pouvant voir de tous côtés ceux qui ne le sont pas.

*Bishamon,* dieu de la Force et de la Guerre, est le patron des soldats. Cuirassé, le casque en tête, il tient d'une main sa lance et porte de l'autre une petite pagode dans laquelle sont enfermées les âmes des ancêtres.

Ces divinités ne figurent pas, sous forme d'images, dans les temples shintoïstes, qui ne comportent que des ornemants figurant des objets inanimés. C'est dans les sites les plus pittoresques, les plus importants, que s'élèvent les *yasiros*, sanctuaires consacrés aux génies, et qui ne renferment pour tout emblème que le miroir de cristal et les bandelettes de papier, symboles de pureté. Tout autour s'élèvent des maisons de thé, des lieux de plaisir où les Japonais viennent célébrer à leur manière le culte de leurs dieux. Aux jours de fêtes religieuses, les prêtres de Shinto (qui constituent une classe héréditaire) viennent invoquer les génies au nom de la foule des fidèles, et organisent en leur honneur des pantomimes et des représentations théâtrales. La pureté d'esprit et d'âme exigée des pratiquants n'empêche nullement ceux-ci de sacrifier à Vénus sous les yeux des génies bienveillants et paternes.

On conçoit que ce culte primitif et barbare, ne donnant aucune satisfaction aux aspirations élevées de l'âme, ne précisant rien au sujet des conditions de la vie future, n'ait pu suffire au peuple japonais. Cela explique l'adoption rapide du Bouddhisme qui le séduisit par la pompe de ses rites, par ses dogmes consolants de la transmigration et de la rédemption finale, par l'infinie variété de ses dieux et de ses saints, au rang desquels il s'empressa d'élever les grands

hommes du Nippon. Si le Shintoïsme ne fut pas submergé, ce fut grâce à un compromis imaginé par un prêtre du IX<sup>e</sup> siècle, Kabodaïshi, qui se donna pour un prophète inspiré et révéla à ses frères que les deux religions n'en faisaient qu'une ; que l'âme de Bouddha avait émigré dans le corps de la déesse Amaterasu. Ce fait explique la juxtaposition bizarre de ces deux cultes si dissemblables. Mais la vieille théorie shintoïste est restée latente au fond de l'âme japonaise : elle repousse le péché originel, et c'est l'obstacle le plus insurmontable qui s'oppose à la propagation du Christianisme chez le peuple japonais (1).

Il existe actuellement au Japon 98,000 temples bouddhistes et 125,000 temples shintoïstes. Le Confucianisme, assemblage de préceptes moraux et sociaux, qui n'offre en rien le caractère d'une religion, n'a pas de temples proprement dits, mais des *seido* (halles de sainteté), qui servent de lieux de réunion pour les lettrés et n'existent que dans les grandes villes.

Le Japonais semble réfractaire à l'évangélisation. En 1885 on comptait au Japon 28,000 catholiques et 12,000 protestants ; en 1895, 40,000 et 15,000. C'est peu, pour qui a pu apprécier *de visu* le zèle admirable de nos missionnaires. Mais l'indifférence et le scepticisme

1. Voir *Les mœurs, le droit public et privé du Japon*, par Georges Bousquet. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1875.

qui caractérisent cette race sont des obstacles plus difficiles à vaincre que l'esprit d'intolérance qui ne recule pas devant la persécution.

Malgré son caractère vague, matérialiste, et ne donnant aucune satisfaction aux aspirations de l'âme, le Shintoïsme est resté religion d'État. On conçoit que les promoteurs de la restauration impériale se soient appliqués à maintenir une institution qui fait du Mikado le représentant direct de la puissance divine en même temps que le chef du pouvoir temporel. Mais admettre qu'on peut bouleverser complètement les idées fondamentales d'une nation, faire table rase de toutes ses traditions, y changer les bases de l'éducation en introduisant dans l'enseignement les théories philosophiques modernes les plus avancées, tout en imposant le maintien d'une religion puérile, à peine digne d'une race inférieure, c'est faire preuve d'une singulière naïveté.

Dans cette combinaison éclate le manque d'idées générales qui caractérise la plupart des actes du gouvernement nouveau. S'il se piquait d'être logique, il favoriserait l'introduction au Japon du Christianisme, base fondamentale de la civilisation occidentale qu'il s'efforce de copier. Or, il ne cesse de le combattre sourdement par des mesures arbitraires, et le fait, en toute occasion, attaquer avec violence par ses journaux. Mais l'idée de maintenir l'essence religieuse du

pouvoir mikadonal le domine : et récemment encore, au mois d'avril 1896, il obtenait de la majorité du Parlement la création d'une administration spéciale, annexée au Ministère de l'Instruction publique, chargée de veiller à la conservation des temples érigés aux mânes des ancêtres impériaux.

Les conséquences de l'incompatibilité évidente de ces superstitions surannées avec les idées modernes que les hommes dirigeants s'efforcent de greffer sur le vieux tronc japonais commencent à se manifester. — En 1882, Elisée Reclus constatait déjà que, « au point de vue religieux, le peuple japonais traversait une transformation évidente » et que, « la plupart des Japonais instruits, et même les habitants pauvres des villes, ressentaient ou affectaient une indifférence complète pour les diverses religions d'origine nationale ou de provenance étrangère (1). » Il a suffi de quinze années pour que cette transformation s'accomplit tout naturellement, sans secousse, par la force logique des choses. Aujourd'hui le Japonais n'a plus aucune croyance ; le Shintoïsme est, à ses yeux, une doctrine puérile, tout au plus bonne à amuser les petits enfants; ses pratiques ne sont plus qu'un prétexte à parties de plaisir, et, si un nouveau Jésus, apparaissant sur la terre japonaise, voulait réprimer les abus les plus scan-

1. Géographie universelle, t. VII.

daleux, il aurait trop à faire pour chasser les vendeurs de saké et les vendeuses d'amour qui inondent les portiques des temples du Japon moderne !

Cette transformation des esprits ne laisse pas que de préoccuper beaucoup les Japonais les plus éclairés. Au mois de juillet dernier s'est constitué à Tokio un groupe important de professeurs de l'Université, qui se proposent de « moderniser » le Shintoïsme. J'ai vu leur programme qui dénote un sentiment très juste du danger dont la disparition de tout esprit religieux menace le Japon, allié à une forte dose de naïveté — ainsi qu'à l'absence de tout esprit philosophique. Après avoir exposé que les religions qui avaient le plus contribué à élever le niveau moral de la Nation : le Shintoïsme et le Bouddhisme, se sont corrompues et ont perdu toute action, que le Christianisme est inacceptable pour tout bon Japonais « parce qu'il contient des éléments anti-nationaux ». le manifeste conclut que le Shintoïsme est la seule religion capable d'opérer une réforme salutaire dans les idées et dans les mœurs ; mais que, malheureusement, ses interprètes et représentants ont laissé corrompre sa doctrine. Cela n'est pas flatteur pour les prêtres shintoïstes, dont les hauts dignitaires sont encore, presque tous, des membres de la famille impériale !

En conséquence, le groupe de ces éminents universitaires a reconstitué les éléments de la « vraie religion » qu'ils offrent à l'admiration de la nation japonaise, et dont voici le fidèle résumé :

« Il y a un Dieu supérieur : Ama-no-mi-naka-nushi-no-mikoto (auguste divinité du centre du ciel) ayant pour attributs : l'Intelligence, la Valeur et l'Amour.

» C'est par l'union de son esprit et de son énergie vitale que furent créés le dieu Takami Musubi et la déesse Kanmi Musubi, formant avec leur père une sainte Trinité.

» De l'union des deux précédents naquirent d'autres dieux et enfin les divins ancêtres de la famille impériale et de la race humaine : Yzanagi et Yzanami. L'âme de l'homme est donc d'origine divine et immortelle. Son corps fut aussi créé par l'énergie divine, mais n'en contient pas assez pour être immortel.

» Le devoir de l'homme est de cultiver : d'abord les trois vertus divines, ensuite les sept vertus qui en dérivent : la loyauté à l'Empereur, la piété filiale, la chasteté, l'obéissance aux aînés, la sincérité dans l'amitié, la bonté et la miséricorde. Le chemin de la vertu est le chemin du bonheur !

» La loi de la cause et de l'effet règne dans le Monde présent et dans le Monde futur. Le plus grand criminel peut mériter le pardon et

même la faveur de Dieu s'il se repent avec sincérité. Il sera tenu compte, à chacun, de ses actions, et il en sera récompensé ou puni dans le Monde futur. »

La rédaction de ce pathos, qui a la prétention d'être un programme religieux, n'a pas exigé de grands efforts d'imagination. C'est une sorte d'amalgame des parties les plus banales des doctrines chrétienne et bouddhiste. Le Shintoïsme n'y est représenté que par une timide réminiscence de l'origine divine du Mikado, qui n'y est même guère mieux traité, à ce point de vue, que le premier venu de ses sujets. — On n'a évidemment pas osé insister sur ce point capital de l'ancienne doctrine shintoïste, prévoyant qu'il n'aurait plus grande chance d'être admis par les modernes Japonais.

Une telle tentative, combattue par tout ce qui existe au Japon de prêtres bouddhistes et shintoïstes, accueillie avec indifférence par la masse du peuple profondément imbue d'idées matérialistes, est évidemment condamnée à l'insuccès le plus absolu : j'ai tenu à la mentionner pour donner un nouvel exemple de la naïve outrecuidance avec laquelle des Japonais éclairés, des esprits d'élite, des « intellectuels », s'imaginent pouvoir transformer du jour au lendemain les croyances de tout un peuple, sans se douter qu'il lui est aussi impossible de changer sou-

dainement les éléments de sa religion, qu'à un individu de changer sa taille ou la couleur de ses yeux!

Les hommes d'État japonais — suivant, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'exemple de nos idéologues occidentaux qui prétendent, au moyen de la réforme de l'instruction, arriver à la réalisation de leurs chimères égalitaires — se sont efforcés de donner un développement considérable à l'instruction du peuple.

En 1878 fut promulguée la première loi établissant les bases du régime scolaire nouveau : elle créait trois catégories d'établissements correspondant à nos trois branches d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur. Elle décrétait qu'il devait y avoir dans l'Empire une école primaire par six cents habitants! La loi constitutionnelle de 1889 a posé le principe de l'instruction obligatoire. Mais il ne suffit pas, pour rendre une telle réforme effective, d'en établir le principe sur le papier : il faut créer les ressources correspondantes et constituer un personnel éducateur capable. Or le Japon, entraîné dans la voie onéreuse des armements militaires, n'a pu suffire encore à l'aggravation des charges que l'application intégrale de la loi scolaire entraînerait : aussi la diffusion de l'instruction se réalise-t-elle avec lenteur. En 1891, sur 41 millions d'habitants, on dépensait pour l'ins-

truction primaire 11 millions de yens (environ 29 millions de francs), soit 0 fr. 70 par tête, et sur 7.200.000 enfants en état de fréquenter l'école, 4.290.00 seulement y étaient inscrits. En 1896, sur 42.800.000 habitants, les dépenses se sont élevées à 16 millions de yens (40 millions de francs), soit 0 fr. 93 par tête, et sur 7.480.000 enfants, on n'en comptait encore que 4.800.000 fréquentant l'école, soit 65 0/0. Dans la province de Satzuma, qui est pourtant le lieu d'origine des promoteurs de la restauration impériale et la patrie des hommes qui gouvernent le pays depuis trente ans : Ito, Inouyé, Okouma, etc., la proportion s'abaisse à 47 0/0. Les progrès sont, on le voit, fort lents (1). Indépendamment de l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement par l'État, cette lenteur constatée dans la marche progressive de l'instruction primaire provient aussi de la condition misérable d'une partie de la population japonaise. On estime que sur ces sept millions et demi d'enfants, 1.500.000 appartiennent à des familles trop pauvres pour payer les frais d'école (qui ne s'élèvent pourtant, en moyenne, qu'à 2 fr. 75 par an !) et 800.000 sont obligés de la quitter avant l'âge de dix ans pour aider leurs parents à vivre.

Le salaire des instituteurs japonais est, en

1. Cette proportion est à peu près la même qu'en 1877 (voir *l'Empire japonais* de L. Metchnikoff, Genève 1881). Les prescriptions légales de 1878 et de 1889 semblent donc n'avoir eu aucun effet.

moyenne, inférieur à 275 francs par an. Et encore doivent-ils, d'après une loi récente, faire abandon à l'État de 10 0/0 de cette maigre rémunération pour constituer le fonds « de la défense des côtes ».

Veut-on savoir quelles sont, actuellement, les dépenses minima du ménage d'un instituteur de campagne japonais ? Le *Japan Times* les estime, pour une famille composée du père, de la mère, et d'un enfant de six à sept ans, à 11 yens 23 (28 fr.) par mois pour la nourriture, soit 336 fr. par an. En y ajoutant 15 yens (37 fr. 50) pour l'achat annuel des vêtements, on arrive à un budget annuel de 373 fr. 50 : l'instituteur japonais ne gagne même pas de quoi ne pas mourir de faim.

Et dire que les instituteurs français ne cessent de récriminer sur l'insuffisance de leurs ressources ! On conçoit d'ailleurs que le recrutement du personnel enseignant ne se fasse pas facilement dans de telles conditions : il ne se passe guère de jour que les journaux de l'opposition ne publient de violentes diatribes contre son incapacité, ou ne lui reprochent un relâchement croissant de discipline et de moralité. Si ces critiques sont fondées (et j'ai tout lieu de les croire vraies), la diffusion de l'enseignement, dirigé par de tels maîtres, constitue un vrai danger pour le Japon.

L'enseignement secondaire se heurte à des

difficultés excessives résultant de la complication que présente la langue japonaise, constituée par un mélange, ou plutôt par une superposition de deux langues d'essence différente : le Yamato polysyllabique et le Chinois monosyllabique. Cette langue ne peut s'appliquer à la désignation des idées abstraites ou des faits scientifiques ; les mots relatifs aux choses de l'esprit n'y figurent pas ; l'écriture est d'une complication effrayante, et nul ne peut prétendre à la réputation d'homme instruit s'il ne connaît pas huit à dix mille caractères !

Au point de vue de l'installation matérielle, de grands efforts ont été faits depuis vingt-cinq ans pour doter l'enseignement secondaire et supérieur des aménagements les plus parfaits. C'est à Tokio surtout qu'on peut s'en rendre compte : de vastes bâtiments bien éclairés, des amphithéâtres, des bibliothèques, des laboratoires, des collections scientifiques très complètes s'élèvent dans le superbe parc d'Ouyeno, au milieu des grands arbres, dans d'irréprochables conditions hygiéniques. Mais l'organisation intérieure est loin d'être en harmonie avec ces beaux décors. Le Japon n'a pas encore eu le temps de se créer une pépinière de savants et de professeurs ; il est obligé de recourir à l'Europe pour recruter le personnel supérieur de ses universités. On compte encore à Tokio seize professeurs étrangers, dont douze Allemands,

trois Anglais et un Français : mais la jeunesse japonaise aussi bien que les hommes qui dirigent l'organisation de l'instruction publique sont impatients de secouer le joug de l'étranger et de voir disparaître ces derniers vestiges de l'intervention des Européens dans les affaires intérieures du Nippon. Il faut donc s'attendre à voir bientôt des professeurs japonais les remplacer. C'est ce qui a été fait déjà dans les écoles professionnelles, où il n'y a plus aujourd'hui que des instructeurs japonais; au dire des personnes que leurs affaires mettent en contact avec les ingénieurs sortant de ces écoles, le résultat obtenu serait loin d'être satisfaisant : les jeunes gens qu'elles produisent sont munis d'une instruction scientifique très insuffisante en même temps que d'une forte dose de suffisance; ils fournissent aux grandes industries japonaises des contremaîtres et des ingénieurs incapables. Du reste, le total des allocations des écoles professionnelles, des écoles supérieures, des universités, n'atteint pas deux millions et demi de yens (6.250.000 francs), et il faudrait quadrupler au moins cette dotation pour leur permettre de satisfaire aux exigences du programme que le gouvernement s'est tracé.

Mais le vice capital de l'enseignement japonais à tous les degrés, depuis la plus modeste école de village, jusqu'à l'école des hautes étu-

des, c'est l'esprit étroit, vaniteux et hostile à l'élément européen. Ce qu'on cherche avant tout, c'est faire des Japonais japonisants, d'enseigner à la jeunesse que le Japon est le seul pays élu des Dieux, que tout y est parfait, qu'aucune nation du monde ne peut être comparée à la nation japonaise au point de vue de la valeur, de la puissance et des vertus ; en un mot, que les peuples étrangers, les Occidentaux aussi bien que les Chinois, ne sont que des barbares auprès du peuple japonais. J'ai donné (1) des échantillons de la littérature officielle qui sert à imprimer d'une façon indélébile ces notions puériles et fausses dans le cerveau des écoliers et des étudiants, et j'ai montré les conséquences déplorables de cet enseignement. Aujourd'hui, rien de plus vrai que cette appréciation : « Dans une rue de Tokio, un jeune Japonais, mis avec une certaine recherche, vous toise en passant d'un regard insolent. Vous l'entendez murmurer des injures à l'adresse des étrangers. Il n'y a pas d'erreur possible : c'est un étudiant (2)... »

Ces tendances inquiétantes ont arraché au Ministre de l'Instruction publique du précédent cabinet Ito, le marquis Saionjy, une véhémente et courageuse protestation. Dans un discours qu'il prononça au mois de juin 1895 à la réunion des directeurs des écoles normales, j'ai

1. Voir Livre Ier, chap. I, p. 21.
2. *Le Japon contemporain*, par Jean Dhasp, p. 263.

relevé ces très sages paroles : « Il n'y a pas de
» pires ennemis de la Nation que ceux qui se
» bornent à se vanter de ce qu'on appelle le
» *hamata-damashi* (l'esprit vieux japonais), et
» refusent de se tenir au courant du progrès,
» admettant avec trop de confiance les préju-
» gés nationaux, négligeant d'enseigner au
» peuple la vérité au sujet des pays étrangers ».

Croit-on que ces salutaires conseils aient été accueillis avec déférence ? Ce serait mal connaître l'esprit japonais. Le discours du marquis Saionjy a provoqué un tolle général, et le personnel même de son ministère, les « bureaux », ont protesté contre l'exposé d'idées aussi subversives. La « société pour le développement de l'instruction nationale », association puissante qui étend ses ramifications sur toute la surface du pays, s'est réunie aussitôt pour renier des théories aussi dangereuses ; elle a voté un ordre du jour déclarant : « Qu'il fallait apporter encore plus d'attention au développement du patriotisme dans les écoles du Japon, et y développer davantage l'éducation militaire ». A partir de ce moment, jusqu'au mois d'août 1896, date de la chute du ministère Ito dont il faisait partie, le marquis Saionjy s'est vu contrecarrer dans tous ses projets de réforme : c'était un « homme jugé ».

Rien n'a été fait depuis deux ans pour modifier, ni même pour atténuer les tendances déplo-

rables de ce système d'éducation : la nouvelle génération arrivera donc aux affaires avec des idées beaucoup plus rétrogrades que celles des hommes qui ont fait la révolution. Le marquis de Ito, le plus grand, si ce n'est le seul homme d'État du Japon moderne, apprécie le danger que peut faire courir à son pays la propagation d'idées pareilles. Au retour du voyage qu'il a fait en Europe et en Amérique dans les premiers mois de l'année dernière, il a prononcé à ce sujet (au mois d'août 1897) un discours animé d'un souffle vraiment libéral : « Il est hors de doute, » s'est-il écrié, que dans toutes les écoles du » Japon on cultive un esprit étroit et hostile aux » étrangers, et plus nous allons, plus ces décla- » mations contre les Européens augmentent » d'intensité.....

» Supposez que les Soshis attaquent les étran- » gers, sous prétexte que ceux-ci s'approprient » des profits qui ne devraient appartenir qu'aux » gens du Pays, et qu'ils envahissent leurs ma- » gasins et leurs usines, qu'arrivera-t-il ?..... » L'affaire deviendra une question internationale » et le Pays se trouvera placé dans un très grand » embarras.

» Aussi je demande une réforme complète de » notre système scolaire, et je proteste contre » l'enseignement à notre jeunesse d'un patrio- » tisme étroit et de mauvais aloi. Il faut déra- » ciner l'esprit anti-étranger des dernières

» années..... Les capitaux étrangers nous sont
» indispensables, et ils ne seront à notre dis-
» position que s'ils jouissent chez nous d'une
» complète sécurité..... »

Cette dernière phrase laisse percer la préoccupation dominante du marquis de Ito : celle de réaliser un grand emprunt en Europe. Il voit le Japon acculé à ce dilemme : restreindre ses armements et modifier sa politique mégalomane, ou trouver de l'argent au dehors. C'est à la seconde solution qu'il se rallie, mais il comprend que pour pouvoir emprunter de l'argent au dehors, il faut offrir aux capitaux européens une sécurité que l'état social actuel du Japon ne comporte pas.

Ses admonestations auront-elles quelque efficacité ? Il vient de reprendre le pouvoir : il lui sera donc possible de les appuyer au besoin par des mesures énergiques. Beaucoup de gens très impartiaux, très au courant de l'état d'esprit des Japonais, craignent qu'il n'y réussisse pas, tellement est ancré dans l'âme japonaise ce sentiment héréditaire de haine contre les étrangers, et aussi cette conviction de la supériorité du Japon sur tous les pays du monde.

Nulle part le génie imitateur du peuple japonais, conséquence de son absence d'esprit d'initiative et d'invention, nulle part sa docilité à s'imprégner d'une façon souvent irraisonnée de

tous les éléments de civilisation qui lui sont apportés, ne ressortent avec plus d'évidence que dans la constitution de sa langue et de son écriture.

L'idiome primitif du Japon était le Yamato, langue polysyllabique, harmonieuse et sonore, comparable à la langue latine et à certains idiomes de la Polynésie. A partir du IVe siècle, époque à laquelle les Chinois vinrent apporter au Japon les principaux éléments de leur antique civilisation, les Japonais s'empressèrent de chercher à s'assimiler leur langue, et le Yamato se transforma rapidement par une sorte de fusion avec le Chinois, dont la prononciation s'adapta aux inflexions de la langue primitive. De là la langue sino-japonaise en usage aujourd'hui. Le Yamato n'était plus parlé dans sa pureté, il y a vingt-cinq ans, qu'à la cour impériale et dans la caste des prostituées élégantes, gardiennes des traditions des prêtresses du culte shintoïste : il est en train de disparaître et de passer à l'état de langue morte.

Mais — fait unique je crois dans la linguistique de toutes les nations — cette fusion dans un même idiome de ces deux langues si foncièrement différentes, l'une monosyllabique (le Chinois), l'autre polysyllabique, s'est opérée par superposition, non par fusion. Tandis qu'en anglais, par exemple, les éléments latin et germa-

nique se sont fondus pour former une langue entièrement nouvelle, le Japonais moderne conserve, tout à fait distincts, ses deux éléments constitutifs (1). Pour la numération, par exemple, il existe deux mots pour désigner certains nombres : les mots japonais ne vont que de un à dix; les mots chinois s'appliquent à tous les nombres.

En même temps, les Japonais prenaient aux Chinois leur écriture, du type idéographique, dont la complication, comme on le sait, est énorme. Elle comporte plus de dix mille caractères distincts, et il faut, pour les besoins de la vie courante, connaître au moins trois mille de ces caractères. C'est ce dernier chiffre, considéré comme un minimum, qui est adopté dans les écoles primaires du Japon pour l'enseignement de l'écriture aux enfants.

On a bien cherché à rémédier à cette difficulté de l'écriture en simplifiant le syllabaire : de là est né le hira-kana (écriture unie), mais celle-ci répond seulement aux nécessités ordinaires et matérielles de la vie : elle ne peut suppléer aux signes chinois pour les idées abstraites et scientifiques. La langue japonaise, ainsi dépourvue de tout terme abstrait, est par cela même impropre à l'expression des idées générales : aussi n'existe-

1. Voir la notice officielle sur le Japon à l'Exposition de Philadelphie ; voir aussi l'ouvrage de Léon Metchnikof : l'*Empire japonais*.

t-il pas, dans toute la littérature du Japon, un seul ouvrage philosophique. C'est un grand obstacle au développement intellectuel de la nation dans le sens des idées correspondant à la civilisation occidentale : le Japon peut emprunter à l'Europe les côtés matériels de cette civilisation, mais les hautes sciences lui échappent en raison de l'infériorité de sa langue et surtout de son écriture.

On y remédie dans la mesure du possible en empruntant aux langues européennes les mots techniques ou abstraits indispensables pour l'enseignement des sciences industrielles : la plupart sont anglais, quelques-uns allemands. — Mais ce n'est qu'un expédient, qui ne peut entièrement combler une lacune résultant de l'essence même de la langue usuelle.

Il aurait été question, a-t-on écrit dans les sphères gouvernementales, de chercher à substituer graduellement la langue anglaise à la langue nationale afin de préparer la génération prochaine à l'emploi d'une langue plus appropriée aux besoins de la civilisation occidentale. Mais, indépendamment de l'opposition violente qu'une semblable tentative d'anglo-saxonisation eût rencontrée dans toutes les classes de la société japonaise, des dangers qu'elle eût fait courir à ses promoteurs (il se fût certainement trouvé des Sôshis pour les assassiner), on a dû reconnaître l'impossibilité

psychologique d'une telle substitution. On n'impose pas d'un jour à l'autre à un peuple une langue nouvelle lorsque celle qu'il emploie est vieille de vingt siècles et qu'elle est l'expression, la résultante de sa structure mentale ! On s'est donc borné à imposer l'étude de l'anglais aux élèves des gymnases et des écoles supérieures. — Quant à la langue française, j'ai eu le chagrin de constater que son emploi, loin de se généraliser, au moins dans les classes élevées, tend de plus en plus à se restreindre. Nos missionnaires et nos prêtres catholiques seuls en propagent encore l'usage : mais, malgré leurs efforts, leur zèle à développer leurs écoles, la langue française, jadis rivale de l'anglais au Japon, ne vient plus qu'au troisième rang (1) !

La réforme de la Justice japonaise est une de celles qui ont le plus sollicité l'attention des réformateurs de l'ancien Nippon. N'était-il pas indispensable, pour pouvoir prétendre au rang de nation civilisée, de modifier les coutumes sanguinaires et barbares qui caractérisaient la législation antérieure à 1868? — Le vol au-dessus de dix rios (50 francs) était puni de mort; le malheureux qui tuait — même involontairement — un de ces canards sauvages qui

1. Voir la communication de M. E. Verrier à la Société d'Ethnographie de Paris. Décembre 1897.

viennent à l'entrée de chaque hiver s'abattre sur les larges canaux du Siro (palais impérial) était exécuté. La torture était d'un usage courant, et tout condamné à mort qui protestait de son innocence, la subissait jusqu'à ce qu'il eût avoué son crime vrai ou imaginaire, la loi japonaise prescrivant que l'exécution ne pouvait avoir lieu que *sur un ordre signé du condamné lui-même!* — Enfin, la décollation par le sabre, l'étranglement, la mise en croix, le transpercement par la lance n'étaient pas les seuls modes d'exécution en usage : en 1815, un valet qui avait assassiné son maître après avoir séduit sa fille fut exposé pendant trois jours sur le Riougokou-bashi, l'un des ponts les plus fréquentés de Tokio, et chaque passant devait lui donner un coup de scie. En 1867, une courtisane incendiaire était brûlée à petit feu. En 1868 — après la restauration impériale — une mère infanticide était précipitée au fond d'une vasque d'eau bouillante (1) ! Ces horribles coutumes ont heureusement disparu depuis trente ans, et la pendaison est le seul procédé d'exécution qui soit en usage aujourd'hui dans tout le Japon.

Mais la réforme du Code civil et commercial a présenté des difficultés bien autres que celles du Code criminel. Les réformateurs s'étaient

1. Georges Bousquet. *Les mœurs, le droit public et privé du Japon.* « Revue des Deux Mondes », 15 juillet 1875.

pourtant imaginé que rien ne serait plus simple : le Code Napoléon leur paraissant la loi par excellence des peuples civilisés, ils avaient imaginé de le faire traduire en japonais et de le promulguer aussitôt. Dans ce but on appela en 1872 un jurisconsulte français qui ne tarda pas à reconnaître l'inanité de cette œuvre précipitée. Un tel abîme existait entre les mœurs japonaises et les mœurs européennes, que l'application immédiate de la législation française au peuple japonais était manifestement impossible. On décida donc qu'au lieu de légiférer à la hâte on entreprendrait une étude parallèle de la législation coutumière du Japon et des lois françaises prises comme type du droit moderne de l'Europe. Cette étude, commencée par M. Bousquet, continuée par M. Boissonade, professeur agrégé de la Faculté de Paris, et qu'il a fallu vingt ans pour mener à bonne fin, aboutit à la présentation d'une législation qui se rapprochait de la nôtre dans la mesure compatible avec la différence si profonde des idées et des mœurs.

Présentés à la sanction de la Chambre des Députés en 1892, ces nouveaux Codes y furent l'objet d'une longue et orageuse discussion dans laquelle se manifestèrent les idées sourdement hostiles aux institutions européennes, qui dominaient, alors comme aujourd'hui, chez la plupart des membres du Parlement. On finit par en ajourner l'application à quatre ans. En 1896, ils

ont été adoptés, non sans avoir été considérablement amendés.

Pour l'application de cette législation nouvelle, une organisation judiciaire à peu près semblable à la nôtre a été créée. Elle comprend : un tribunal de première instance dans chacun des 65 *Kens* (départements) qui constituent la division administrative du Japon ; quatre cours d'appel ; enfin le Daï-shi-nin, cour suprême de justice, qui joue, dans le fonctionnement judiciaire japonais, un rôle analogue à celui de notre Cour de cassation. — La Constitution promulguée le 11 février 1889 par le Mikado établit d'ailleurs le principe de l'inamovibilité des magistrats, qui ne peut être suspendue que par une loi.

Reste à savoir ce qui va résulter de cette réforme si péniblement enfantée. — Il n'est pas d'exemple que des institutions en contradiction si manifeste avec les mœurs et le caractère d'un peuple soient arrivées à les transformer d'une façon soudaine. Dès aujourd'hui, deux tendances se manifestent dans le personnel judiciaire japonais, qui menacent de fausser complètement l'esprit même de ces réformes.

La première est l'extrême partialité des tribunaux en faveur des indigènes, et à l'encontre des Européens. Un exemple entre mille : le tribunal de Yokohama, au mois d'octobre 1896, avait à juger des coolies japonais qui, mécontents de la réduction de salaire imposée par l'agent

d'une Compagnie américaine de cargo-boats, avaient envahi ses bureaux, les avaient mis à sac, et l'avaient lui-même presque assommé ; il les condamne à *trois mois* de prison. Le même jour un malheureux Portugais, accusé d'avoir volé quelques timbres, est condamné à *six mois* ! — C'est assurément le souvenir de ces jugements iniques, dont les Européens furent d'autant plus vivement impressionnés qu'ils y virent un avant-goût du sort dont les menace l'abolition des capitulations, leur seule sauvegarde contre l'arbitraire japonais, qui faisait dire au clairvoyant marquis Ito, dans le discours que je rappelais tout à l'heure : « ..... Si les Sòshis attaquent des étran-
« gers, ceux-ci, lésés dans leur droits, poursui-
« vront les assaillants devant les tribunaux,
« les dénonçant comme des malfaiteurs... mais
« il est à craindre que les juges chargés
« d'apprécier la cause soient imbus du même
« esprit de patriotisme illogique et mal conçu,
« et prennent une décision partiale contre les
« étrangers..... » L'aveu est caractéristique dans la bouche du plus éminent des hommes d'État japonais, du père de la Constitution nouvelle.

La seconde tendance de la magistrature japonaise, c'est de considérer comme lettre morte les dispositions du Code qui froissent les habitudes héréditaires ou les antiques préjugés. J'ai dit qu'en 1875 un décret impérial déclarait nuls

les traités en vertu desquels les parents vendaient leurs filles à des industriels — dont la profession, immonde à nos yeux, mais parfaitement licite aux yeux des Japonais — consiste à alimenter les yoshiwaras. Cette loi resta lettre morte. Le nouveau Code les interdit et prévoit une pénalité : beaucoup de pères japonais, pauvres ou avides, n'en continuent pas moins à trafiquer des charmes de leurs filles; mais, ainsi qu'on l'a vu, le contrat revêt une autre forme : ce n'est plus une vente, c'est une location pour une période de cinq ou sept ans. Au fond, rien n'est changé au principe de ce déplorable recrutement : les Parquets se gardent bien de poursuivre les pères de famille qui le favorisent ouvertement.

Enfin, — et c'est le point le plus grave, — tous ceux qui ont le malheur d'avoir affaire aux tribunaux japonais affirment que les magistrats actuels n'ont ni compétence, ni indépendance, ni incorruptibilité!

Au mois de janvier 1896, le Ministre de la Justice du cabinet Ito, soutenant à la Chambre un amendement réduisant à dix-huit mois le stage de trois ans que la nouvelle loi judiciaire impose aux licenciés en droit de l'Université pour les admettre à siéger comme juges, avouait qu'il lui était impossible de composer les tribunaux de magistrats connaissant les nouveaux Code. Sa proposition n'en fut pas moins rejetées

par le Parlement. Tout le monde sait, au Japon, que la grande majorité des juges actuels ignorent les premiers éléments des lois qu'ils sont chargés d'appliquer !

Et ces magistrats, à tous les degrés, sont si mal rétribués, qu'ils ne peuvent vivre avec le maigre traitement que l'Etat leur alloue — encore diminué du dixième par l'impôt sur le revenu. On conçoit qu'en l'absence de toute tradition, de tout esprit de corps, il leur soit difficile de résister : aussi bien aux tentations qui leur sont offertes par les plaideurs désireux d'obtenir un jugement favorable, qu'aux injonctions que le Gouvernement leur adresse lorsqu'il s'agit de procès politiques. — On dit qu'il existe, dans des pays très civilisés, des magistrats qui n'y sont pas insensibles : peut-on exiger des Japonais plus de vertu et de fermeté ?... Les journaux de l'opposition de Tokio ne se font pas faute de parler en termes particulièrement ironiques du peu de séparation des pouvoirs judiciaire et politique.

Ainsi, dans toutes les parties de l'organisation sociale du Japon moderne, nous voyons des transformations hâtives, entreprises inconsidérément, aboutir au même résultat : l'imitation à outrance des institutions étrangères contraires à l'esprit du peuple japonais, affaiblissant le caractère national sans parvenir à le modifier. — On croit voir un édifice tout neuf, édifié trop à

la hâte sur les débris d'une ancienne bâtisse qu'on n'a pas même pris le temps de déblayer. Il oscille sur ces bases incertaines, prêt à s'écrouler, menaçant de couvrir le sol de ses ruines avant même qu'on ait pu l'achever.

---

## CHAPITRE IV

### LES POUVOIRS POLITIQUES

Le Mikado et l'ère nouvelle. — Agitation politique au début du nouveau régime. — La Constitution de 1889. — Maintien de la conception de l'origine divine du Mikado. — Diminution de son prestige. — La Presse. — Le Parlement; classement des partis. Ce qu'on entend par « parti politique » au Japon. — Fréquence des crises législatives et ministérielles; leurs causes. — Election du premier Parlement en 1890. — Ministère Matsukata. — Dissolution de la Chambre en 1891. — Singulières mœurs électorales. Intervention des *Sôshis*. — Nouvelle dissolution en 1892. — Ministère Ito. Gravité de la situation parlementaire : coup d'Etat ou guerre ? — Déclaration de guerre à la Chine. — Veto des grandes puissances à la cession de Port-Arthur. — Irritation de la nation japonaise. Tentatives d'assassinat contre Ito. — Itagaki et le parti libéral; une session modèle. — Chute du cabinet Ito. Nouveau cabinet Matsukata. — Troisième dissolution. — Retour d'Ito aux affaires. Danger de complications extérieures.

En 1868, le jeune Mutsu-hito, le Mikado actuel, prenait à l'âge de seize ans possession du pouvoir impérial restauré. Dans un édit inspiré par les hommes qui venaient de faire la révolution, il déclara inaugurer une ère nouvelle (nenjo), celle de mei-dji (gouverner clairement). Dans l'introduction de ce livre, on a vu les événements ora-

geux qui marquèrent les débuts du régime. L'esprit turbulent des anciens Samouraïs n'avait pas désarmé; il se traduisait par une agitation politique de plus en plus violente, ayant pris pour plate-forme la revendication des libertés promises et toujours différées. Et, chose digne de remarque, c'était surtout dans la classe des Kwazokus, c'est-à-dire parmi les anciens Kugès (nobles de la Cour), les anciens Daïmios (seigneurs féodaux) que se recrutaient les plus ardents champions des idées libérales.

La situation devint tellement tendue que le Mikado intervint de sa personne et fit paraître le 20 octobre 1881 un édit dont le ton de menace n'était pas sans laisser percer un fonds de tristesse, — presque de découragement : « Quand j'étudie, » disait-il, l'état d'esprit de mon peuple, je cons» tate avec regret que ses tendances le portent à » vouloir réaliser des réformes radicales dans la » société au détriment de l'ordre et de la paix » intérieure de mon royaume. Dans ces condi» tions, et en raison des dispositions particulières » de mes sujets, toute tentative d'agitation doit » être considérée comme une atteinte à la tran» quillité publique et une entrave à l'accomplisse» ment des desseins de mon gouvernement. Le » moment me paraît venu de dissiper les illusions » du peuple et de le ramener au sentiment de la » réalité des choses. Un châtiment sévère attein» dra ceux qui persisteraient à vouloir fomenter

» le trouble dans les esprits et à compromettre
» ainsi la sécurité de l'Empire. »

Ce rescrit impérial se terminait par une promesse de convoquer, en 1890, une Assemblée nationale, après la promulgation d'une Constitution.

Il faut rendre cette justice aux deux hommes politiques qui, dès le début de cette ère nouvelle, furent les inspirateurs des plus importantes décisions de leur souverain: Ito et Inouyé, qu'après avoir poussé de toutes leurs forces à la copie des gouvernements parlementaires d'Europe, ils n'avaient pas tardé à reculer, effrayés des conséquences que pouvait avoir pour le Japon l'application prématurée de leurs premières doctrines. Ils voyaient que l'opinion publique, incertaine et flottante, était à la merci des agitateurs les plus audacieux ; qu'il ne se constituait pas de partis politiques, mais seulement des coteries au service d'intérêts privés; qu'en dehors des hommes qui avaient fait la Restauration (pour la plupart avec des arrière-pensées d'intérêt personnel), des Saïgo, des Yamataga, des Enamoto, des Yamada, trop imbus des idées anciennes pour pouvoir présider aux destinées du nouveau régime, il n'existait pas un homme politique ayant des principes arrêtés. Dans ces conditions, le fonctionnement du parlementarisme était fort dangereux. Aussi cherchèrent-ils à enrayer le mouvement qu'ils avaient provoqué : c'était trop tard. Il fallut

se résoudre à octroyer la Constitution solennellement promise, et à doter l'Empire japonais d'un Parlement.

C'est le 11 février 1889 que cette Constitution fut promulguée. De grandes fêtes populaires furent organisées à Tokio et dans toutes les grandes villes en signe de réjouissance. Je ne jurerais pas que les hommes d'État qui l'avaient élaborée partageassent au fond du cœur l'allégresse générale : ils devaient prévoir que l'ère des difficultés graves allait commencer avec son application.

A la vérité ils en avaient atténué les dangers par toutes les restrictions possibles : adoption du suffrage censitaire (les électeurs devant avoir vingt-cinq ans et payer au moins 15 yens — 37 fr. 50 — d'impôts directs) (1) ; création d'une Chambre des seigneurs (gen-rô-nin) de trois cent vingt membres, dont la majorité était nommée par l'Empereur ou par les nobles (2) ; irresponsabilité, devant les Chambres, des Ministres, responsables seulement vis-à-vis du Mikado ; soumission de la presse à la juridiction administrative ; limitation du droit de

1. Les éligibles doivent payer le même cens, être âgés de plus de trente ans, et résider depuis plus de trois ans dans le district où ils se présentent.

2. Composition exacte du gen-rô-nin : 12 princes du sang ; 40 princes et marquis de l'ancienne et de la nouvelle noblesse ; 125 représentants élus pour sept ans, par l'assemblée des comtes, vicomtes et barons ; 100 membres nommés à vie par l'Empereur ; 45 membres élus, à raison d'un par Ken (département) parmi les quinze plus imposés dans ce Ken.

réunion aux convenances de l'autorité gouvernementale... Nous verrons quel a été le sort de la plupart de ces restrictions.

Le système gouvernemental se compose donc de quatre éléments : Le Mikado, le Conseil des Ministres, la Chambre des Seigneurs, la Chambre des Députés. La Chambre des Seigneurs paraît jouer un rôle très effacé : tout au plus intervient-elle dans de rares occasions pour faire échec à des lois trop subversives votées par la Chambre des députés. Pour se rendre compte de l'état politique du Japon moderne, il faut surtout étudier le rôle et la situation des trois autres pouvoirs.

La Constitution ne mentionne pas explicitement l'origine divine du Mikado ; il ne semble pas, cependant, que celui-ci ait jamais renoncé à s'en prévaloir. Dans toutes les manifestations politiques ayant un caractère religieux on ne manque jamais de rappeler que l'empereur Mutsu-Hito est le cent vingt-troisième descendant de Zimmu-Tenno, le « divin conquérant », fils du dieu Isanami et arrière petit-fils d'Amaterasu, déesse du soleil. La dynastie du soleil, ayant pour emblême la fleur de chrysantème « dont la forme rappelle celle du globe lumineux entouré de ses rayons » régnerait donc depuis vingt-six siècles, c'est-à-dire depuis le temps de Nabuchodonosor. Ce serait un phénomène bien

surprenant, et sans exemple dans l'histoire des dynasties, que cette continuité d'une race, si la pratique de l'adoption (1) ne permettait, au Japon, de remédier aux inconvénients de la stérilité.

Le Mikado ne laisse, du reste, échapper aucune occasion d'affirmer lui-même sa foi en son origine divine. Le 10 avril 1896, il envoyait une délégation de grands dignitaires de l'Empire au temple consacré à la mémoire de Zimmu-Tenno pour annoncer à son ancêtre le succès de ses armées et lui faire part de la paix qu'il venait de conclure avec la Chine.

Lorsque l'Impératrice mère mourut au mois de janvier 1897, ses funérailles furent ordonnées suivant les rites prescrits par la tradition : les hommes chargés de descendre le corps dans le caveau durent se déguiser en corbeaux pour ne pas troubler l'âme de la défunte parce que « il est interdit aux mortels de regarder la dépouille d'un descendant de la déesse du soleil ».

Dans la plupart des écoles du Japon, on place des offrandes devant les images de la trinité impériale : l'Empereur, l'Impératrice et l'héritier du trône, comme on a coutume de le faire devant les statues des divinités bouddhistes.

Cette tradition semble difficile à concilier avec les principes d'une monarchie parlementaire, et on ne peut expliquer que par ce manque de

1. Voir livre Ier, chap. II, page 50.

logique naïf, qui caractérise la plupart des actes du gouvernement actuel du Japon, que le Mikado ait cru pouvoir la maintenir tout en se dépouillant volontairement d'une partie de l'autorité que lui avaient léguée ses divins ancêtres.

Mais la logique ne perd jamais ses droits, — même au Japon, — et l'empereur Mutsu-Hito paraît avoir perdu aux yeux de ses sujets une grande partie de l'auréole qui s'attachait jadis à sa personne sacrée. Des gens qui, avant 1868, s'agenouillaient dans la poussière sur le passage de la litière fermée du Mikado, le regardent aujourd'hui passer à cheval, costumé en général de division, sans même se découvrir; il a fallu rendre un décret pour rappeler à ce sujet aux Japonais les règles de la politesse la plus élémentaire (1).

Si la Presse n'attaque pas encore la personne même du Mikado, elle s'en prend déjà à son entourage immédiat, jadis englobé dans l'atmosphère de vénération qui entourait le fils du soleil. C'est un symptôme grave. — Au mois de juin 1895, un journal avancé de Tokio, « Le vingtième siècle », publia un article très hardi contre certains personnages de la Cour, accusant notamment le Ministre de la maison impériale d'abuser de son ascendant sur l'esprit de l'Empereur pour faire maintenir au pouvoir le marquis Ito, pre-

1. Voir *le Japon de nos jours*, par M. Georges Bousquet. Paris 1877.

mier Ministre, au mépris des manifestations les plus évidentes de l'opinion publique. Poursuivi pour outrage et diffamation à l'égard d'un haut fonctionnaire, le gérant du « Vingtième siècle » se vit condamner à quatre mois de prison. Sur ces entrefaites, le marquis Ito était forcé de se retirer : on a prétendu que cette campagne de presse n'avait pas peu contribué à hâter sa chute. A peine libéré, le journaliste publie un nouvel article, beaucoup plus violent que le premier, contre le même personnage. Il l'accuse d'avoir fait accorder par l'Empereur, aux frais des contribuables, une récompense de cent mille yens (250,000 francs) au marquis Ito, sous condition de partage ; de s'être approprié certaines forêts appartenant au temple le plus sacré du Japon ; d'avoir enfin, de connivence avec Ito, fait nommer à la Cour certaines dames d'honneur qui étaient devenues leurs maîtresses. Il concluait : « qu'il serait impossible d'épurer le personnel si corrompu de la plupart des services publics tant qu'un individu aussi infâme, corrompu lui-même, resterait attaché à la personne du Mikado ! » — Cet article était, le lendemain, reproduit par deux des principaux journaux de Tokio, accompagné de commentaires qui en aggravaient encore la portée.

Le « Vingtième siècle » fut supprimé par le Ministre Okuma et les deux journaux suspendus ; mais le mal était fait, et on peut dire que cet

incident a porté un coup fatal au prestige, jusqu'alors inviolé, de la Cour impériale.

On voit que le Japon n'a plus rien à nous envier, au point de vue des procédés de polémique en usage dans la Presse. Celle-ci y a pris rapidement un développement énorme : en 1871, parut la première gazette à Tokio; en 1878, on comptait déjà 266 journaux imprimés en japonais et 9 en langue étrangère; actuellement, plus de 800 feuilles périodiques paraissent au Japon et leur nombre s'accroît tous les jours. A Tokio seulement, il s'imprime 19 grands journaux quotidiens, appartenant aux principaux politiciens du Parlement. Leurs rédacteurs sont pour la plupart des fruits secs de l'Université, entrés dans le journalisme faute de mieux, et qui reçoivent une maigre rétribution de dix à cinquante yens par mois. Chaque éditeur de journal se dissimule derrière un homme de paille chargé de faire les mois de prison que les gouvernements japonais ont, jusqu'à présent, distribués avec une grande libéralité.

La Constitution de 1889 avait soumis la presse à la juridiction administrative ; les deux premiers cabinets ne se firent pas faute d'user des droits coërcitifs qu'elle leur conférait, et pendant les cinq premières années du régime parlementaire, suspensions et suppressions tombèrent dru : la persécution ne fit qu'accroître l'aigreur et la violence des attaques des journaux contre les

gouvernants. En 1896, le cabinet Ito se vit contraint de promettre au parti libéral — dont le concours lui était nécessaire pour gouverner — la modification du régime auquel étaient soumis les journaux; cette promesse, il est vrai, ne fut pas tenue, mais sous le cabinet suivant (présidé par Matsukata) l'opposition ne consentit à voter le budget qu'à la condition d'une réforme préalable de la loi sur la Presse. Le pouvoir de suspendre et de supprimer les journaux a été ainsi transféré de l'administration aux tribunaux ordinaires. L'exécutif n'a conservé que le droit de saisir un numéro contenant un article dangereux pour la moralité ou pour la paix publique. Leurs instincts de combativité aidant, les Japonais se servent maintenant de la Presse comme d'un instrument acéré et redoutable, et le ton des polémiques atteint un degré d'acuité invraisemblable. Les hommes d'Etat japonais qui, après avoir subitement lancé la nation dans la voie des idées modernes, s'étaient imaginé qu'ils en modèreraient à leur gré l'expansion, doivent s'apercevoir aujourd'hui de leur erreur. Comme le torrent qu'aucun barrage ne saurait arrêter, la Révolution suit son cours; la liberté devient licence, et la licence ne tardera pas à engendrer l'anarchie.

L'histoire du Parlement japonais serait incompréhensible si on voulait établir une comparaison quelconque entre la composition de cette

Assemblée et celle des Parlements européens. Au Japon, les étiquettes politiques n'ont aucune signification : tel parti, qui, hier, se déclarait profondément conservateur et hostile à toute innovation libérale, sera demain le plus fougueux à réclamer toutes les réformes. Tel autre qui, dans son programme électoral, aura inscrit la conquête de la Mandchourie et de la Corée, dût le Japon déclarer la guerre à la Russie, deviendra, lorsque ses représentants seront au pouvoir, un partisan non moins fougueux de la paix à tout prix. Et personne ne songe à leur reprocher leurs palinodies. Un seul parti a paru quelque temps avoir un programme précis et invariable : le parti libéral, dirigé par l'ancien révolutionnaire Itagaki. Il s'est effrité après l'entrée de son chef dans le cabinet Ito. En réalité, il n'y a pas, au Japon, de partis politiques dans le sens européen du mot : il y a des groupes plus ou moins hétérogènes, dont les membres s'attachent à un chef avec l'espoir de mettre à profit son influence personnelle et de tirer argent et honneurs de son accession au pouvoir.

La dernière Chambre des Députés, qui fut dissoute le 26 décembre dernier, comprenait 300 membres (un par 130,000 habitants) et comptait quatre groupes bien tranchés :

Les *progressistes*, au nombre de 95, dont les hefs étaient les comtes Okuma et Matsukata.

Les *libéraux*, comptant environ 80 membres, sous la direction du comte Itagaki.

Les *nationaux*, dont le chef reconnu est le marquis Ito, groupant à peu près 75 députés.

Les *nationalistes-unionistes* au nombre d'une trentaine, dirigés par le marquis Saïgo.

Enfin, une vingtaine de députés, n'appartenant à aucun groupe, prenaient la qualification d' « indépendants ».

Demandez au Japonais le plus versé dans les questions de politique intérieure quel est le programme de chacun de ces quatre partis : il éludera la question. En effet, le seul programme, inavoué, qui les guide, consiste à chercher à remplacer le clan qui détient le pouvoir, à s'emparer ainsi de l' « assiette au beurre » dont le chef du parti fera largement usage, pour lui, ses amis, ses clients.

Ajoutez que, de temps à autre, un chef de second ordre se détache de son groupe, tâche de former un parti nouveau, de faire de l'opposition pour son compte et de se faire acheter un jour par le Pouvoir, en se faisant doter de quelque fonction grassement rétribuée.

Cette situation fausse absolument le fonctionnement du régime parlementaire : le régime politique du Japon n'est qu'une parodie du parlementarisme anglais, français et même allemand : non que les partis politiques qui se divisent nos parlements européens brillent toujours par

le désintéressement de leurs membres; mais ils sont tenus de conserver une certaine fixité dans leurs programmes sous peine de perdre dans le pays tout prestige et toute influence; la corruption y est honnie, au moins en paroles : au Japon elle s'étale fièrement et les marchandages se font au grand jour. Le Japon politique n'a emprunté aux Européens que leurs vices : il ne peut avoir leurs côtés élevés puisque son régime parlementaire ne s'appuie sur aucune classification d'idées fondamentales, ni même sur quelques-unes de ces utopies généreuses qui ont parfois conduit les Occidentaux, à travers bien des dangers, à la conquête de droits précieux ou de solutions sociales fécondes. Les crises ministérielles et législatives qui se succèdent au Japon à de si courts intervalles (1) sont inexplicables pour un Européen : les Japonais et leurs journaux se gardent d'en révéler les causes réelles.

J'en vois deux principales ; d'abord le sourd mécontentement que provoquent deux clauses de la Constitution qui enlèvent au Parlement la plus grande partie de son importance : l'irresponsabilité des ministres devant les Chambres, et leur droit d'appliquer le budget de l'exercice courant à l'année suivante si la loi de finances n'a pas été votée en temps utile. Certains hommes

1. Depuis le début du régime parlementaire au Japon (fin de 1890), il y a eu cinq ministères, quatre dissolutions et une suspension des parlements. Aucune Chambre n'a pu encore arriver au terme légal de son mandat.

politiques se sont prévalus de ces immunités pour traiter le Parlement comme « une assemblée de laquais » suivant l'expression énergique d'un journal de l'opposition : le *Choya Shimbun*. Le comte Matsukata, chef du parti dit « progressiste », a toujours refusé de reconnaître à la Chambre des Députés d'autre droit que celui de voter les propositions de son gouvernement, et, en cas de refus, n'a pas hésité à la dissoudre. A mesure que de nouvelles couches arrivent au Parlement (et c'est un fait qui s'accentue à chaque renouvellement), les hommes de la classe des *heimin* (1) tendant à se substituer à ceux de la classe noble et aux anciens Samouraïs, la prétention des Députés à jouer un rôle prépondérant dans le gouvernement du pays s'accentue, et leur irritation contre ceux qui veulent le limiter augmente.

La seconde cause de l'instabilité gouvernementale doit être attribuée à l'impatience croissante des politiciens contre le joug des deux clans de Satzuma et de Kiusiu. J'ai expliqué dans l'Introduction que la révolution de 1868 fut l'œuvre exclusive des principaux personnages de ces deux provinces, qui provoquèrent cette modification profonde de l'état politique du Japon dans le but évident de l'exploiter à leur profit. Il y ont si bien réussi que ce sont les mêmes hommes qui, depuis trente ans, gouver-

1. Littéralement : « gens du commun ».

nent le pays, constituant une camarilla qui se partage toutes les fonctions lucratives et tous les honneurs de l'administration, de l'armée et de la marine. On la désigne sous le nom de *Sat-Chô*. Ito, Matsukata, Inouyé, Okuma, Saïgo, en sont les éléments les plus marquants, et nous les voyons se succéder dans les nombreuses combinaisons ministérielles qui se suivent... et se ressemblent. Mais ce système est aujourd'hui percé à jour, et les nouveaux députés ne se gênent pas pour déclarer que cette main mise de deux clans — qui représentent à peine la vingtième partie de la population du Japon — sur toutes les forces vives du pays n'a que trop duré. On réclame d'autres hommes représentant des intérêts moins exclusifs, et le moment approche où la fréquence et l'intensité des crises que cet état d'esprit provoquera, soutenues et encouragées par la force irrésistible de l'opinion, obligeront le Mikado à choisir ses conseillers dans le personnel des autres clans.

Ces explications rendront sans doute plus intelligible le court historique qui va suivre de la vie parlementaire du Japon depuis le mois de décembre 1890, date de l'élection de la première Chambre japonaise.

Les opérations électorales ne se firent pas dans de trop mauvaises conditions : 649 candidats se disputèrent 299 sièges. Hormis quelques

bagarres qui coûtèrent la vie à deux candidats et dans lesquelles une centaine d'individus furent blessés plus ou moins grièvement, il y eut peu de désordres matériels, mais le trafic des voix se fit, dès le premier jour, d'une façon peu encourageante pour l'avenir moral du régime.

La session, qui dura six mois, fut remplie par les discussions les plus violentes. On reprochait au cabinet présidé par le comte Matsukata l'élévation des impôts, ses actes de favoritisme à l'égard des créatures du Sat-chô, le développement scandaleux du fonctionnarisme, le gaspillage des deniers publics. Bref les attaques de l'opposition, renforcée par de nombreuses défections dans le parti ministériel, finirent par rendre la vie du cabinet si insoutenable, que le premier Ministre fit dissoudre cette Chambre ingouvernable (avril 1892).

L'opposition déploya une grande énergie, organisa des bandes de Sôshis qui parcoururent le pays en invoquant le sentiment national contre les actes d'un gouvernement qui compromettait le sort de la Patrie. De son côté, le cabinet soudoya des Sôshis : des conflits sanglants ne tardèrent pas à se produire entre les Sôshis des deux partis. Vingt-six morts et deux cents blessés, tel fut le bilan de cette seconde période électorale. Le comte Matsukata, invoquant la sécurité publique menacée, promulgua alors les

fameuses ordonnances « pour le maintien de la paix », qui constituaient l'état de siège le plus rigoureux, bannit les agitateurs, vrais ou supposés, à dix kilomètres de Tokio, emprisonna les chefs d'opposition les plus à craindre, interdit toute réunion publique, supprima les journaux hostiles. Il n'y allait pas de main morte, comme on le voit. Ce fut peine perdue : la Chambre nouvelle revint plus intraitable encore que sa devancière. Des mœurs étranges s'y introduisirent; la plupart de ses membres se rendaient au Parlement escortés d'une bande de Sôshis, spadassins armés destinés à intimider et au besoin à provoquer leurs adversaires. Le gâchis fut à son comble: tous les projets de lois présentés par le cabinet furent rejetés; ceux dont il ne voulait pas furent votés. Enfin la Chambre finit par refuser le budget. Le Sénat, ahuri, n'osait intervenir. Le Mikado dut exciper de son droit de veto, refusa de promulguer les lois votées par la majorité de la Chambre, déclara le budget valable, et prononça la dissolution. Le comte Matsukata remit alors sa démission entre les mains de l'Empereur qui chargea le comte Ito de constituer un cabinet.

On fondait grand espoir sur l'avènement de cet homme d'Etat, d'un esprit plus souple que son prédécesseur, et dont la popularité avait été grande au moment où fut octroyée la Constitution dont on le considérait avec raison comme le promoteur. Cet espoir fut vite déçu : la troisième

Chambre, élue à la fin de 1893, sous une pression à peu près aussi violente que sa devancière (il y eut cette fois douze morts et trois cents blessés), arriva animée du même esprit. Cette fois, ce fut la revision des traités européens, ainsi que la revision des Codes, qui fournirent à l'opposition sa plate-forme. La situation devint grave : les sociétés secrètes de Sôshis s'agitaient, prêchant ouvertement la guerre sainte contre les étrangers. La presse était unanime à considérer les concessions faites à l'Europe comme un outrage au sentiment national. Le comte Ito fut sommé de comparaître à la barre de la Chambre, et une dissolution soudaine prévint seule sa mise en jugement et son accusation.

Le gouvernement se trouvait acculé à deux solutions pour prévenir la guerre civile menaçante : un coup d'Etat ou une guerre extérieure. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta, et c'est ainsi que fut décidée la guerre à la Chine (1).

On verra dans un chapitre suivant quelles furent les péripéties de cette guerre et son issue glorieuse pour les armées japonaises. A son début, l'esprit batailleur du Japonais se jeta avec avidité, le patriotisme aidant, sur la proie qui lui était offerte. Le comte Ito mit ce moment à profit pour faire les élections ; le Parlement nouveau parut disposé à faire taire toute discussion,

1. *Drei Jahre ostasiatischer Politik*, von M. Brandt. — Stuttgart, 1897, p. 10 et suiv.

au moins pendant la durée de la guerre, et vota sans discussion les crédits demandés. On profita de cette accalmie pour faire entrer dans le Cabinet, comme ministre des finances, le comte Matsukata, seul capable de diriger ce portefeuille dans les circonstances difficiles où se trouvait le Japon (18 mars 1895).

Après les défaites des Chinois sur terre et la destruction de leur marine, intervint le traité de Simonoseki, qui attribuait au Japon: non seulement la possession des Pescadores et de Formose, mais encore celle de Port-Arthur et d'une partie de la Mandchourie. A ce moment, la situation de Ito (auquel le Mikado avait décerné le titre de marquis en récompense des services qu'il venait de rendre au pays), semblait au-dessus de toutes les attaques. Matsukata, bravant l'impopularité, avait vainement cherché à faire réduire les exigences du Cabinet dont il faisait partie, les trouvant exagérées et imprudentes : sa voix ne fut pas écoutée, et il démissionnait au mois de juillet. Les événements lui donnèrent raison, car ce fut de l'exagération des exigences du Japon que naquit la coalition de la Russie, de l'Allemagne et de la France qui força le gouvernement japonais à déchirer le traité de Simonoseki, abandonnant la Mandchourie et Port-Arthur, que déjà convoitait la Russie.

Cette défaite diplomatique provoqua une grande effervescence dans le pays. Le 28 juil-

let 1895, le marquis Ito faillit être assassiné par un Sôshi. Le 27 novembre suivant, on découvrait un complot contre sa vie, et six Sôshis étaient arrêtés au moment où ils allaient consommer le crime (1). Combattu avec violence par l'opposition et condamné par l'opinion publique, il songea à quitter le pouvoir : sur la demande de l'Empereur, il consentit à en assumer encore la charge.

C'est dans cette situation troublée que fut ouverte la session du Parlement, le 28 décembre 1895. Dans son message, le Mikado, après avoir constaté que : « l'ordre était rétabli à Formose » (nous verrons que c'était une réédition du mot célèbre : « l'ordre règne à Varsovie »), insistait sur les progrès éclatants du Japon dans la voie de la civilisation. Il recommandait à ses sujets fidèles de : « remplir leurs devoir en bonne « harmonie, de voter les mesures proposées par « le Gouvernement pour améliorer l'industrie, « les voies de communication, l'instruction « publique, et surtout les fonds nécessaires pour « compléter la défense nationale »,

Malgré ce pressant appel à la concorde, la session menaçait d'être plus agitée et plus stérile que jamais. La nation, déçue dans ses rêves de conquête, semblait ne jamais devoir pardonner au cabinet Ito ce qu'on appelait sa « reculade ». Les journaux ne parlaient de rien moins que

1. Voir Livre I[er], chap. I, p. 28.

« de traiter la Russie comme on avait traité la Chine ». La situation semblait inextricable ! C'est alors qu'un coup de théâtre parlementaire se produisit : Itagaki, chef du parti libéral, qui n'avait jamais cessé de réclamer la liberté absolue de la Presse et du droit de réunion, ainsi que la responsabilité du Ministère devant le Parlement, Itagaki, le seul chef de parti qui eût arboré un programme net et sincère, Itagaki, justement populaire par son éloquence, par la pureté de ses mœurs politiques, par son patriotisme élevé, n'hésite pas, devant la gravité d'une crise qui conduisait tout droit le Japon à une guerre civile, à consentir à une alliance avec le cabinet Ito. Cette conversion assurait à ce dernier une majorité dans le Parlement. Celui-ci venait d'être saisi (février 1896), à l'occasion du coup d'État coréen qui mettait la Corée à la discrétion de la Russie (1) d'une résolution de blâme vis-à-vis du cabinet Ito. Un décret impérial suspendait à ce moment les délibérations pendant dix jours, « afin, disait-il, de donner à « la Chambre le temps de bien réfléchir ». Le délai expiré, l'alliance Ito-Itagaki était conclue et la résolution rejetée par soixante voix de majorité.

A partir de ce moment la Chambre vote avec une vitesse vertigineuse les projets de lois présentés par le Gouvernement : en trois mois,

1. Voir livre II, chap. IV, p. 187.

129 lois, sur 135 soumises à la Diète, sont acceptées. Le budget, élevant les dépenses de 94 à 193 millions de yens, — c'est-à-dire augmentant, d'un seul coup, les charges des contribuables de plus du double — est voté presque sans discussion. On décidait encore de doubler en dix ans l'armée et la marine ; enfin on adoptait les nouveaux Codes qui modifient de fond en comble la législation japonaise. Aussitôt après la clôture de cette session mémorable, Itagaki entrait dans le Ministère Ito avec le portefeuille de l'Intérieur.

Ce triomphe inespéré ne devait pas être de longue durée. Les libéraux ne tardaient pas à s'apercevoir qu'ils avaient été joués : la Chambre des Seigneurs s'était empressée de refuser d'enregistrer les lois sur la liberté de la Presse, sur le droit de réunion, sur la responsabilité des Ministres devant le Parlement. Tous les mécontents s'étaient ralliés sous la bannière du comte Okuma pour constituer le « parti progressiste », qui, changeant immédiatement son fusil d'épaule, abandonnait son programme conservateur pour devenir beaucoup plus avancé que ne le fut jamais Itagaki. Le manifeste de ce nouveau parti fut tellement audacieux que son impression fut interdite par le Ministre de l'Intérieur... c'est-à-dire par le vieux libéral, jadis l'avocat de toutes les libertés populaires, le démagogue qui, peu d'années auparavant, était poursuivi et empri-

sonné pour ses virulentes attaques contre le despotisme du Gouvernement mikadonal !

Voici une anecdote charmante qui date de cette période : au mois de juin 1896, les progressistes entreprirent une campagne dans les principales villes contre le cabinet Ito. A Hiérosima leurs délégués se présentent pour organiser une réunion publique dans le théâtre. Le maire demande des instructions au Gouvernement qui lui télégraphie d'empêcher la réunion à tout prix. On envoie une bande de Sôshis pour empêcher les orateurs progressistes de parler : trop peu nombreux, ils sont expulsés. Alors la police fait irruption dans la salle, déclarant que celle-ci ne peut être livrée au public parce qu'il est nécessaire... de la désinfecter. Les progressistes se résignent à renvoyer leur réunion au lendemain : mais le lendemain ils trouvent la salle occupée par une foule d'ouvriers se livrant à un nettoyage minutieux. Ce manège dura huit jours : de guerre lasse, les progressistes durent se retirer sans avoir pu placer leurs discours.

La situation était devenue intolérable pour Itagaki, contraint de renier son passé, attaqué avec la dernière violence par ses anciens partisans. D'autre part, des difficultés graves s'élevaient au sein du cabinet : pour exécuter son programme et appliquer les lois qu'il avait fait voter, il lui fallait beaucoup plus d'argent que n'en comportait le budget, déjà démesurément

grossi, qu'il avait présenté. Les demandes des différents départements ministériels pour l'exercice 1897 s'élevaient à 245 millions de yens (612 millions 500 mille francs), c'est-à-dire à 130 millions de plus que le chiffre des recettes prévues. Le 28 août 1896, le cabinet Ito remettait sa démission entre les mains du Mikado.

Celui-ci fit, très constitutionnellement, appel aux deux hommes qui venaient d'organiser la campagne d'opposition : Okuma et Matsukata. Ce dernier prit le portefeuille des finances et la présidence du Conseil, Okuma eut le Ministère des Affaires étrangères. Le successeur d'Itagaki à l'Intérieur fut le comte Kabayama, un des plus ardents champions de la dernière campagne progressiste, qui avait revendiqué toutes les libertés. — La stupéfaction du public fut considérable lorsqu'on connut les termes de la circulaire qu'il adressa aux préfets en prenant possession de son ministère : « Le peuple, disait-il, a cru voir dans l'entrée du comte Okuma dans le cabinet, la preuve que nous acceptons le principe du gouvernement par la majorité parlementaire. Ce serait une grave erreur. Le gouvernement s'estimera heureux si sa politique reçoit l'approbation du Parlement. Mais s'il ne réussit pas à plaire à la majorité, cela ne l'empêchera pas de prendre les mesures qu'il jugera convenables ».

Je n'entreprendrai pas l'histoire du nouveau

cabinet Matsukata, qui n'a fait, en somme, que continuer la politique de son prédécesseur. Il a cependant marqué son passage par l'adoption d'une mesure qui aura des conséquences très importantes pour l'avenir financier et économique du Japon ; l'adoption de l'étalon d'or et du monométallisme. Nous chercherons plus loin à pronostiquer ces conséquences (1). Mais il y a lieu d'insister sur ce point : qu'il n'a pu se maintenir au pouvoir pendant seize mois qu'en pratiquant la corruption sur une très vaste échelle, en disloquant les groupes qui lui étaient hostiles, grâce à l'achat de leurs principaux meneurs au moyen de faveurs habilement distribuées. La presse indépendante ne s'est pas fait faute de le lui reprocher, faisant remarquer que les divers scandales découverts dans plusieurs administrations — où des fonctionnaires haut placés furent convaincus de concussion — n'avait rien de surprenant, puisque l'exemple de la corruption venait de haut.

Ces expédients ne lui ont pas réussi longtemps, car après avoir vainement cherché à consolider une majorité toujours fuyante, il a dû se retirer devant les sentiments violemment hostiles de la Chambre et du pays. Les dernières correspondances du Japon nous ont fait connaître un fait bizarre : C'est le 25 décembre dernier que le Mikado ouvrait la session du Parlement, et le 26,

1. Voir Livre III, chap. II.

— le lendemain même — il en prononçait la dissolution. Que s'est-il passé? les journaux du Japon n'en ont pas, que je sache, donné l'explication.

Le 30 décembre suivant, le cabinet Matsukata démissionnait. Il a voulu évidemment, en ne se retirant qu'après le licenciement de la Chambre, marquer qu'il s'en allait de son plein gré, affirmant ainsi qu'il ne se considérait comme responsable que devant le Mikado.

C'est le marquis Ito qui, le 4 janvier dernier, a été chargé de constituer le nouveau cabinet : le *sat-chô* prédomine encore, on le voit. Il n'est guère vraisemblable que Ito réussisse à faire élire une Chambre plus malléable, et il va se trouver aux prises avec des difficultés grandissantes : à l'intérieur, crise financière, et, à l'extérieur, complications produites par l'attitude des puissances européennes en Chine. Même en faisant une large part à l'imprévu, qui joue un si grand rôle dans les affaires de ce pays étonnant, on peut affirmer que le cabinet Ito se trouvera encore acculé, avant peu, au Coup d'Etat ou à la guerre. — Et ce ne serait plus à la Chine, cette fois, que la guerre serait déclarée!

---

# LIVRE II

---

# LA GUERRE DE CHINE ET SES SUITES

# CHAPITRE PREMIER

## AVANT LA GUERRE

Aspirations japonaises. — Les « limites naturelles du Japon ». — Prétentions des Japonais sur : la Corée, Formose, les Pescadores, les Philippines, les côtes orientales de la Chine. — Rivalités sino-japonaises en Corée. — Soulèvement des *Tong-Hak*. — Traité de Tien-tsin. — Mort tragique de l'agitateur *Kim-ok-Kiun*. — Soulèvement de la province de *Chulla-do* et défaite des troupes du roi de Corée par les insurgés. — La Chine envoie des secours sur les prières du roi. — Le Japon débarque des troupes en Corée. — Le ministre japonais Otori s'empare du palais royal de Séoul et capture le roi. — Agression soudaine des navires japonais contre la flotte chinoise : ils coulent le transport anglais *Kowsing*. — Le général Oshima attaque et bat les Chinois à Seikwan. — Cartels d'empereurs.

La guerre sino-japonaise marque le début d'une phase nouvelle dans l'histoire de l'évolution du Japon : c'est à partir du moment où il a expérimenté la puissance de ses armes sur le dos des Célestes que l'Europe a commencé à le considérer comme un facteur non négligeable. Avec le vieux levain d'idées barbares qui fermente encore au fond de nos âmes de civilisés, les succès militaires sont toujours ceux qui nous frappent le plus. — Du jour où nous avons vu

les Japonais réduire à merci les Chinois en beaucoup moins de temps que la France n'en a mis pour venir à bout des Malgaches, nous avons éprouvé pour eux une vive considération. Peu nous importe de connaître les causes vraies de la guerre ; de savoir si les Japonais, pour la provoquer, n'ont pas violé toutes les lois du droit des gens civilisés, dont ils se réclament : ils ont été victorieux, cela suffit.

J'ai dit dans le précédent chapitre comment le cabinet Ito fut acculé à cette extrémité : la guerre, espérant y trouver un dérivatif aux dangers dont l'anarchie parlementaire issue du nouveau régime menaçait le Japon. Mais il n'en est pas seul responsable : tôt ou tard cette guerre devait éclater, car elle fut la résultante des aspirations, des revendications, depuis longtemps comprimées, de tous les patriotes japonais.

Les néo-politiciens du Japon ont trouvé une expression qui a eu un succès d'autant plus vif auprès de la foule qu'elle ne répond à aucune idée rationnelle; c'est celle de : « limites naturelles du Japon ». — Quelles sont ces limites ? S'agit-il de celles de l'archipel que forment les îles courant le long des rivages orientaux du continent asiatique entre le 20e et le 40e parallèle ? — Pas le moins du monde : dans l'esprit des Jingoïstes japonais (1) les plus modérés, ces

1. On a beaucoup discuté sur l'origine du mot Jingoïste, que les Américains emploient depuis une vingtaine d'années,

limites doivent comprendre : non seulement les Pescadores et Formose, mais la Corée, la Mandchourie et les Philippines. M. Sugiura Shigetake se faisait leur porte-paroles lorsqu'il écrivait l'article sensationnel que j'ai relaté (1), et qu'il terminait par ces paroles audacieuses : « Dans peu d'années le Japon aura établi sa suprématie navale dans l'Orient, et alors il lui sera facile d'embrasser toutes les côtes orientales de l'Asie dans sa sphère d'influence ». Anglais et Russes n'ont qu'à se bien tenir !

Les Jingoïstes japonais font valoir que la Corée fût conquise de 1562 à 1598 par le célèbre Yedeyoshi, celui qui fit élever à Kioto un tertre d'oreilles coupées aux Coréens ; mais ils oublient que les armées japonaises évacuèrent la Corée il y a trois siècles, qu'elle fut alors conquise par la Chine et devint sa tributaire.

Ils font valoir aussi que le navigateur — d'aucuns disent : « le pirate » — Kosenya, dont la mère était Japonaise, avait conquis, en 1662, tout le littoral de Formose, se disant le représentant du grand Yeyasu.

La race japonaise, disent-ils encore, est la même que celle des Manillotes qu'ils appellent volontiers « leurs frères opprimés », et en 1574,

sans en trouver une étymologie sérieuse. — Ce mot me semble avoir été emprunté par les Yankees au vocabulaire du Nippon : il ne serait autre que le nom de l'impératrice Jingo, femme vaillante et patriote, qui fit, au 3e siècle avant notre ère, la conquête de la Corée.

1. Livre Ier, chap. Ier, p. 23.

Hideyoshi somma le gouverneur espagnol des Philippines de reconnaître la suzeraineté du Nippon sur ces îles.

Tels sont les prétextes des revendications des patriotes japonais sur ces contrées renfermées, à leur yeux, dans les « limites naturelles du Japon ». Mais c'est la Corée qui, de tous temps, a excité leurs plus ardentes convoitises. Aussi est-ce de ce côté qu'ils ont, depuis la restauration impériale, porté surtout leurs vues.

En 1866, le gouvernement coréen était dirigé par un régent, père de Li-Hsi aujourd'hui Roi de Corée. Ce régent, connu sous le nom de Taï-ouen-Koun (1), personnage violent et cruel, voyant les Européens forcer en Chine et au Japon les portes du monde jaune, avait résolu d'épargner le même sort à son pays. Pour éviter toute infiltration d'idées occidentales en Corée, il avait décrété l'expulsion ou la mort des chrétiens, fait périr dans les supplices neuf missionnaires français et plus de dix mille Coréens qui avaient embrassé le christianisme. Le gouvernement français envoya deux avisos qui, sous le commandement de l'amiral Roze, remontèrent la rivière de Séoul, et bombardèrent la ville de Kangho; mais, n'ayant pas de troupes de débarquement, l'amiral dut revenir à Tché-fou

1. Le nom patronymique de ce régent est Lia-Hsia-Ying. Lorsque, en 1864, il s'empara du pouvoir, il prit le titre de Taï-ouen-Koun (président de la Cour suprême) qui lui est resté et sous lequel on le désigne encore aujourd'hui.

sans avoir pu obtenir de réparation du roi de Corée.

En 1871 une expédition américaine fut envoyée par les Etats-Unis pour venger le pillage, par les Coréens, d'un navire naufragé ; également insuffisante, elle essuya le même insuccès.

Le gouvernement de Séoul se considérait comme invincible et affichait le plus profond mépris pour les « barbares » et la plus grande arrogance à l'égard des Japonais qui subissaient leurs lois. Lorsque, en 1858, le Mikado envoya à Séoul une ambassade chargée de notifier son avènement au roi de Corée, le régent la reçut d'une façon hautaine, reprochant aux Japonais leur faiblesse envers les étrangers, et leur déclarant que la Corée ne se reconnaissait aucun lien d'amitié ni de vasselage à l'égard du Japon. A l'égard de la Chine, dont les Coréens avaient depuis bien des siècles adopté les lois et les coutumes, et vers laquelle ils se sentaient attirés par une sympathie de race, la situation ne fut jamais modifiée : chaque année le gouvernement du Céleste Empire envoyait à Séoul des ambassadeurs apportant des cadeaux de l'Empereur, et recevant pour lui les hommages et le tribut du roi de Corée.

Li-Hsi se décida, en 1872, à écarter son père du pouvoir et à prendre lui-même la direction du gouvernement de son royaume. Dès que la nouvelle en fut connue à Tokio, le Mikado envoya

à Séoul un ministre plénipotentiaire, Hanabusa, ayant mission de renouer des relations avec le gouvernement coréen. Cet envoyé ne fut pas même reçu par le Roi, « parce qu'il avait failli à l'étiquette en se présentant au palais avec un costume européen ». Les Coréens allèrent jusqu'à menacer l'empereur du Japon de lui infliger une punition pareille à celle qu'ils avaient fait subir aux Français, en 1866, et aux Américains, en 1871 (1)!

L'irritation fut vive à Tokio. On envoya immédiatement à Séoul, comme ministre japonais, un homme réputé pour sa fermeté et son énergie, M. Moriyama. Au même moment un navire japonais, le *Unyo-Kan*, venait d'être assailli et arquebusé par les Coréens à l'île de Kang-oua. Le gouvernement mikadonal réclama une réparation, et comme elle était longue à venir, la flotte japonaise, déjà constituée d'éléments modernes, vint faire une démonstration devant le port de Chemulpo (port de Séoul). Le Roi Li-Hsi, timide et irrésolu, abandonné par le gouvernement du Céleste Empire (qu'absorbait à ce moment les intrigues de Cour qui suivirent la mort de l'empereur Tang-Tché et amenèrent la proclamation de son cousin Kouang-su, âgé de quatre ans), accorda aux Japonais tout ce qu'ils demandaient : ouverture à leurs navires de commerce des ports

1. *Histoire de l'Eglise chrétienne en Corée*, par le père Dallet, t. II.

de Chemulpo, Fusan et Gensan, organisation de tribunaux consulaires chargés de rapatrier les marins étrangers naufragés. A partir de 1881, les troupes coréennes eurent pour instructeurs des officiers japonais.

La Chine, délivrée de ses dissensions intestines et gouvernée par le clairvoyant Li-Hung-Chang ne pouvait voir d'un bon œil les progrès énormes réalisés par les Japonais dans un pays qu'elle n'avait jamais cessé de considérer comme un royaume vassal. Aussi saisit-elle la première occasion qui se présenta d'affirmer sa suzeraineté sur la Corée. En 1882, une conspiration militaire éclatait à Séoul contre le Roi et la Reine de Corée (vraisemblablement à l'instigation du Taï-ouen-Koun). Celle-ci, femme intelligente et énergique, très hostile aux Japonais, avait pris un grand ascendant sur le faible Li-Hsi, et c'est elle surtout que visaient les conjurés. Elle échappa à grand peine aux assassins qui avaient envahi le palais, s'enfuyant déguisée en femme de soldat. Elle se réfugie à la légation de Chine où la rejoint le Roi, qui s'empresse de demander protection au gouvernement chinois.

Bientôt un corps de quatre mille hommes de troupes chinoises, armées à l'européenne, débarquait à Chemulpo et venait occuper Séoul. L'émeute était réprimée, et les principaux meneurs, arrêtés par la garde chinoise, mouraient dans des supplices affreux, préparés avec

cette cruauté raffinée qui caractérise les actes de vengeance de la Cour coréenne.

Le gouvernement japonais ne pouvait pas rester sous le coup de cet échec. Il prépara de longue main une insurrection ayant pour objet l'expulsion des Chinois préposés à la garde du Palais royal, leur remplacement par des Japonais et le meurtre de la Reine. Les conjurés, à la tête desquels s'était mis un Coréen du nom de *Kim-ok-Kiun*, devenu chef de la secte religieuse des Tong-hak (1) — lequel n'était en réalité qu'un agent secret des Japonais, — avaient déjà chassé la garnison chinoise du Palais, d'où le Roi était parvenu à s'enfuir sur le dos d'un eunuque chinois, lorsque Yuan, ministre de Chine à Séoul, ralliant les soldats qui composaient sa garde personnelle, attaque les émeutiers avec beaucoup de bravoure. Il en tue une partie, disperse le reste, et *Kim-ok-Kiun*, qui est parvenu à s'enfuir, est recueilli par un navire japonais ancré à Chemulpo et se réfugie à Kioto, où il a vécu jusqu'en 1894, à la solde du gouvernement japonais.

A la suite de ces sanglants accidents, une violente réaction se produit en Corée contre le Japon. Les soldats coréens, secondés par une populace surexcitée, tombent sur les résidents japonais, incendient leur légation à Séoul, massa-

1. Voir Livre II, chap. IV, les détails sur l'origine et le but de la secte coréenne des Tong-hak.

crent leurs commerçants et pillent leurs comptoirs à Chemulpo. C'était plus qu'il n'en fallait pour justifier une intervention armée du gouvernement du Mikado, qui envoie en Corée son escadre et un corps de débarquement. Le gouvernement chinois proteste, mais, affaibli par la destruction de sa flotte de guerre que l'amiral Courbet venait de couler dans la rivière Min, il est forcé de se borner à une protestation platonique. Bien plus, il finit par se laisser arracher, le 18 avril 1885, le traité de Tien-Tsin, par lequel il s'engageait vis-à-vis du gouvernement japonais : « à ne plus envoyer de troupes dans « la péninsule de Corée sans en aviser le Japon, « le Japon se réservant le droit d'y envoyer des forces égales. » — C'est de cette clause que s'est servi le cabinet Ito pour provoquer le conflit qui a entraîné la guerre.

Au mois de mars 1894, le révolutionnaire *Kim-ok-Kiun* avait quitté Kioto — où bien des Européens l'ont connu, occupant ses loisirs au jeu de billard, où il était devenu de première force — pour se rendre à Shang-Haï. Il y allait, semble-t-il, pour se mettre en communication avec des membres de la secte Tong-hak qui n'avait cessé d'étendre secrètement ses ramifications dans toute la Corée. A ce moment le gouvernement coréen avait des preuves de sa coopération à une conspiration contre la famille royale, — encouragée,

sinon organisée par le cabinet Ito — et qui devait éclater prochainement. Aussi le faisait-il surveiller par deux agents qui, suivant le procédé en usage chez les policiers de tous les pays, s'étaient étroitement liés avec lui en se faisant passer pour coreligionnaires. Ces deux agents, Li-hi-shoku et Hong-tjyong-ou, le suivirent à Shang-Haï où ils l'assassinèrent, le 27 mars, dans une chambre de l'Oriental-hôtel. Aussitôt, son corps, sur l'ordre du roi Li-Hsi, est envoyé en Corée à bord d'un navire chinois, transporté à Séoul, découpé en morceaux qui sont exposés dans les principales villes du royaume. La tête et celle de trois autres chefs du Tong-hak, récemment exécutés, liées par les cheveux, sont exposées sur une place de la capitale coréenne (1).

Ce cruel exemple, loin de terroriser, ainsi que Li-Hsi l'avait espéré, les complices de *Kim-ok-Kiun*, les exaspéra et hâta le soulèvement préparé. Des troubles avaient éclaté à la fin du mois de mai 1894 dans la province méridionale de Chulla-do à la suite d'exactions commises par les autorités chargées de percevoir les impôts : le gouverneur et les principaux fonctionnaires avaient été maltraités et chassés par le peuple ; les Tong-hak, accourus, avaient pris la direction du soulèvement et, en peu de jours, s'étaient

1. *Drei Jahre ostasiatischer Politik, von* M. V. Brandt. p. 16 et suiv.

rendus maîtres de plusieurs villes et villages. Le roi envoya contre les insurgés 800 hommes de ses meilleures troupes, qui furent expédiés de Chemulpo sur un navire de guerre chinois. Mais surpris dans un défilé, ils furent écharpés et s'enfuirent en déroute vers Séoul, serrés de près par les Coréens révoltés.

La situation était menaçante pour Li-Hsi, qui ne pouvait plus compter sur ses troupes. Il se décida à appeler la Chine à son aide : Li-Hung-Chang dirigeait aussitôt (le 6 juin) 2,500 hommes de troupes chinoises sur le port coréen d'Asan, et le lendemain, l'ambassadeur de Chine à Tokio remettait au comte Mutsu, ministre des Affaires étrangères du cabinet Ito, une note l'informant « que le roi de Corée avait sollicité l'aide de la Chine pour réprimer la sédition qui venait d'éclater dans le Chulla-do ; que cette demande ayant été reconnue justifiée par l'urgence des événements, en même temps que conforme à l'usage constant de la Chine de protéger ses états tributaires, l'Empereur envoyait des troupes à son aide... qu'il avait l'ordre de communiquer cette décision au gouvernement japonais en conformité du traité de 1885 (de Tien-tsin). »

Le gouvernement chinois agissait donc avec une parfaite correction ; mais le cabinet japonais, qui ne cherchait qu'un prétexte à conflit, répondait le jour même, en accusant réception de cette note, que : les mots *États tributaires* ne

pouvaient être tolérés dans la note chinoise, le gouvernement mikadonal n'ayant jamais reconnu la Corée comme État tributaire de la Chine. » En même temps le comte Mutzu envoyait à son ambassadeur à Pékin, M. Komura, l'ordre d'informer le Tsung-li-Yamen que : « le gouvernement japonais, se référant au traité du 18 avril 1885, le prévenait que des troubles sérieux venant de se produire en Corée, rendaient nécessaire la présence de forces japonaises dans ce royaume, et qu'un corps de troupes allait y être expédié. »

Le 12 juin, le général japonais Oshima débarquait à Chemulpo avec 5,000 hommes et, sans s'occuper autrement de l'insurrection qu'il s'agissait de réprimer, commençait par occuper Séoul.

La volumineuse correspondance que forment les notes diplomatiques échangées de jour en jour entre le Tsung-li-Yamen et le cabinet japonais nous montre la Chine insensible aux paroles agressives, bien résolue à rester dans les limites du traité de Tien-Tsin; le Japon, lui, décidé à faire surgir un conflit par tous les moyens possibles; et, lorsque le gouvernement chinois propose de retirer d'un commun accord les troupes d'occupation, l'insurrection coréenne étant réprimée, le ministre Mutzu lui répond (22 juin) que les intérêts considérables des Japonais en Corée imposent à son gouvernement l'obligation d'obtenir du roi Li-Hsi, préalablement à tout

retrait de troupes japonaises, l'accomplissement de réformes de nature à prévenir le retour périodique de troubles; le 3 juillet, le cabinet Ito, après avoir fait occuper les ports de Fusan et de Chemulpo, remettait au roi de Corée un ultimatum lui déclarant que cette occupation sera maintenue tant qu'il n'aura pas octroyé à son peuple : 1° Une réforme complète du gouvernement; 2° l'établissement de nouveaux Codes; 3° un réseau de voies de communication qui sera exécuté avec le concours de capitaux japonais.

Le 19 juillet, le ministre chinois Yuan quitte Séoul où il ne se sent plus en sûreté. Le ministre japonais Otori demande aussitôt au Roi le retrait immédiat des soldats chinois et la déclaration de l'indépendance de la Corée à l'égard de la Chine.

Ne recevant le 22 qu'une réponse évasive, il se rend au Palais, escorté de troupes japonaises, s'en empare, expulse la garde coréenne, met la main sur le faible et tremblant Li-Hsi, qu'il oblige, le couteau sur la gorge, à signer l'instrument diplomatique dont voici la teneur :

« En conséquence du fait que, le 25 juillet, le gouvernement coréen a confié à l'envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire du Japon à Séoul, la mission d'expulser l'armée chinoise du territoire coréen, les gouvernements du Japon et de la Corée ont été mis en situation de se prêter mutuellement assistance à la fois

offensive et défensive, et les plénipotentiaires constitués par les deux gouvernements sont tombés d'accord sur les articles suivants :

« 1° L'objet de l'alliance est de maintenir l'indépendance de la Corée sur un fondement ferme, et de développer les intérêts du Japon et de la Corée en chassant l'armée chinoise du territoire coréen.

« 2° Le Japon entreprendra toutes les opérations militaires offensives ou défensives contre la Chine, pendant que la Corée s'efforcera de donner toutes les facilités possibles au Japon pour les mouvements de ses armées et la fourniture des approvisionnements qui leur seront nécessaires.

« 3° Le traité cessera à la conclusion d'un traité de paix avec la Chine. »

Au même moment les Japonais commençaient les hostilités. Le gouvernement chinois, inquiet de la tournure que prenaient les événements, voyant les Japonais renforcer chaque jour leur corps d'occupation en Corée, avait résolu d'augmenter aussi l'effectif de ses troupes à Asan. Le 15 juillet, le transport anglais *Kowsing*, escorté de l'aviso chinois *Tsao-Kiuang*, arrivait en vue des côtes de Corée portant à bord douze cents soldats et deux généraux chinois. Deux croiseurs cuirassés ancrés dans le port de Chemulpo, côte à côte avec les navires de guerre japonais, s'étaient portés à sa rencontre. Trois croiseurs cuirassés japonais

*Naniva*, *Yoshino*, et *Akitsushima* les suivent, et en face de l'île coréenne de Fung-tao les attaquent sans crier gare. Après un combat d'une heure, les deux navires chinois sont désemparés : l'un s'enfuit, l'autre s'échoue. A ce moment le vapeur anglais *Kowshing* arrive, escorté de l'aviso; celui-ci, menacé, s'enfuit, est rejoint par l'*Akitsushima* et capturé. Le *Kowshing* reçoit du *Naniva* l'ordre de le suivre : les officiers chinois qui sont à son bord empêchent le capitaine Galsworthy, qui le commandait, d'obéir à cette injonction. Le croiseur japonais coule le transport à coup de canons, se bornant à recueillir dans une de ses chaloupes le capitaine Galsworthy et quelques marins anglais. Les autres hommes de l'équipage, les officiers et soldats chinois se noient ou gagnent à grand'peine à la nage les îles voisines. Parmi ceux qui se sauvèrent ainsi était le major allemand von Hannecken, auteur des fortifications de Weï-haï-Weï. Mais le plus grand nombre des soldats chinois se noyèrent.

Le major von Hannecken, témoin survivant, a donné tous les détails de cette agression inqualifiable, et affirmé que, non contents de couler sans avis le *Kowshing*, les marins japonais avaient poussé la barbarie jusqu'à tirer sur les malheureux qui cherchaient à s'enfuir à la nage. Les Japonais ont naturellement contesté tous les faits, prétendant que « les Chinois

avaient tiré les premiers » et que le témoignage du major von Hannecken est suspect, cet officier allemand ayant été au service de la Chine ; il est inutile de discuter cette assertion, contraire à toute vraisemblance, démentie même par les circonstances qui ont précédé le combat. Il est bien évident que les Chinois, s'ils eussent voulu organiser un guet-apens maritime, auraient envoyé une escadre en force, au lieu de deux croiseurs. Le gouvernement japonais a du reste implicitement avoué ses torts en se soumettant plus tard, sur la sommation de lord Kimberley, représentant du gouvernement anglais, à payer 150,000 livres pour indemniser de la perte du navire et désintéresser les familles des sujets anglais qui furent victimes de l'agression des navires japonais.

Une autre preuve du parti-pris du gouvernement japonais, de rendre la guerre inévitable, c'est la connexité de cette attaque avec le départ du général Oshima qui, le même jour (25 juillet), quittait Chemulpo à la tête de 3,200 hommes pour aller, sans sommation préalable, attaquer les troupes chinoises cantonnées aux environs du port d'Asan, à plus de cent kilomètres. Le 28 juillet, le corps d'armée japonais arrivait en vue de la ville de Seikwan, qui commande Asan, et dans laquelle les Chinois, informés du mouvement d'Oshima, s'étaient retranchés en toute hâte Dans la nuit, le géné-

ral japonais avait pris ses dispositions de combat et organisé son attaque par quatre colonnes, dont deux devaient prendre l'ennemi par le flanc et chercher à le déborder. L'attaque commença au jour naissant. Les Chinois, en nombre à peu près égal à celui des Japonais, avaient l'avantage d'être établis dans une position solide et bien choisie : mais dès cette première rencontre, ils firent preuve de ce manque de solidité, de cette absence de tactique qui, pendant toute la durée de la campagne, leur valurent autant de défaites que de batailles. A sept heures du matin, ils se repliaient en assez bon ordre, laissant toutes leurs positions aux mains des Japonais. Ceux-ci entraient le lendemain à Asan où ils s'emparaient d'un butin de guerre considérable.

Tel fut le prologue de la lutte qui devait amener l'écrasement de la Chine. Ces deux épisodes auraient pu dispenser de toute autre déclaration de guerre : cependant le Fils du Soleil et le Fils du Ciel crurent devoir s'adresser un cartel en règle. Le même jour, 1er août 1894, deux déclarations partaient de Tokio et de Pékin. A travers leurs phraséologies très différentes, bien conformes à l'état d'esprit de chaque nation, — celle de la Chine archaïque et solennelle, celle du Japon violente et agressive, avec des prétentions au style et aux formules en usage chez les Occidentaux —, il

est facile de discerner l'inanité des griefs invoqués par le Japon et le bien fondé de ceux de la Chine. Mais il ne s'agissait plus de savoir qui avait tort ou raison. L'adage qui a présidé et présidera longtemps encore, hélas! aux destinées des nations, cet adage que Bismarck n'a même pas inventé : « la force prime le droit » allait, une fois de plus, trouver son application.

---

# CHAPITRE II

## LA GUERRE

Situation respective des armées. — Erreur de croire que les Chinois n'étaient pas prêts. Importance des armements faits par Li-Hung-Chang. — Armée, flotte et défenses chinoises. — Armée et flotte japonaises. — Incertitude du plan du haut commandement japonais. — Conquête de la Corée ; expédition de Mandchourie, dangers et souffrances de l'armée japonaise. — Bataille navale du Yalu, ses conséquences. — Prise de Port-Arthur par les Japonais; actes de férocité. — Prise de Weï-Haï-Weï; capitulation des débris de l'escadre chinoise ; suicide de l'amiral chinois Ting et de ses officiers. — Exemples de la bravoure et du mépris de la mort des officiers de marine japonais. — Conséquences morales et matérielles de la guerre pour le Japon. — La « paix armée » ; ses conséquences funestes.

La brillante campagne de huit mois — du 1er août 1894 au 30 mars 1895, date de l'armistice qui précéda le traité de paix de Simonoséki — dans laquelle les Japonais ont affirmé d'une façon si éclatante leur valeur militaire sur terre et sur mer, a fait l'objet de très intéressantes publications; et on est heureux de reconnaître, à l'honneur de nos officiers, que les publications françaises se distinguent de celles qu'ont produit l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique

par la précision, la fidélité, l'esprit de méthode et de critique (1). Aussi n'ai-je pas la prétention de refaire l'historique de la guerre sino-japonaise. Je me borne à en rappeler brièvement les phases les plus importantes, à rapporter quelques faits peu connus et qui en déterminent bien le vrai caractère. Nous verrons quelles prévisions d'avenir on peut en tirer.

Beaucoup de personnes croient que la différence d'organisation et d'armement entre les armées chinoise et japonaise rendait la lutte tellement inégale, que les Japonais devaient forcément avoir le dessus et que les expéditions de Corée et de Mandchourie, les prises de Port-Arthur et de Weï-Haï-Weï n'ont guère été que des promenades ou des parades militaires sans grand danger pour les assaillants. C'est une erreur.

Depuis 1860, année de la campagne franco-anglaise qui se termina par la bataille de Pa-Ly-Kiao gagnée par 18.000 alliés sur une armée de 60.000 tartares, la prise de Pékin, l'incendie du Palais d'été et la fuite de l'empereur Han-Fong, le gouvernement chinois avait travaillé à assurer à ses armées et à sa flotte des moyens d'action semblables à ceux qui avaient donné aux troupes

1. Consulter notamment la *Revue militaire de l'Etranger* (Baudoin, éditeur), d'octobre 1894 à août 1895. — La *Revue d'artillerie* (Berger-Levrault, éd.) 1895, t. I. — Et surtout : *La guerre sino-japonaise*, par le lieutenant Sauvage (avec atlas), Baudoin. Paris, 1897.

européennes une supériorité si écrasante. On peut même dire qu'à ce point de vue les Chinois ont notablement devancé les Japonais, puisque, dès 1862, ils demandaient à l'Europe des armes nouvelles, des instructeurs et des navires cuirassés, tandis que l'envoi de la première mission d'officiers français chargés d'organiser l'armée japonaise sur des bases modernes date de 1868.

L'honneur d'avoir préparé l'organisation militaire destinée à assurer la défense du Céleste-Empire revient à Li-Hung-Chang. Ce grand homme d'Etat chinois — le seul, malheureusement, que possède la Chine, — à la fois administrateur habile et chef militaire valeureux, n'a cessé de se consacrer à cette œuvre depuis que, avec l'aide de l'anglais Gordon, il eut réprimé l'insurrection des Taï-Ping qui, de 1855 à 1866, mit en péril la dynastie mandchoue. Récompensé en 1868 par le titre de « vice-grand-chancelier », devenu en 1870 l'amant de l'Impératrice mère et nommé à cette époque grand chancelier de l'Empire, il a voulu, avant tout, doter son pays d'institutions militaires analogues à celles des nations occidentales. Lorsqu'il licencia les soldats de Gordon en 1868, il garda leurs meilleurs officiers (1) pour encadrer ses vieilles troupes et en former le noyau d'une armée

1. Notamment le fameux Pinel, tambour français en 1857-58, déserteur dans l'armée chinoise, nommé capitaine et devenu général de cette armée.

organisée à l'européenne. Pour perfectionner cette armée, il envoie des jeunes gens en Europe se former dans les écoles de guerre françaises et allemandes et établit une école militaire à Tien-Tsin. Depuis 1862, il faisait acheter des navires de guerre en Angleterre, créait en 1875 un ministère de la Marine, des écoles de pilotes à Nan-Kin et à Pékin, une école de torpilleurs à Canton, des ports militaires fortifiés à Ta-Kou, Talien-Wan, Port-Arthur et Weï-Haï-Weï.

Ces deux derniers établissements militaires, qui commandent l'entrée de cette mer intérieure comprenant les trois golfes de Corée, de Liao-Tung et du Petchili, constituaient des forteresses formidables, sinon imprenables — il n'y a plus, paraît-il, de forteresse imprenable pour l'artillerie moderne —. Port-Arthur, situé à l'extrémité sud de la presqu'île de Liao-Tung, comprenant deux kilomètres de quais desservis par des voies ferrées et éclairés par l'électricité, avec un grand arsenal, une forme de radoub, une cale pour les torpilleurs, des chantiers de construction, est défendu sur le front de mer par douze forts armés de quatre-vingt-quinze canons Krupp, et du côté de la terre par deux lignes de redoutes armées de quarante canons. Les perfectionnements les plus récents de l'art militaire moderne avaient été mis en œuvre pour faire de cette position stratégique le boulevard presque inexpugnable de la Chine du Nord.

Weï-Haï-Weï, à peu près en face de Port-Arthur, à l'extrémité ouest du Chan-Toung, rade admirable de dix kilomètres de large, fermée par l'île rocheuse de Liukung, offre du large l'aspect d'un gigantesque cirque montagneux hérissé de forts. La rade qu'ils protègent ne communique avec la mer que par deux passes étroites, renforcées d'estacades.

Du côté de la mer, quatorze batteries puissantes la défendent, pourvues de feux électriques, de pièces Krupp sur affût à pivot central, de puits de canon pour tir à éclipse; et, du côté de terre, quatre grands forts commandent tous les accès. Ces ouvrages ont été exécutés sur les plans et sous la direction du major allemand von Hanneccken (celui qui dut fuir à la nage après la canonnade du *Kowshing* par les navires japonais, avant la déclaration de guerre), de même que quatre batteries casematées, reliées par une longue ligne fortifiée sur l'île de Liukung qui commande les ports de la rade, et cinq forts construits sur la ligne de faîte de la presqu'île de Pohchihyaisu, ferment la rade à l'Est.

La défense de ces deux redoutables positions stratégiques devait être appuyée par la flotte de Peï-yang (escadre du nord), placée sous le commandement de l'amiral Ting, et composée de vingt-quatre bâtiments, dont deux puissants cuirassés à tourelles, et de quinze torpilleurs. L'escadre comprenait 250 canons.

Au moment où les Japonais ouvrirent les hostilités, les Chinois avaient deux armées distinctes : celle du Petchili, composée de 35,000 hommes bien armés (sans compter 13,000 hommes à Port-Arthur et 12,000 à Weï-haï-weï), et l'armée de Mandchourie, de 78,000 hommes de troupes assez exercées, commandées par deux officiers expérimentés : 15,000 Tartares sous les ordres du général Yi, et 63,000 Chinois sous les ordres du général Sung.

A ces éléments très sérieux, les Japonais avaient à opposer :

La première armée, commandée par le maréchal Yamagata (remplacé le 5 décembre 1894 par le général Nodzu), dont l'effectif nedé passa pas 42,000 hommes et 84 canons, opérant en Corée et en Mandchourie.

La seconde, sous les ordres du maréchal Oyama, comprenant 22,000 combattants et 48 canons. Cette armée, après l'occupation de Port-Arthur, dut être renforcée pour opérer contre Weï-haï-weï et portée à 25,000 hommes.

Enfin, la flotte japonaise, sous le commandement de l'amiral Ito, pouvait mettre en ligne 22 navires et 18 torpilleurs. Au point de vue de l'armement, son artillerie était peut-être supérieure à celle de l'escadre chinoise, car elle possédait un plus grand nombre de canons Canet à tir rapide, les navires chinois ayant surtout des canons Krupp et Armstrong, d'une

portée plus longue mais d'une manœuvre plus lente.

A égalité de valeur des officiers et soldats, à égalité de commandement, les Japonais eussent donc été notablement inférieurs puisqu'ils n'avaient que 68 à 70,000 hommes à mettre en ligne contre 138,000 soldats chinois, et que leur escadre ne possédait pas les deux puissantes unités de combat (deux cuirassés à tourelles) que renfermait la flotte chinoise.

Mais cette infériorité numérique fut largement compensée par l'esprit militaire des Japonais, leur bravoure parfois téméraire à l'attaque, leur mépris absolu de la mort. On verra, dans la suite, que la capacité du haut commandement japonais n'a pas été toujours en rapport avec la valeur de ces troupes et que, tout en appliquant avec l'esprit d'imitation qui distingue le caractère de leur race, les principes de stratégie qu'ils avaient acquis en Europe, les généraux en chef des armées japonaises n'ont pas toujours su les adapter aux circonstances. Il semble surtout ressortir de l'enchaînement des faits qu'ils n'ont pas eu dès le début un plan bien défini, qu'ils se sont laissés entraîner un peu au hasard, commettant fréquemment d'assez lourdes erreurs de tactique dont, fort heureusement pour eux, les généraux chinois n'ont pas su profiter.

Dans l'armée chinoise, les commandants en chef n'étaient pourtant pas sans mérite, mais

ils furent mal secondés par leurs généraux et les officiers de toute grade, qui montrèrent presque partout une incapacité et une couardise invraisemblables. Après la prise de Talien-wan par les Japonais, on trouva dans un des nombreux forts évacués sans combat par les Chinois une lettre adressée par le général commandant la défense de ces forts au commanmant de Kiu-tchéou. Le général écrivait à son collègue : « Jusqu'ici les Japonais ont réussi grâce à des artifices peu dignes, tels que : attaques de nuit, mouvements tournants ; mais pour y mettre fin, il nous suffira de les prendre entre deux feux et de les anéantir ! »

L'idée qui se présenta naturellement à l'esprit des Japonais, idée conforme aux traditions de leurs ancêtres, fut d'envahir tout d'abord la Corée. Déjà maîtres de Séoul et de la partie méridionale de la presqu'île, il était rationnel de consolider et de poursuivre leurs premiers succès : l'armée de Yamagata fut donc transportée en Corée, sous la protection de l'escadre.

Mais une fois la Corée conquise, ce ne fut-il pas une faute de continuer la marche en avant pour conquérir la Mandchourie à travers une région à peu près déserte, privée de routes, en plein hiver, sous les atteintes du climat le plus rigoureux ? Cette faute fut surtout inexcusable après la bataille navale du Yalu, qui permit aux

Japonais, dès le mois de septembre, d'anéantir la plus grande partie de la flotte chinoise, la mettant hors d'état de tenir la mer et d'attaquer les convois japonais. A partir de ce moment, l'armée japonaise pouvait sans danger marcher directement sur Pékin, par la mer Jaune et le golfe du Petchili, après s'être emparée, par surcroît de sécurité, de Port-Arthur ou de Weï-haï-weï ; elle eût évité ainsi les risques de cette expédition de Mandchourie qui immobilisa, pendant toute la guerre, la plus forte armée japonaise, décimée par le froid et les maladies, et dont le sort fut un instant compromis. Lorsqu'elle fut dégagée, au bout de cinq mois de combats inutiles, il était trop tard pour marcher sur Pékin : les puissances européennes avaient eu le temps de se mettre d'accord et arrêtaient les Japonais, les empêchant ainsi de mettre à profit leurs victoires.

L'armée de Yamataga, débarquée en Corée, joignit les troupes japonaises qui occupaient Séoul, pour marcher sur la ville coréenne de Phyong-yang, place fortifiée, occupée par 16,000 Chinois, bien armés et munis de canons Krupp et de mitrailleuses. Une forte colonne débarquée à Gensan (sur la côte orientale de Corée) devait prendre la position en écharpe. La marche des Japonais, dans ce pays à peu près dépourvu de voies de communication, sous un soleil torride, arrêtés au passage des rivières

par des crues subites, fut lente et pénible. Ils arrivèrent au nombre de 13,000 devant Phyong-yang, le 15 septembre 1894, et engagèrent un combat terrible qui dura dix heures. Un de leurs généraux, Oshima, fut grièvement blessé en montant à l'assaut. Les troupes chinoises, après une défense assez courageuse, évacuèrent la place, ayant perdu 2,000 tués, 4,000 blessés et 600 prisonniers. La cavalerie mandchoue se fit bravement écharper pour protéger la retraite des Célestes.

Les Japonais, poursuivant leur marche, arrivèrent le 24 octobre sur les bords du fleuve Yalu, dont le passage était défendu par le général chinois Sung, à la tête de vingt mille hommes des meilleures troupes de Mandchourie, appuyés par cent canons ; le 25, ils le traversaient en trois colonnes, sous le feu des troupes chinoises ; le 26, ils attaquaient Kiulienching, la plus forte position des Célestes sur la rive droite du fleuve, s'en emparaient, y trouvaient 78 canons ou mitrailleuses, quatre mille fusils et quatre millions de cartouches. Les Chinois prenaient alors la fuite et, le 28 octobre, l'armée japonaise entrait en Mandchourie.

Si la campagne de Mandchourie a été une faute au point de vue tactique, on doit reconnaître que c'est là que l'armée japonaise a déployé les plus admirables qualités militaires, montrant à quel degré pouvaient atteindre sa

valeur et son endurance. Engagée dans des défilés dangereux, par des routes impossibles, dans un pays à peu près inconnu, elle eut à soutenir plus de vingt combats, à lutter contre un ennemi courageux et souvent invisible. A partir de la fin du mois de novembre, l'hiver commença à sévir avec une rigueur extrême, le froid devint épouvantable, et les maladies excitèrent d'affreux ravages dans les rangs. Le maréchal Yamataga, terrassé par les fièvres, était contraint de remettre le commandement au général Nodzu. Le nombre des malades de l'armée s'est élevé à quinze mille hommes pendant cette terrible saison, et les chevaux ont presque tous péri. Dans cette campagne se sont révélées les aptitudes militaires hors ligne d'un jeune général japonais, Tatsumi, auxquels ses compatriotes ont décerné le nom — peut-être un peu ambitieux — de « Napoléon japonais ». Mais la triste situation sanitaire de l'armée de Nodzu, opérant dans un pays dévasté, par des froids qui atteignirent vingt degrés, et dont beaucoup de soldats avaient les pieds gelés, l'obligea de s'arrêter et de se cantonner dans la ville mandchoue de Haï-Tcheng. Inquiet de son sort, le maréchal Oyama, qui venait de s'emparer de Port-Arthur, envoya le 30 décembre à son secours une division détachée de son armée. Celle-ci eut à supporter de violentes attaques des Chinois commandés par le général Sung, et ce fut seu-

lement dans les derniers jours du mois de février que la jonction avec l'armée de Nodzu put s'opérer. La saison plus clémente et l'arrivée de ces renforts permettaient à Nodzu de reprendre une offensive vigoureuse; plusieurs combats heureux avaient rendu les Japonais maîtres de la traversée du fleuve Liao-ho et de la grande route de Pékin. Ils se disposaient à marcher de l'avant, quand la nouvelle de l'armistice arriva.

J'ai entendu l'attaché militaire d'une grande puissance à Tokio, qui avait suivi les opérations de l'armée de Mandchourie, formuler cette appréciation : « Le grand état-major japonais aurait voulu expérimenter la force de résistance de ses troupes, en accumulant sur un point toutes les difficultés possibles, qu'il n'eût pas agi autrement. L'épreuve a montré qu'elles sont douées d'une solidité et d'une endurance peu communes : mais le résultat pratique de la campagne a été nul, et il eût pu être négatif. »

Fort heureusement pour les Japonais, la valeur de leurs troupes obtint, sur d'autres points, des résultats beaucoup plus efficaces. La victoire navale du Yalu, que l'amiral Ito remporta le 17 septembre sur la flotte chinoise, commandée par l'amiral Ting, fut leur plus important, sinon leur plus brillant fait d'armes. Je n'entrepren-

drai pas de la décrire, renvoyant aux publications spéciales qui l'ont fait avec une grande autorité (1). Je me borne à rappeler que sur les quatorze vaisseaux de guerre que comptait l'escadre chinoise, trois furent coulés, deux échoués, trois incendiés, quatre mis en fuite. Plus de mille hommes furent mis hors de combat. L'amiral Ito ne perdit pas un seul de ses douze navires et n'eut que trois cent vingt hommes tués ou blessés. La flotte japonaise restait désormais maîtresse de la mer.

L'expédition de Port-Arthur, décidée aussitôt après la victoire du Yalu, fut la conception la plus heureuse du haut commandement japonais. On a pu critiquer certains détails d'exécution : le choix d'un point de débarquement beaucoup trop éloigné de la place (190 kilomètres), le fractionnement en deux colonnes de l'armée japonaise qui, avec un ennemi meilleur tacticien que ne l'étaient les Chinois, eût probablement amené un désastre ; mais toute critique se tait devant ce résultat prodigieux, de la prise en une journée (21 novembre) d'une position formidable que défendaient treize mille hommes appuyés d'une puissante artillerie, par une armée comptant à peine vingt mille combattants.

1. *Allgmeine militar Zeitung* : Der seekampf des Yalu 1897. — *Revue maritime et coloniale* : La bataille du Yalu, par M. Lephay, lieutenant de vaisseau. — *Revue d'artillerie* : L'artillerie dans le combat naval du Yalu, par M. E. Rollin, capitaine d'artillerie, t. I, 1895.

L'héroïsme des petits soldats japonais, à qui revient la gloire de cette mémorable journée, remplit d'admiration les officiers étrangers qui assistèrent à ce brillant fait d'armes ; un officier de la marine britannique n'a pas hésité à déclarer que : « les Japonais seraient des adversaires extrêmement redoutables, même pour des Anglais » et que : « la prise de Port-Arthur par l'armée japonaise était pour lui une véritable révélation. »

Pourquoi faut-il que cette gloire ait été ternie par les actes de sauvagerie commis par les Japonais au moment de leur entrée à Port-Arthur ? Les récits des témoins étrangers ne laissent malheureusement aucun doute sur ce point : plus de deux mille malheureux Chinois sans défense, des femmes, des enfants furent tués par les troupes mikadonales, dans les rues de la ville, et la plupart des cadavres affreusement mutilés (1). On a cherché à dissimuler cette ombre au tableau, à représenter ces cruautés barbares comme de légitimes représailles des soldats japonais, ayant rencontré la veille, sur leur chemin, les têtes de trois des leurs, coupées par les Chinois qui les avaient suspendues à un arbre (2). Laissons de côté ces explications un peu puériles. Nous verrons qu'à Formose, où les Japonais, affranchis du con-

1. Voir notamment la relation du colonel Cockerill dans le *New-York Herald.* Novembre et décembre 1894.
2 *Concise history of the war between Japan and China, by Jukichi Inouyé.* Tokio, 1895.

trôle d'officiers européens, ont pu donner plus libre cours aux instincts cruels qui sont encore au fond de leur âme, les actes de cruauté ont été plus nombreux encore et non moins barbares. Partout ils se sont montrés les descendants de ces ancêtres guerriers qui se faisaient gloire, jadis, d'offrir au Mikado les têtes, les nez ou les oreilles coupés aux ennemis.

Après la prise de Port-Arthur, on s'attendait à voir rappeler en Corée l'armée de Mandchourie et préparer l'expédition du Petchili. Mais à ce moment l'armée du général Nodzu ne pouvait plus revenir sur ses pas sans danger. L'opinion publique au Japon était inquiète; il importait de la satisfaire par un nouveau fait d'armes; c'est pourquoi le gouvernement décida l'expédition contre Weï-haï-weï. On en connaît les résultats : la prise de cette rade admirable et de ses défenses, la capture des débris de la flotte chinoise qui capitula le 13 février; le suicide de l'amiral Ting qui, après avoir obtenu de l'amiral Ito la promesse que ses équipages auraient la vie sauve, se tuait avec ses deux officiers d'ordonnance pour ne pas assister à la reddition de ses derniers navires à l'ennemi; enfin la mort héroïque du capitaine Yeng, commandant le vaisseau amiral, qui se suicidait au moment où les Japonais prenaient possession de son navire. Je me bornerai à détacher du récit de la prise de Weï-haï-weï deux incidents qui mettent bien en lumière

l'héroïsme des soldats et marins japonais, le mépris de la mort qui les caractérise et en fait des guerriers incomparables.

Les navires de la flotte de Peï-yang échappés au désastre du Yalu étaient mouillés dans la rade et coopéraient puissamment à la défense des positions occupées par les Chinois. L'escadre japonaise, évoluant au large, ne pouvait songer à les attaquer, car elle ne pouvait approcher des côtes sans souffrir beaucoup de l'artillerie des forts. L'amiral Ito fut invité par le maréchal Oyama à torpiller les navires chinois, dans la rade même. Dans la nuit du 5 au 6 février 1895, huit torpilleurs japonais parviennent à franchir sans être vus par les vedettes chinoises l'étroit chenal de la passe méridionale et à couler le plus beau cuirassé chinois, le *Ting-yuen*. Avant de sombrer, celui-ci ouvre un feu terrible sur deux torpilleurs encore à sa portée : les n^os 9 et 22. Un obus pénètre dans la machine du n° 9, traverse sa chaudière, tuant six hommes ; le torpilleur s'arrête : ses officiers décident aussitôt de se tuer avant de tomber entre les mains de l'ennemi. Heureusement, un torpilleur japonais arrive à leur secours, assez à temps pour les empêcher de procéder à cet héroïque « Hara-Kiri » et prend à son bord officiers et matelots survivants. Quant au n° 22, complètement désemparé, il n'avait plus à son bord qu'un officier, le lieutenant

Fukushima, et cinq hommes. Ceux-ci parviennent à échouer leur petit navire sur un point de la côte d'où il ne pouvait être aperçu des navires et des forts chinois. Les Japonais, qui l'apercevaient du large, n'osaient l'approcher pendant le jour ; à la nuit, un de leurs torpilleurs partit pour le remorquer : il trouva le lieutenant Fukushima dormant profondément, sans se soucier de la position critique dans laquelle il se trouvait.

Second épisode, non moins caractéristique de l'état d'âme des marins japonais. — Le lendemain, quatre torpilleurs reçoivent l'ordre de tenter, dans la nuit du 7 au 8 février, une nouvelle attaque contre l'escadre chinoise. Celle-ci était sur ses gardes : l'entreprise devait être à peu près sûrement fatale aux torpilleurs japonais. Ce fut cependant avec la plus grande sérénité qu'officiers et marins s'y préparèrent, ayant écrit leurs dernières volontés qu'on déposa à bord d'un bâtiment de l'escadre, avec tous les objets de valeur qui leur appartenaient. Puis, avant de partir, ils descendirent à terre où leurs camarades leur offrirent un dîner d'adieu ; et ces braves coururent à la mort comme à une fête. Leur courage fut d'ailleurs récompensé : ils torpillèrent trois navires ennemis et s'échappèrent sains et saufs au milieu d'une grêle de balles et d'obus (1).

Une telle conduite est faite pour inspirer la

1. *The fall of Weï-haï-veï by Jukichi Inouyé.* Tokio 1896.

plus profonde admiration. Celle des chefs envoyant leurs hommes à une boucherie presque certaine, et sans nécessité, serait, j'imagine, assez sévèrement jugée par des officiers européens puisque ce sacrifice était inutile, les Chinois étant à bout de forces et devant capituler peu de jours après.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, comment le gouvernement japonais, grisé par ses succès et n'ayant pas eu la sagesse de modérer ses appétits, se vit contraint, par l'intervention des puissances occidentales (Russie, France et Allemagne) à s'arrêter avant d'avoir pu commencer à réaliser sa marche sur le Petchili et Pékin. — Je me borne, ici, à considérer les enseignements qui semblent se dégager des circonstances de la guerre.

Si le haut commandement japonais a su mettre en pratique, avec une scrupuleuse fidélité, les règles de la tactique moderne puisées dans l'enseignement des hommes de guerre occidentaux, il n'a pas toujours fait preuve de conceptions d'ensemble rationnelles, ni toujours su appliquer ces règles très à propos. Et il est hors de doute que si les armées japonaises avaient eu en face d'elles des troupes européennes, les imprudences souvent commises auraient pu avoir pour elles des conséquences funestes.

Mais le soldat et l'officier japonais se sont

montrés des combattants admirables, disciplinés, endurants, marchant à la mort avec le plus grand calme. L'âme des anciens Samouraïs vit en eux, et s'il arrive qu'un jour ils aient à se mesurer avec des occidentaux, ils seront de redoutables adversaires.

Des révélations ont été faites, après la conclusion de la paix, qui montrent le côté faible de la puissance japonaise : je les ai relevées dans le rapport du président de la Compagnie de navigation Nippon-Yusen-Kaïsha à l'assemblée des actionnaires tenue au mois de septembre 1895. Dès le début des complications en Corée, le gouvernement japonais nolisa les quatorze plus grands vapeurs de cette Compagnie, qui dut en commander, en outre, huit en Angleterre, afin de pourvoir aux transports nécessités par la guerre. Un mois plus tard, le gouvernement était obligé, pour suffire aux besoins du pays, de noliser tous les vapeurs de plus de mille tonneaux ; cela n'était pas encore suffisant, et pendant les deux mois qui s'écoulèrent jusqu'à ce que les navires achetés ou affrétés en Angleterre par télégraphe aient pu arriver au Japon, la situation fut des plus critiques. Toute la flotte commerciale étant absorbée par les transports militaires, les approvisionnements des îles dont la réunion constitue le Japon ne pouvaient que très difficilement se renouveler : à un moment donné, il n'y avait plus, dans les entrepôts de

Tokio, du riz que pour une semaine, et si la marine chinoise avait su intercepter les convois de riz venant de la côte occidentale, la capitale du Japon eût été en proie à une véritable famine. Par contre, les thés du centre, les blés du nord, les riz de l'ouest, s'entassaient dans les magasins pendant que la disette commençait à se faire sentir sur les autres points de l'Empire.

Il y a, dans ces faits, matière à sérieuses réflexions pour les Japonais. Le jour où, cédant aux élans irréfléchis de leurs Jingoïstes, ils se laisseraient engager dans un conflit avec une puissance occidentale disposant d'une marine forte et expérimentée, leur situation insulaire deviendrait une grande cause de faiblesse. Si l'Angleterre est entraînée à augmenter outre mesure sa flotte de guerre, c'est autant pour assurer le ravitaillement du pays en protégeant les convois destinés à l'approvisionner, que pour défendre ses nombreuses colonies. Il est très improbable que le Japon, comme elle, puissance insulaire, puisse jamais la suivre dans cette voie d'accroissement indéfinie de sa flotte : et la configuration du Japon, comprenant des milliers d'îles habitées, rendrait encore plus funeste pour lui les conséquences d'un blocus de ses côtes.

La guerre sino-japonaise, provoquée par le cabinet Ito, comme on l'a vu, dans un intérêt purement politique et dans l'unique but de paci-

fier les esprits très divisés, en les unissant dans un même sentiment patriotique, cette guerre a-t-elle eu pour le pays les conséquences heureuses que ses auteurs en attendaient ? On peut en douter. Après avoir trouvé dans leurs éclatants succès militaires de nombreux sujets de satisfaction pour leur vanité nationale, les Japonais se sont vus forcés de renoncer à la plus grande partie des conquêtes qu'ils avaient faites et qu'ils espéraient bien garder. Réduits à la portion congrue, il leur a fallu se contenter de l'annexion de Formose, renoncer à la Corée, abandonner successivement Port-Arthur, dont la Russie s'est emparée, et Weï-haï-weï, dont les Anglais viennent d'exiger la cession de la Chine. D'où une sourde irritation qui germe dans l'âme de la nation, se traduit par une recrudescence du sentiment national de haine contre les étrangers, et engendre une agitation croissante dans l'état d'esprit du Parlement.

Au point de vue matériel, les conséquences de la guerre n'ont pas été aussi fâcheuses. L'indemnité à payer par la Chine fut fixée à 230 millions de taëls, soit 920 millions de francs : or la liquidation des dépenses imposées au Japon par la guerre, élaborée par la trésorerie japonaise et publiée au mois de février 1897, accuse une dépense totale de 1.076 millions (1). Le déficit

1. Il y aurait lieu de défalquer de ce chiffre 29 millions fournis par une souscription nationale.

ne serait donc que de 150 millions environ. Je ne parle pas des pertes subies par le commerce et l'industrie japonais. D'autre part le Japon a capturé à Weï-haï-weï douze navires de guerre chinois, dont un puissant cuirassé à barbettes, le *Chen-Yuen*, et un cuirassé à éperon, le *Tsi-Yuen* qui, remis en état, ont constitué un précieux contingent d'accroissement immédiat pour sa flotte.

Mais le résultat le plus clair de la guerre sino-japonaise a été l'introduction dans l'organisation sociale du Japon, à l'instar des grandes puissances de l'Europe, de la « paix armée », conséquence des rêves de conquête et de la mégalomanie qu'ont inspirés aux Japonais leurs succès militaires. Cette institution néfaste, qui mène les nations occidentales à une inévitable faillite, est pourtant celle que les Japonais, — si leur manie d'imitation était raisonnée, — eussent dû proscrire avec le plus de soin du programme de leur réorganisation. Si l'échéance fatale est encore éloignée chez les nations qui, comme la nôtre, jouissent d'une épargne séculaire, elle menace à très court terme un peuple né d'hier à la vie moderne, obligé de créer son outillage industriel, et qui n'a pu songer encore à se constituer une épargne. — Aussi le Japon, avant même que son nouveau programme militaire soit réalisé, se trouve-t-il déjà aux prises avec de graves difficultés financières.

## CHAPITRE III

### LA PAIX

Action des puissances européennes sur la Chine et sur le Japon. — Attitude intransigeante du cabinet Ito. — Attentat d'un *Sôshi* sur Li-Hung-Chang. — La Russie devient menaçante. — Traité de Simonoséki. — Protestations de la Russie, de la France et de l'Allemagne. — Résistance du Japon. — Attitude résolue de la Russie et de la France : le cabinet Ito cède. — Violente irritation des Japonais, Complot des *Sôshis* contre la vie du marquis Ito. — Rétrocession de la Mandchourie à la Chine et retrait des troupes japonaises de Corée. — Chute du cabinet Ito. — Conquête de Formose et des Pescadores. — Massacres des Formosains. — Colonisation « à l'américaine ». — Exemple à méditer par les Coréens.

Après la prise de Weï-haï-Weï et la capture des débris de la flotte chinoise, le Japon, maître de la mer, pouvait sans difficulté sérieuse marcher sur Pékin. La Chine avait, il est vrai, à la fin du mois de février 1895, accumulé dans le Petchili plus de cent cinquante mille hommes; mais c'était une cohue armée, ce n'était pas une armée. L'artillerie lui manquait : un corps japonais de quarante mille hommes aguerris et précédés du prestige de leurs victoires en eût eu facilement raison.

Les quatre grandes puissances européennes possédant des intérêts dans l'Extrême-Orient : Angleterre, Russie, France et Allemagne, suivaient avec une inquiétude croissante l'extension inattendue de la puissance japonaise et les symptômes d'effondrement de la Chine. Dans les premiers jours du mois de février, elles avaient, par l'entremise de leurs représentants à Pékin, poussé vivement le Tsung-li-Yamen à demander un armistice. En même temps, on faisait comprendre à Tokio que le moment semblait venu, pour le Japon, de s'arrêter dans la voie des conquêtes. Mais le cabinet Ito, sous la pression de l'opinion publique, faisait la sourde oreille et accélérait les préparatifs de la marche de l'armée japonaise sur la capitale du Céleste Empire.

Cependant, le 11 février, le gouvernement chinois, cédant à la pression des puissances, avait envoyé à Nagasaki des plénipotentiaires pour traiter des conditions d'un armistice. Le 13, arrivait la nouvelle de la prise de Weï-haï-weï; le 14, le ministre des affaires étrangères Mutsu faisait connaître aux envoyés chinois que l'armistice ne pourrait être conclu que moyennant acceptation préalable par la Chine de deux conditions : payement d'une indemnité de guerre de 500 millions de *yens* (1) (1250 millions de francs)

1. Le *yen* est le dollar japonais argent. Sa valeur nominale était de cinq francs, mais sa valeur effective, au cours de l'argent, variait de 2 fr. 50 à 2 fr. 60.

et cession au Japon de tous les territoires conquis à ce jour. Devant de telles prétentions, les plénipotentiaires chinois durent se retirer et retournèrent à Pékin.

L'attitude intransigeante du Cabinet Ito n'allait pas tarder à se trouver modifiée à la suite des remontrances plus pressantes des puissances : Le 19 mars, on apprenait que Li-Hung-Chang venait d'arriver à Simonoséki ; le 20, le comte Ito et le comte Mutsu s'y rendaient de Tokio, et aussitôt commençaient les négociations sur les conditions de l'armistice. Elles traînaient en longueur lorsque, le 24 mars, Li-Hung-Chang sortant de la conférence est victime d'une tentative d'assassinat : un jeune homme de vingt ans, nommé Koyama, lui tire, presque à bout portant, un coup de pistolet dans la figure : la balle se loge dans l'os maxillaire droit ; l'assassin, arrêté, déclare qu'il est patriote et appartient à une secte de Sôshis ; qu'il a voulu, en tuant Li-Hung-Chang, supprimer le plus redoutable des ennemis de sa patrie. Traduit devant une Cour martiale, condamné à la détention perpétuelle, il se promenait, en 1896, dans les rues de Kioto : il ne faut pas désespérer de le voir un jour membre de la Diète.

L'impression désastreuse produite par cet attentat fit plus pour la Chine que les discussions diplomatiques les plus habiles. Le Cabinet Ito comprit qu'il serait imprudent de lutter plus

longtemps contre le courant pacifique qui dominait dans les Conseils européens : aussi se résigna-t-il à accorder un armistice de vingt et un jours, sans conditions, et Li-Hung-Chang qui, grâce à sa robuste constitution, avait pu, malgré son grand âge (1), supporter sans danger l'extraction de la balle, le signait lui-même le 30 mars.

A partir de ce jour, les négociations relatives à la paix s'engagent et aboutissent, le 17 avril, à la conclusion du traité de Simonoséki dont voici les dispositions essentielles :

La Chine reconnaît la pleine et complète indépendance de la Corée, et renonce à percevoir tout tribut.

La Chine cède en pleine souveraineté au Japon toute la province de Liao-toung y compris la presqu'île de Port-Arthur ; elle cède, en outre, l'île de Formose et le groupe des Pescadores.

La Chine payera au Japon une indemnité de guerre de 200 millions de taëls Kuping (800 millions de francs) dans un délai de sept ans. Comme garantie, le Japon occupera Weï-haï-weï qu'il pourra évacuer, après le paiement de la première moitié de l'indemnité, « pourvu que le gouvernement chinois consente à engager, dans un arrangement convenable et suffisant les revenus des douanes de la Chine comme sécurité du paiement du reste de l'indemnité ».

1. Il est né le 16 février 1823.

Le Japon voit ouvrir à son commerce cinq nouveaux ports chinois, y compris le port qui dessert Pékin. Il acquiert le droit de navigation sur le cours supérieur du Yang-tsé, sur la rivière de Woosung et le grand canal de Chang-haï à Sou-tchéou et Hang-tchéou.

Les Japonais acquièrent le droit d'établir des industries, commerces, entrepôts dans tout l'intérieur du Céleste-Empire.

La teneur du traité de Simonoséki, dès qu'elle fut connue, provoqua dans les sphères gouvernementales russes la plus violente irritation. Pour en bien apprécier les causes, il faut considérer la nature et l'importance des intérêts que possède aujourd'hui l'empire des Czars dans l'Extrême-Orient.

Depuis que la Russie s'est annexée les territoires de la Sibérie orientale, qui lui donnent accès sur la mer du Japon, elle a travaillé avec une persévérance admirable à la mise en valeur de ce pays dont le sol ingrat offre néanmoins à son activité de grandes richesses minières ; elle a surtout voulu profiter de la situation géographique sans égale que cette possession lui a assurée, pour détourner, par son territoire, le trafic le plus riche de l'Extrême-Orient, et pour cela, elle a entrepris l'œuvre gigantesque du chemin de fer du trans-sibérien. Lorsque ce chemin de fer, le plus grand du monde, sera achevé (dans

quatre ou cinq ans au plus), on ira d'un point quelconque de l'Europe en Chine, en moins de quinze jours, et toutes les marchandises chères passeront par cette voie.

La Russie peut donc envisager l'époque, très rapprochée, où elle détournera à son profit la partie la plus importante du trafic de l'Extrême-Orient. Mais, pour cela, il lui faut un port terminus libre en toute saison ; celui de Vladivostock, auquel elle avait d'abord songé à faire aboutir son trans-sibérien est, pendant trois ou quatre mois de l'année, bloqué par les glaces. On a cru que les ports de Corée, à peu près affranchis de ce grave inconvénient, lui offriraient la tête de ligne nécessaire : c'est mal connaître la configuration de la presqu'île coréenne, dont le système orographique, comprenant une arête montagneuse très élevée qui barre la route entre la Corée et la Chine, ne se prête pas à la pénétration d'une ligne ferrée internationale. Le vrai débouché du trans-sibérien doit donc se trouver dans la Chine même, et, c'est au travers de la Mandchourie que les Russes doivent passer pour avoir une station maritime convenable. Port-Arthur est celle sur laquelle, depuis longtemps, ils ont jeté leur dévolu.

Il était évident qu'à aucun prix la Russie ne laisserait prendre Port-Arthur par les Japonais. Li-Hung-Chang le savait, et si le vieux diplomate n'opposa sur ce point aucune résistance aux exi-

gences des plénipotentiaires japonais, tout nous autorise à croire qu'il ne leur céda Port-Arthur qu'avec l'arrière-pensée de créer un conflit entre le Japon et la Russie. — L'événement a prouvé que son calcul était juste.

Dans ses revendications la Russie savait pouvoir compter sur l'appui de son alliée, la France. Il était vraisemblable que l'Angleterre, partagée entre son désir de maintenir l'intégrité de l'empire chinois (à son profit), et la crainte de faire le jeu de son adversaire moscovite, — ne voulant pas d'ailleurs favoriser l'expansion démesurée du Japon, en qui elle voit un adversaire commercial redoutable — n'interviendrait pas. Restait l'Allemagne qui, soucieuse de donner un gage d'amitié à la Russie pour contrebalancer dans la mesure du possible l'influence française (l'alliance n'était pas encore proclamée), ne devait pas hésiter à servir les intérêts russes : d'autant plus que le chemin de fer trans-sibérien doit, dans la pensée de tous les économistes allemands, bénéficier à l'Allemagne autant, sinon plus, qu'à la Russie, et faire de leur pays le grand entrepôt, le plus grand marché des marchandises de la Chine.

Les conséquences logiques de cette situation ne se firent pas attendre. Tandis que l'Angleterre restait confinée dans le « superbe isolement » si vanté par un de ses hommes d'Etat, la Russie, appuyée par la France et l'Allemagne, interve-

nait auprès du gouvernement japonais : le 23 avril 1895, les représentants de ces trois puissances à Tokio faisaient, de concert, au cabinet Ito, des représentations « amicales » lui démontrant l'impossibilité d'admettre l'absorption de la presqu'île de Liao-toung par le Japon.

Cette intervention tombant comme une douche glacée sur les Japonais, au moment même où, grisés par leurs victoires et par leur succès diplomatique facile de Simonoséki, ils se croyaient tout permis, produisit dans tout le Japon l'agitation la plus vive. Le ton de la presse atteignit un diapason incroyable : il ne s'agissait de rien moins que de courir sus à la flotte russe et de bombarder Vladivostock! De tous côtés les Sôshis s'agitaient ; à ce moment les Européens résidant au Japon coururent de sérieux dangers. Le cabinet Ito eut plusieurs conférences avec l'Etat major général et, tout en gardant le plus absolu secret sur ces délibérations, on laissait entendre qu'il s'agissait de prendre des mesures militaires de la plus haute gravité.

C'est alors que se produisit un fait qui n'a jamais, que je sache, transpiré en Europe, et dont je puis garantir l'exactitude absolue.

Le 27 avril, l'amiral Tirtoff, commandant en chef de l'escadre russe (forte de 21 navires), fit demander une conférence à l'amiral de Beaumont, commandant la division française des mers de Chine, à ce moment au mouillage dans la

rade de Nagasaki : à cette conférence assista l'amiral Makaroff, commandant la première division navale russe. — Dès le début l'amiral Tirtoff déclara qu'il lui semblait indispensable, pour amener le gouvernement japonais à composition, que les escadres des deux nations alliées fissent une démonstration à Port-Arthur où les Japonais venaient d'expédier plusieurs transports de troupes destinées à occuper le Liao-Toung. L'amiral Makaroff alla plus loin, déclarant que si une démonstration pacifique ne suffisait pas, il serait facile de trouver un prétexte pour faire subir aux transports japonais le sort que les navires de l'escadre japonaise avaient jadis infligé au transport anglais *Kowsing*, chargé de troupes chinoises, avant la déclaration de la guerre. — De là l'escadre franco-russe viendrait surprendre l'escadre japonaise qui se trouvait dans les eaux coréennes, et dont on aurait facilement raison.

La situation était embarrassante pour l'amiral français, qui avait pour unique instruction, paraît-il, de « prêter l'appui de sa division aux mouvements de la flotte russe ». — Or une agression semblable à celle que préméditaient les amiraux russes pouvait donner naissance aux éventualités les plus graves : le massacre certain de tous les Européens résidant au Japon n'était pas la moindre. — Sans décliner d'une façon formelle la participation qui lui était proposée,

l'amiral de Beaumont s'efforça de gagner du temps en demandant des instructions à son gouvernement qui, d'ailleurs, ne lui répondit pas! Gagner du temps, c'était affaiblir les chances du conflit : il était probable que le Japon ne tarderait pas à reconnaître l'impossibilité de résister aux injonctions de la nouvelle « triplice ». C'est ce qui s'est produit; les Japonais n'ont pas ignoré, du reste, que c'est grâce à la prudence et à la sagesse de l'amiral de Beaumont que des complications sanglantes ont été évitées (1).

Les projets des officiers russes avaient en effet transpiré à Tokio; on y apprenait aussi que du 28 au 31 mai trois navires de la flotte volontaire russe, chargés de troupes et de munitions, partaient d'Odessa pour Vladivostock; que les forts de cette place étaient mis sur pied de guerre; que le port de Toulon préparait quatre croiseurs : *Sfax* et *Tage* de l'escadre active, *Cécil* et *Suchet* de l'escadre de réserve, destinés à renforcer l'escadre française des mers de Chine. Devant ces préparatifs menaçants, c'eût été folie de persister dans une attitude de résistance et de défi. — Contrairement à l'espoir secret du gouvernement japonais, l'escadre anglaise ne bougeait

1. L'amiral de Beaumont, dont le commandement de notre division navale dans les mers de Chine était expiré depuis deux ans, et qui était depuis cette époque revenu en France, vient d'être — étant promu vice-amiral — placé de nouveau à la tête de cette division transformée en escadre. On ne saurait trop se réjouir de voir les intérêts maritimes de la France en Extrême-Orient placés en de telles mains.

pas, et l'opinion publique en Angleterre paraissait indifférente. Bien plus, le *Times* publiait le 7 mai un leader-article antijaponais, dans lequel il déclarait qu'il était inadmissible qu'on laissât aux Japonais l'île de Formose, ce « Malte » des mers de Chine.

Il fallut donc céder. Le 10 mai 1895, le *Journal officiel de Tokio* publiait un manifeste impérial déclarant que : « Conformément aux conseils amicaux de la Russie, de la France et de l'Allemagne, et en vue du maintien durable de la paix, l'Empereur consentait à rétrocéder le Liao-Toung à la Chine moyennant une juste compensation pécuniaire ». Cependant le traité relatif à cette rétrocession ne se signait pas. C'est qu'il y avait encore des difficultés graves entre la Russie et le Japon au sujet de la Corée, dans laquelle le gouvernement japonais, au mépris des stipulations du traité de Simonoséki, persistait à conserver une armée d'occupation. Ce ne fut qu'au mois d'octobre qu'il se résigna, sur les sommations de plus en plus énergiques de la Russie, à la retirer. Le 19 octobre, deux journaux officieux publiaient une note disant que : « des troupes japonaises avaient été envoyées en Corée sur la demande du roi *Li-Hsi* pour y rétablir l'ordre et aussi pour y garder le télégraphe et les lignes de communication avec les garnisons stationnaires en Mandchourie. Que le Mikado ayant consenti à rendre la Mandchourie

à la Chine moyennant indemnité et les troupes qui l'occupaient devant se retirer, il n'y avait plus lieu de maintenir de garnison en Corée. »

Cet abandon de la Corée fut assurément la mesure qui blessa le plus cruellement le sentiment national des Japonais et le patriotisme des vieux Samouraïs. L'agitation devint très violente dans tout le Japon et le cabinet Ito dut employer les mesures les plus énergiques pour la réprimer. — Le 27 novembre la police arrêta à la gare de Tokio une bande de six Soshis chargés d'assassiner le marquis Ito, qu'on savait devoir venir recevoir le comte Inouyé revenant de Corée. Jusqu'au moment de l'ouverture du Parlement (28 décembre), il fallut soumettre le pays à un véritable état de siège, afin de réprimer les tentatives de soulèvement provoquées par les nombreuses Sociétés secrètes qui avaient juré de venger l'insulte cruelle faite à la patrie japonaise. On verra(1) comment, grâce au patriotisme d'Itagaki, l'agitation parlementaire fut conjurée. La session put, grâce à l'appui que ce chef du parti libéral consentit à prêter au cabinet, aboutir à d'importants résultats ; mais l'irritation qui régnait dans tout le pays, frustré du fruit de ses victoires, ne permettait pas à Ito de rester plus longtemps au pouvoir. Il se retirait le 28 août 1896.

Le traité de rétrocession du Liao-Toung et de

1. Voir Livre Ier, chap. IV.

Port-Arthur à la Chine avait été signé à Pékin le 8 novembre précédent. Le gouvernement chinois s'engageait à payer au Japon pour prix de cette rétrocession une indemnité de 30 millions de *taëls* (1), ce qui portait à 920 millions de francs l'indemnité de guerre.

On sait comment le gouvernement russe a pu, grâce à l'appui financier de la France, procurer à la Chine les 400 millions nécessaires au payement des deux premiers termes de cette indemnité. — Mais qu'on médite bien, en France, ce qui suit.

Aussitôt l'emprunt souscrit par l'épargne française, le gouvernement japonais s'empressait de retirer les 400 millions versés à la Banque de France pour les déposer en Angleterre. Cet argent a du reste été consacré pour la plus grande partie, par les Japonais, à payer les bâtiments de guerre qu'ils ont commandés aux chantiers anglais; les canons, les rails, les fers et les aciers commandés aux usines allemandes; les machines industrielles et les locomotives fournies par les Américains. L'industrie française, elle, n'a pas reçu une seule commande (2), et

1. Le *taël* est une monnaie chinoise dont la valeur, au cours actuel de l'argent, est à peu près de 4 francs.

2. Les Japonais ont cependant fait, au mois de novembre dernier, la commande d'un croiseur cuirassé à nos chantiers de la Loire, et les journaux français ont célébré avec enthousiasme cette « victoire de l'industrie française ! » Il est vraisemblable que le gouvernement japonais s'est résolu à cette commande tardive dans l'espoir de rendre l'opinion du public français favorable à l'idée de son emprunt.

nos capitaux sont allés, une fois de plus, alimenter les industries des nations rivales!

Enfin, le 22 juillet 1896, a été signé à Pékin le traité de commerce sino-japonais prévu par le traité de Simonoséki : la Chine, indépendamment des avantages stipulés pour l'ouverture de nouveaux ports et de nouvelles lignes de navigation, accorde au Japon le traitement de la nation la plus favorisée; mais le Japon n'accorde pas à la Chine la réciprocité.

Le même jour, la Chine signait avec la Russie un traité concédant à cette puissance le droit de faire passer le chemin de fer trans-sibérien par la Mandchourie jusqu'à la presqu'île de Liao-toung. La cession de Port-Arthur, qu'elle vient de consentir aux Russes, est l'éclatant couronnement de l'œuvre de la diplomatie moscovite.

Dans tout ce qui précède, il n'a pas été question de l'Angleterre. Si vous voulez savoir quel fruit ont retiré au Japon les Anglais de leur « politique d'isolement », lisez cette conclusion d'un article publié le 16 novembre 1895 par le *Nitchi-Nitchi-Shmibun*, journal semi-officiel de Tokio :

« Le système politique de l'Angleterre ne lui permet pas de conclure une alliance secrète; sa position est telle, qu'elle n'a rien à espérer du Japon et tout à perdre en cas d'une guerre entreprise pour nous soutenir. En outre, elle ne peut

aimer le Japon, destiné à devenir son rival sur le terrain commercial.

» ..... La politique favorite de l'Angleterre est de se donner l'air d'appuyer un Etat ami, mais, dès qu'il est entraîné dans une guerre, de l'abandonner et de n'intervenir qu'à la fin de la lutte, pour monopoliser les avantages qu'elle peut gagner et s'approprier tout ce qui est possible.

» Peut-être serait-il prudent pour nous de faire des concessions à la Russie, en Corée, et de chercher une compensation ailleurs. Mais avant d'adopter une pareille politique, il est absolument nécessaire pour le Japon d'augmenter ses forces de terre et de mer pour assurer la sécurité de ses côtes..... »

Le Japon n'a donc, en fait d'agrandissement territorial, retiré de sa guerre avec la Chine que Formose et les Pescadores. C'est déjà un accroissement de surface de 34,000 kilomètres carrés et une augmentation de trois millions d'habitants : si on considère que Formose, qui possède la luxuriante végétation des tropiques, produit abondamment le coton et le sucre, qu'elle peut rendre, à ce point de vue, de très grands services à l'industrie textile du Japon et l'affranchir du tribut qu'il paye à l'industrie sucrière des Occidentaux, on ne peut qu'être surpris du peu d'enthousiasme

avec lequel le peuple japonais accueillit l'annonce de cette conquête.

Celle-ci fut décidée tardivement, au moment même où commençaient les négociations de paix. Ce n'est que le 23 mars 1895 que le colonel Ishijiama, à la tête d'un millier d'hommes, débarquait dans Poughou, la principale île des Pescadores, et en chassait les Chinois. Le 17 avril, le traité de Simonoséki attribuait Formose au Japon : mais cette reconnaissance sur le papier ne suffisait pas ; il fallait la sanctionner par les armes. Les populations chinoises de l'île avaient déclaré qu'elles ne se soumettraient jamais aux Japonais et proclamaient..... la République. On a même dit que le général Chen-ki-tong, bien connu des Parisiens, avait été nommé président de cette République éphémère. Or le général, que j'ai vu depuis à Chang-haï, m'a déclaré, dans le plus pur langage du boulevard, que c'était « un affreux canard ». Quoi qu'il en soit, la résistance menaçait d'être sérieuse, car les troupes qu'allaient avoir à combattre les Japonais se composaient en grande partie des anciens réguliers de Liou-vin-phuoc, qui nous ont donné tant de tablature au Tonkin sous le nom de « Pavillons noirs ».

Le gouvernement japonais ne paraît pas, au début, s'être rendu compte des difficultés qu'il allait avoir à vaincre. Le colonel Cockeril, correspondant du *New-York-Herald*, rapportait

au mois de septembre 1895 cette conversation pittoresque échangée entre Li-Hung-Chang et le marquis Ito.

« — Formose, disait le vieil homme d'Etat chinois, est dans un état fort troublé, et vous feriez bien d'attendre que les populations y soient moins agitées avant de vous y établir. C'est comme un morceau de viande que vous auriez déjà dans la bouche : à quoi bon l'avaler d'un seul coup?

« — C'est que le Japon a faim, répondit le ministre japonais, et qu'il veut vite avaler le morceau. Vous verrez bien que nous pacifierons vôtre île en moins de quinze jours! »

En réalité la campagne dura quatre mois, et il fallut vingt-cinq mille hommes des meilleures troupes, comprenant la division de la garde japonaise, pour venir à bout des insurgés. Plus de quatre mille hommes sont morts des fièvres et de la dysenterie sous ce climat pernicieux. Le prince Kitashirakawa, oncle du Mikado, fut une des premières victimes.

Au commencement de 1896, l'ordre — suivant l'expression employée par le Mikado — régnait à Formose. Mais au prix de quelles hécatombes! On comptait à ce moment plus de cinquante mille Formosains ou Chinois exterminés. Un missionnaire anglais, témoin de ces massacres, écrivait au mois de juin 1896 au correspondant du *Times* à Hong-Kong : « Depuis leur conquête,

les Japonais se livrent à une véritable extermination des Chinois de Formose. Plus de soixante bourgs ou villages ont été brûlés de fond en comble, et des milliers de personnes ont péri.

» Un jour, vingt et un Chinois furent saisis au hasard. Pendant que leurs fosses étaient creusées sous leurs yeux, ils furent horriblement maltraités, puis tués à coups de baïonnette.

» Dans un autre village, les Chinois se préparaient à bien recevoir les Japonais, quand ils furent assaillis à l'improviste, et cinquante tués sur place. Le 22 juin, le magistrat de Hunnim lança une proclamation pour avertir les paysans ayant déserté leurs villages qu'ils pouvaient y retourner sans crainte. Les malheureux obéirent et furent impitoyablement massacrés.

» Les Formosains, ajoutait le missionnaire, sont dans un tel état de désespoir, qu'une rébellion générale paraît imminente ».

Cette révolte eut lieu en effet, au commencement du mois d'août 1896. Elle fut promptement réprimée et noyée dans des flots de sang. Les Chinois terrifiés ont alors quitté l'île : c'est ce que voulait le gouvernement japonais, qui s'est hâté de les remplacer par ses émigrants.

Le programme de colonisation des Japonais a été, du reste, exposé sans ambages dans un article du *Jiji shimpo*, qui a la réputation d'être un des journaux les plus éclairés et les plus libéraux de Tokio.

« Il y a deux manières de gouverner un territoire conquis : l'une, celle poursuivie par l'Angleterre, aux Indes et en Afrique, consiste à permettre aux indigènes de conserver non seulement leurs propriétés, mais aussi leurs coutumes et leurs mœurs.

» L'autre, celle des Américains, vis-à-vis des Indiens, est de déposséder les premiers propriétaires et de tout transformer.

» Ce qu'il nous faut à Formose, c'est la terre. Il faut débarrasser le pays de tous les éléments étrangers. Il faut imposer aux habitants les lois du Japon, interdire aux natifs de porter la queue, de déformer les pieds des femmes et d'importer ou de fabriquer de l'opium. Aucune clémence pour ceux qui n'observeront pas ces lois, et quiconque se plaint de la rigueur de ces mesures doit être expulsé sommairement ! »

Ce programme a été rigoureusement suivi, et Formose est, aujourd'hui, « colonisée à l'américaine » : c'est-à-dire que les Japonais y ont peu près exterminé la population autochtone. — Mais c'est bien loin de nous : les philanthropes européens ont réservé leur commisération pour les victimes arméniennes ; ceux d'Amérique, pour les « atrocités de Cuba ». Il ne fut pas question de celles de Formose.

Cela doit donner à réfléchir aux Coréens, menacés, eux aussi, d'être un jour colonisés à la japonaise !

# CHAPITRE IV

## LA CORÉE AVANT ET APRÈS LA GUERRE

Situation géographique de la Corée. — Régime politique ; dissensions dans la famille royale. — Singulière anomalie : le roi Li-Hsi, oncle de son père le *Taï-ouen-Koun;* la reine Taou-lang-dao. — Rivalités sanglantes : émeutes et massacres en 1882 et 1884. — Attentats de 1892 et 1894. — Le comte Inouyé envoyé du Japon : insuccès de sa mission. — Le vicomte Mioura-goro lui succède : il fait assassiner la reine de Corée. — Edit royal dégradant la reine. — Récit inédit de cet assassinat. — Intervention de la Russie : elle oblige le gouvernement japonais à mettre en accusation le vicomte Mioura et ses complices. — Leur acquittement scandaleux. — Emeute du 11 février 1896 à Séoul. — Débarquement des Russes en Corée. — Réhabilitation de la mémoire de la reine et flétrissure de ses assassins japonais. — Fin de l'influence japonaise en Corée. — Protectorat déguisé de la Russie. — Revirement subit : triomphe de la diplomatie russe. — Traité russo-japonais du 25 avril 1868 ; ses conséquences. — Probabilité d'une alliance russo-japonaise. — La fin de Carthage ?

Il y a dix ans, il n'était pas question, en Europe, de la Corée. Les géographes de profession eux-mêmes n'avaient que fort peu de données sur l'intérieur de ce pays mystérieux, presque inaccessible.

Aujourd'hui, la Corée est devenue une case importante de l'échiquier compliqué de l'Ex-

trême-Orient. L'invasion de ce pays par les troupes japonaises a permis de recueillir des données précises sur la configuration de son territoire ; les rivalités sanglantes dont elle a été le théâtre pendant la lutte d'influence entre Russes et Japonais nous ont fait connaître son organisation politique et le caractère des personnages qui s'y disputent le pouvoir.

Au point de vue géographique, on a comparé très justement la Corée à l'Italie : presqu'île séparée du continent par des Alpes, le Taïpeï-chan (1) de la Mandchourie ; divisée en deux versants par des Apennins qui se dirigent du nord au sud, en formant son ossature. Comme en Italie, le versant occidental de ces Apennins coréens est la région la plus peuplée et la plus riche ; de leurs sommets neigeux part le Han-Kiang, fleuve aux eaux jaunâtres qui, de même que le Tibre, traverse la capitale, Séoul, pour se jeter à Chémoulpo dans la mer de Chine, sorte de mer tyrrhénienne.

La Corée, soudée par le nord à la Chine, touchant presque par le sud au Japon dont elle n'est séparée que par un détroit, était fatalement condamnée à exciter les convoitises de ces deux nations. Conquise au troisième siècle par les armées de la reine japonaise Jingo, puis

1. Taïpeï-chan : « grande montagne blanche ». Le plus haut sommet de la chaîne est le Païk-chan (mont-blanc) à 2,470 mètres d'altitude.

abandonnée par les Mikados ; envahie au XVIe siècle par le dictateur japonais Taïkosama, elle finissait par être absorbée d'une façon plus pacifique par la Chine qui y avait installé, au XIVe siècle, la dynastie de Han, important dans la presqu'île sa civilisation, ses mœurs et sa langue.

Il y a quarante ans, un troisième compétiteur survenait : la Russie. Par l'annexion de la Sibérie orientale, l'Empire des Czars avait acquis un accès sur la mer du Japon et prenait contact avec la Corée.

De 1882 à 1894, la Corée fut le théâtre d'une lutte d'influence permanente entre le Japon et la Chine. A partir de 1895, une fois les Chinois battus par les Japonais et expulsés par eux du territoire coréen, la Russie intervient et contrecarre à son profit l'influence japonaise. Ce sont les péripéties dramatiques de ces luttes que je vais retracer.

Le roi actuel, Li-Hsi, est un homme de 46 ans, d'un caractère faible et timoré. Je ne crois pas qu'on doive lui imputer tous les actes de cruauté féroce qui, depuis 34 ans, ont ensanglanté son règne : il a toujours été le jouet des intrigues des partis politiques qui, en Corée comme ailleurs, se disputent la classique « assiette au beurre ».

La constitution de la famille royale présente

cette anomalie singulière, que le roi est l'oncle de son père et le fils de son arrière grand-mère. Il n'y a que l'Extrême-Orient pour fournir de telles bizarreries de parenté ! Elles sont dues à la pratique de l' « adoption » dont nous avons vu déjà au Japon les étranges conséquences (1).

Il y a soixante ans, régnait en Corée le roi Li-Keï dont la femme, la reine Chao, était une personne extrêmement intelligente, à l'esprit très dominateur. L'unique héritier du trône, leur fils Li-Ying, mourut, laissant trois fils : Li-Houan, Li-Ping et Li-Hsia-Ying.

A la mort de Li-Keï, le premier de ses fils lui succéda sous la tutelle de sa grand-mère, la reine Chao. Comme il mourut sans laisser d'héritier, son frère, Li-Ping, lui succéda : celui-ci étant mort à son tour sans enfants en 1864, la couronne revenait de droit au troisième petit-fils de la reine Chao, Li-Hsia-Ying ; mais ce prince avait déjà la réputation (méritée, nous le verrons), d'un homme violent et cruel. La reine Chao, redoutant pour le royaume (et pour elle-même sans doute) l'avènement d'un roi aussi féroce que détesté, déclara adopter pour fils, le jeune Li-Hsi, fils de Li-Hsia-Ying. Elle lui transférait, par cette acte d'adoption, les droits à la couronne, en dépossédant ainsi le redoutable Li-Hsia-Ying qui, par suite de cette singulière mesure, devenait le neveu de son propre fils.

1. Voir livre Ier, chapitre II, p. 50.

Mais il n'était pas homme à se laisser déposséder du pouvoir ; s'il ne tua pas le roi Li-Hsi et la vieille reine Chao, ce fut, on peut le croire, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. Peut-être aussi jugeait-il plus sûr, connaissant le caractère faible et irrésolu de son fils, d'exercer le pouvoir en son nom sans en avoir la responsabilité. Ce qui est certain, c'est que, le jour de l'avènement de Li-Hsi, il se faisait proclamer président du Conseil de Régence, réunissant en ses mains tous les pouvoirs de l'Etat. C'est sous le titre de Taï-ouen-Koun (1) qu'il fut dès lors désigné, et aujourd'hui encore, quoique dépouillé de toute prérogative, il n'est connu que sous ce nom, rendu célèbre par ses hauts faits sanglants.

C'est au Taï-ouen-Koun que sont dûs les massacres des Chrétiens, qui, de 1865 à 1867, ensanglantèrent la Corée ; il régna du reste par la terreur, s'appliquant à soustraire son pays à toute influence européenne, appliquant les supplices les plus variés et les plus raffinés à la répression des insurrections nombreuses que soulevait sa féroce domination. Cela dura huit ans : mais en 1872, le faible Roi Li-Hsi se mariait. La nouvelle Reine Taou-lang-dao, était de famille illustre : la famille Min ; c'était une femme énergique, à esprit indépendant, ayant des idées de progrès radicalement opposées à

1. En Coréen : « Président de la Cour suprême »

celles de son beau-père. Conquérant rapidement une influence très grande sur le roi, elle faisait exclure le Taï-ouen-Koun des conseils du gouvernement et prenait elle-même la direction des affaires. Elle donnait bientôt un fils à Li-Hsi, et son influence s'en augmentait encore.

A partir de ce moment, l'histoire politique de la Corée se résume dans les luttes qu'engendre la haine mortelle du Taï-ouen-Koun contre sa bru : celle-ci, obligée de défendre sa vie et celle de son fils contre les tentatives réitérées d'assassinat ou d'empoisonnement émanant de son féroce adversaire, celui-là usant de la terreur qu'il inspire au Roi pour tramer en toute sécurité les complots les plus noirs ; parfois banni, toujours rappelé par son fils.

C'est sur ces dissensions de famille que viennent se greffer toutes les intrigues de politique intérieure ou étrangère qui ne cessent d'ébranler ce malheureux pays. D'un côté, la Reine, aidée par les nombreux membres de la famille Min, s'appuie sur la Chine ; de l'autre, le Taï-ouen-Koun, soutenu par les familles rivales des Pak et des Kim s'appuie sur le Japon. En 1882, des conjurés soudoyés par ce dernier s'emparent du palais royal de Séoul : la Reine parvient à s'échapper sous un déguisement et se réfugie dans la légation de Chine où le Roi, fugitif lui-même, vient la rejoindre; le gouvernement chinois envoie des troupes qui rétablissent

l'autorité de Li-Hsi; les émeutiers sont torturés, leurs meneurs martyrisés et le Taï-ouen-Koun déporté en Chine. En 1884 le fameux Kim-ok-Koun, dont j'ai raconté la mort (1), se disant chef de la secte religieuse des Tong-hak, mais en réalité agent du Taï-ouen-Koun exilé, et payé par le gouvernement japonais, s'empare encore du palais de Séoul à la tête d'une bande de partisans et cherche à tuer la Reine qui reste introuvable.

En 1890, le vieux bandit arráchait à son fils un décret d'amnistie mettant fin à son exil. A peine rentré en Corée, il recommence à conspirer avec les Japonais. Alors des membres de la famille de la Reine, comprenant que jamais celle-ci ne sera en sûreté tant que vivra son éternel ennemi, cherchent à en délivrer la Corée : une nuit du mois de décembre 1892, une explosion détruit en partie son palais; un fourneau de mine pratiqué dans un poêle a fait explosion... on retire le Taï-ouen-koun, vivant, du milieu des décombres. Ce dernier n'est pas homme à laisser passer cet attentat sans en tirer vengeance : au commencement du mois de février 1894, au moment où le Roi Li-Hsi, accompagné de la Reine et de son fils, se rendait en pèlerinage aux tombes de ses ancêtres, une mine éclate sous le temple, tuant plusieurs personnes de la suite royale parmi lesquelles Kim-hak-kou, mi-

1. Livre II, chap. II, p. 136.

nistre de la Justice ; par un hasard providentiel, la famille royale est épargnée.

Peu après éclatait l'insurrection des Tong-hak qui fut le prélude de la guerre sino-japonaise, dont nous avons suivi les péripéties. Les Japonais étant vainqueurs, le Taï-ouen-Koun triomphait et l'influence de la Reine paraissait à tout jamais ruinée : mais après l'intervention des puissances occidentales, celle-ci, avec beaucoup de sens politique, se jetait dans les bras de la Russie.

Alors recommence l'éternelle guerre entre la Reine et son terrible beau-père ; cette fois, elle déguise la véritable lutte : entre la Russie et le Japon. Le Comte Inouyé est envoyé en Corée comme ministre plénipotentiaire par le gouvernement du Mikado, avec mission de tout mettre en œuvre pour japoniser le pays à bref délai. Le portrait de ce fin diplomate — le même qui fut, avec le marquis Ito, un des promoteurs du régime nouveau — a été tracé, très ressemblant, par un publiciste français qui le vit à Séoul au mois de mars 1895 : « Petit, avec des membres grêles surmontés d'une grosse tête hérissée de cheveux raides sur un crâne en dôme, comme si le cervelet avait été rabattu sur le cerveau, les yeux petits, très noirs et bridés, recouverts de paupières lourdes, plissées en persiennes, le comte Inouyé a plus la physionomie d'un Kalmouk que d'un Japonais. Une expression de ruse et de froide insensibilité dément, sur ses

joues semées de touffes raides d'une barbe rare et mal plantée, la bénignité doucereuse, sournoise, qui éclaire d'un sourire sinistre son visage défiguré par des cicatrices de variole et des coutures de coups de sabre (1). »

Le Comte Inouyé s'appliqua dès son arrivée à ruiner pour toujours l'influence de la Reine, espérant détruire du même coup celle de la Russie. Il commença par répandre le bruit de persécutions odieuses, que la reine aurait fait subir à Chang, dame de la Cour, concubine du Roi, et au fils que celle-ci en avait eu; il obligea le faible Li-Hsi à traduire devant une Cour de justice spéciale de prétendus auteurs de l'attentat commis au mois de février 1894, et, à l'aide de la torture, fit arracher à quelques-uns de ces malheureux de faux témoignages qui servirent à faire condamner à mort cinq personnages amis de la Reine; cette même Cour de justice, composée en majorité de créatures du Ministre japonais, prononçait la peine de l'exil perpétuel contre le petit-fils préféré du Taï-ouen-Koun, Li-Shoun-yo, qui fut enfermé vivant dans un cachot étroit, sans air ni lumière, sorte de gaîne de pierre où il devait subir les plus cruelles tortures : à partir de ce moment on n'entendit plus parler de lui (2); les journaux japonais prétendirent que la reine l'avait fait assassiner.

1. *La Corée indépendante, russe ou japonaise*, par Villetard de Laguerie. Paris, 1898.

2. C'est sans doute à ce Li-Shoun-yo que s'applique le récit

Mais toutes ces manœuvres n'eurent pas le résultat qu'en attendait le comte Inouyé : Li-Hsi, éclairé par l'agent de la Russie à Séoul, expulsait ses ministres, acquis à l'influence japonaise, mettait en quarantaine Inouyé, dont les allures dures et menaçantes l'avaient profondément blessé, et ce dernier se voyait contraint de quitter Séoul à la fin du mois de juin 1895, ayant complètement échoué dans sa mission.

La Reine et le parti russe triomphaient. Le gouvernement japonais (cabinet Ito) se résolut à frapper un grand coup.

Le 1er septembre suivant, arrivait à Séoul le nouveau Ministre japonais, vicomte Mioura-goro. C'était un militaire ayant conquis tous ses grades sur les champs de bataille ; devenu lieutenant-général de l'armée japonaise, il avait la réputation d'un sectaire violent, inféodé au parti « Vieux-Japonais ». Il avait refusé en 1891 la légation de Corée. Après l'échec de la mission Inouyé, le gouvernement du Mikado estima que, pour rétablir la prédominance du Japon en Corée et détruire l'influence russophile de la Reine, il fallait se défaire d'elle à tout prix, dût-on aller

romanesque publié par la *Revue des Revues* du 1er avril 1898 : *Un gardien de musée héritier d'un trône*, par F. Mury. On a contesté, avec raison je crois, l'authenticité des détails qu'il donne sur la mort de ce malheureux, qui aurait été arrosé matin et soir de chaux vive et finalement écartelé vivant en présence du Roi.

jusqu'à l'assassinat. Mioura parut l'homme le plus apte à accomplir cette tâche : appelé à Tokio, après avoir conféré avec Ito et Inouyé, il en acceptait la responsabilité.

Le *Kokamin Shimbun*, de Tokio, a fait le récit d'une scène qui, si elle ne manque pas de grandeur, prouve que le vicomte Mioura ne se faisait pas d'illusions sur les conséquences que pouvait avoir pour lui l'accomplissement de la mission secrète dont il était chargé : au moment de s'embarquer, il rassembla sa famille et lui fit des adieux solennels, déclarant qu'il avait fait d'avance le sacrifice de sa vie pour aller là où l'appelaient son devoir et le service de l'Empereur. Il fit jurer à ses fils de ne jamais embrasser la carrière militaire et de n'éprouver aucun sentiment de haine contre ceux qui lui imposaient la mission périlleuse que son honneur de soldat l'obligeait à accepter. Puis il partit.

A la fin du mois de septembre 1895 la Reine était parvenue à faire constituer un cabinet présidé par Kim-Koshou, qu'elle croyait tout à elle : le misérable, acheté par Mioura, préparait lui-même la réussite de l'attentat projeté, en dégarnissant peu à peu le palais de tous les soldats fidèles. Dans la nuit du 7 au 8 octobre 1895, à quatre heures du matin, une troupe de soldats japonais, conduite par les officiers de Mioura, envahissait le palais, déserté par la garde coréenne. Après avoir tué le colonel coréen Hang,

17.

dévoué à la Reine, les Japonais plaçaient des sentinelles devant les appartements du roi et de son fils, ainsi gardés prisonniers ; en même temps, une bande de Sôshis, tenue en réserve, se ruait sur la partie du palais réservée à la Reine. On y entendait bientôt le bruit de portes enfoncées, des cris de femmes, des coups de feu ; on y apercevait un commencement d'incendie.

Il est probable qu'on n'eût jamais pu savoir la vérité sur le drame sans une circonstance tenue secrète par les Russes eux-mêmes et qu'un hasard singulier m'a dévoilée (1). Un ingénieur de la légation russe, dont la femme était liée avec la Reine, allait depuis quelque temps, sur la prière de celle-ci et avec l'assentiment de M. Waeber, ministre de Russie, passer chaque nuit dans une chambre du palais, voisine de ses appartements. Dans la nuit du crime, réveillé par les clameurs des soldats, il se précipite vers la porte des chambres où couchait la Reine, entourée de quatre de ses femmes. A peine arrivé près d'elle, il entend le vacarme des Sôshis japonais enfonçant les portes et proférant des cris de mort : il l'engage à fuir, mais toutes les issues sont déjà

1. Le vapeur japonais *Tokio-maru* sur lequel je faisais la traversée de Nagasaki à Vladivostok embarqua une dame russe et ses deux enfants, dont l'un malade. Il n'y avait pas de médecin à bord : grâce à ma boite de pharmacie, je pus donner au pauvre petit quelques remèdes qui améliorèrent son état. La mère, reconnaissante, me confia qu'elle fuyaît Séoul, où son mari avait assisté à l'assassinat de la Reine, et me conta ces détails.

gardées; il ne reste qu'une ressource, celle de sauter par une fenêtre donnant sur le jardin du Palais. La Reine et ses femmes ne peuvent s'y résoudre, les assassins approchent, la dernière porte va céder sous leurs efforts ; l'ingénieur se voyant impuissant à défendre la Reine, seul, et n'ayant pour toute arme qu'un revolver, contre une bande armée, se décide à fuir par la fenêtre au moment où les portes vont céder. Caché dans le jardin, il assiste au massacre de la Reine et des quatre malheureuses que les Sôshis fusillent à bout portant et hachent à coups de sabre; il voit leurs cadavres jetés par la fenêtre, arrosés de pétrole dont les Sôshis avaient eu soin de se munir, et brûlés jusqu'à ce qu'ils soient devenus méconnaissables.

D'autres personnes furent également massacrées dans le Palais par les Sôshis japonais, notamment Yi-Kyeung-jik, ministre de la maison du Roi, et un grand nombre de serviteurs. Le prince héritier lui-même fut maltraité, sa femme lardée de coups de sabres et laissée pour morte. Lorsque le jour parut, les Japonais sortirent du Palais royal, fiers de leur œuvre, brandissant aux yeux des Coréens terrifiés leurs sabres pleins de sang. L'ingénieur russe, témoin de ces scènes effroyables, avait pu s'enfuir grâce à sa connaissance parfaite des lieux, et rejoindre sa famille déjà réfugiée à la légation de Russie.

La terreur régnait à Séoul. Le misérable Roi

Li-Hsi, qui avait vu la mort de bien près, gardé à vue par des soldats japonais, abandonné par ses ministres, signait, le couteau sur la gorge, un édit dégradant la Reine, dont on lui avait laissé ignorer la mort. — Voici le texte de ce curieux document, évidemment inspiré par le représentant du gouvernement japonais :

« Notre règne a duré trente-deux ans et
» cependant il nous peine de penser que notre
» pays n'a pas fait de progrès sous ce règne.
» Notre épouse, de la famille Min, entourant le
» trône de ses proches et de ses créatures, a
» obscurci notre intelligence, opprimé le peu-
» ple, méprisé nos ordres, vendu les places offi-
» cielles et commis toutes sortes d'extorsions
» dans nos provinces. Des hordes de bandits se
» sont répandues dans tout le pays et la dynastie
» était placée dans le plus grand danger. Le
» fait que nous ne l'avons pas punie, bien qu'au
» courant de ses méfaits, peut être attribué à
» notre manque de sagesse; mais il est dû sur-
» tout à ce que nous étions entouré de ses par-
» tisans. Pour mettre un terme à ce fléau, nous
» avions fait le vœu, au mois de décembre
» passé, d'empêcher la Reine et sa famille de se
» mêler des affaires de l'État : nous espérions
» qu'elle se repentirait de ses crimes. Mais, au
» lieu de se repentir, elle continua à favoriser
» ses créatures et à écarter de notre personne
» les membres de notre famille... Même elle

» conspira pour causer des troubles en répan-
» dant la fausse rumeur que nous allions licen-
» cier nos troupes ; quand le tumulte commença,
» elle nous abandonna, et, suivant la méthode
» déjà adoptée par elle en 1882, se cacha en se
» mettant hors de portée de notre pouvoir.

» Une telle conduite n'est pas seulement in-
» compatible avec la dignité de la Reine ; elle
» est aussi le comble de la méchanceté et du
» crime. En conséquence nous sommes obligé de
» déposer la Reine et de la dégrader au rang le
» plus bas ».

Cet abominable factum, arraché par les menaces à la lâcheté du roi, parut le 8 octobre dans la *Gazette officielle de Séoul.* — Quatre jours après, un nouvel édit royal déclarait que : « par
» égard pour le dévouement témoigné au Roi
» par le prince héritier de la couronne, la Reine
» dégradée était élevée au rang de concubine
» de première classe ». Je ne sais rien de plus lugubre que cette sorte de réhabilitation méprisante de la malheureuse morte, victime des sanglantes intrigues de la diplomatie japonaise.

Le matin du 8 octobre, le Taï-ouen-Koun, délivré de captivité par une bande de Sôshis japonais, était amené triomphalement à Séoul et s'emparait du pouvoir qu'il exerçait en vrai dictateur. Pour donner le change, on arrêtait quelques Coréens inoffensifs comme fauteurs des désordres qui venaient d'ensanglanter le Palais ;

on faisait courir le bruit que la Reine n'était pas morte, qu'elle se cachait comme elle l'avait fait en 1882 et en 1884. — C'est évidemment pour rendre ce bruit vraisemblable que les assassins avaient brûlé les corps de la Reine et de ses suivantes de façon à ce qu'on ne pût les reconnaître : rien ne prouve mieux l'infernale préméditation avec laquelle tous les événements avaient été préparés.

Les journaux japonais, avec une unanimité touchante, racontèrent que l'émeute qui venait de se produire à Séoul fournissait une nouvelle preuve de l'état d'anarchie dans lequel se débattait la Corée, démontrant combien il était nécessaire, dans l'intérêt de la nation coréenne et de son Roi, que le Japon s'y établit plus fortement pour y accomplir son œuvre civilisatrice (1).

Cette audacieuse manœuvre eût peut-être été couronnée de succès, si le gouvernement russe n'avait pas eu le témoignage de l'ingénieur Souvatine, et si le colonel Cockerill, correspondant du *New-York Herald*, n'avait publié le récit, assez circonstancié et documenté, des événements de la nuit du 7 au 8 octobre (2), en dénonçant le rôle joué par les Sôshis et les soldats japonais commandés par les officiers du général

1. Voir notamment le *Japon Daily*, le *Kok-Kaï* le *Jiji-Shimpo*, le *Nichi-Nichi-Shimboun*, nos du 15 au 20 octobre 1895.

2. *New-York Herald*, n° du 14 octobre 1895.

Mioura. — Dans les premiers jours du mois de novembre, les ministres de Russie, de France et d'Allemagne à Tokio, auxquels s'était joint le représentant des Etats-Unis, adressaient au cabinet Ito des représentations énergiques, l'invitant à rechercher les coupables, au premier rang desquels ils signalaient le vicomte Mioura. Le gouvernement japonais faisant la sourde oreille, la Russie débarquait un détachement à Gensan et réunissait dans les eaux de Corée quinze navires de guerre auxquels la division navale française s'apprêtait à se joindre. Le cabinet Ito se résigna : M. Komoura, envoyé par lui avec pleins pouvoirs à Séoul, procéda à l'arrestation de Mioura, de huit officiers et de trente-cinq civils japonais qui furent transportés à Hieroshima où ils arrivèrent dans les premiers jours du mois de novembre 1895.

L'instruction ouverte contre les prévenus fut conduite dans le plus profond secret. Le 3 janvier 1896, les journaux japonais annoncèrent que le vicomte Mioura et ses complices allaient comparaître le 18, devant la « Cour extraordinaire » instituée spécialement pour juger cette grave affaire. Le 22 janvier, on apprenait — sans étonnement — que tous les accusés étaient acquittés. Les considérants et les conclusions de l'arrêt d'acquittement sont, pourtant, bien extraordinaires !

La Cour déclare que le comte Mioura a préparé

l'émeute des 7-8 octobre 1895 « pour maintenir la dignité et les intérêts du Japon »; elle reconnaît qu'il a donné l'ordre aux agents de la légation et aux soldats japonais, après avoir forcé l'entrée du Palais, de n'en laisser sortir aucune femme; que deux fonctionnaires de la légation japonaise ayant rassemblé « leurs amis » sont entrés dans le harem peu avant l'heure où le crime fut commis, pour en ressortir un instant après avec leurs épées nues et ensanglantées. — Après avoir complaisamment relaté ces faits, l'arrêt de la Cour déclare que : « la preuve n'est pas suffisamment faite pour établir que les accusés ont exécuté le crime eux-mêmes, aucun témoin « digne de foi » ne les ayant reconnus, et prononce leur acquittement.

Au même moment, une haute Cour de justice instituée à Séoul par le Taï-ouen-koun — toujours dictateur — condamnait à mort deux officiers coréens et un ancien ministre de la Justice de la famille des Min, convaincus d'être les vrais assassins de la Reine ; les trois malheureux, parfaitement innocents, étaient exécutés après douze heures de torture.

Ces deux jugements iniques démontrent avec la dernière évidence la connivence du gouvernement japonais avec le féroce Taï-ouen-koun, qui terrorisait encore le Roi Li-Hsi. Ils constituaient un vrai défi aux puissances civilisées, à la Russie surtout. Celle-ci profita très

habilement du sentiment de répulsion et d'horreur que les agissements japonais inspiraient aux Coréens. Dans la nuit du 11 février 1896, une émeute éclatait à Séoul; le premier ministre du Taï-ouen-koun et sept hauts fonctionnaires étaient tués : le dictateur, abandonné des siens, parvenait à s'enfuir et à se réfugier à la légation japonaise. Le Roi Li-Hsi, sur le conseil de ses amis, allait se réfugier à la légation de Russie; un détachement de deux cents marins russes débarquait avec de l'artillerie à Chemoulpo et venait occuper Séoul.

Le Roi Li-Hsi, à l'abri des baïonnettes et des canons russes, constitue un cabinet nettement anti-japonais, fait arrêter les membres survivants du cabinet précédent, qui sont jugés et décapités en un tour de main. Enfin, après une conférence des représentants des puissances, réunis chez le ministre de Russie, le Roi constitue une Cour de justice mixte, comprenant des juges européens, chargée de reviser le procès des assassins de la Reine. Après une assez longue instruction, ce Haut Tribunal, sur le rapport du consul général américain, rendait le 5 avril 1896 un jugement solidement motivé, déclarant :

Que l'organisateur de l'insurrection du 7 octobre 1895 et l'instigateur de l'assassinat de la Reine est le comte Mioura, ministre du Japon;

Que l'assassinat a été commis par les Sôshis japonais, dirigés par des officiers de ce ministre;

Que les juges de la Haute Cour, instituée par le Taï-Ouen-Koun, ont sciemment rendu un arrêt inique ; que les trois prétendus assassins qu'ils ont fait exécuter étaient innocents ;

Enfin, que le décret de dégradation de la Reine, rendu au lendemain du crime, avait été extorqué au Roi par la violence et les menaces de mort ; qu'il était par conséquent sans valeur.

Ces mesures justes et vengeresses ont marqué la fin de l'influence japonaise en Corée. La Russie, en démasquant les parodies judiciaires organisées par le gouvernement japonais, en réhabilitant la mémoire de la malheureuse Reine, en stigmatisant les vrais assassins, en expulsant le Taï-ouen-Koun, en rendant au Roi la dignité et l'autorité, a joué le beau rôle. L'Angleterre eût pu le jouer : en s'effaçant, comme elle l'a fait, pendant toute la durée de la crise, elle a porté un coup funeste à son prestige dans tout l'Extrême-Orient.

A partir de ce moment la Russie est devenue toute puissante en Corée. Un emprunt de sept millions, consenti par le gouvernement russe, a permis à la Corée de rembourser les avances intéressées faites par le Japon et de s'affranchir de tout contrôle ; des fonctionnaires russes chargés des départements de la guerre, de la justice et des finances ont été installés à Séoul, la réorganisation de l'armée coréenne a été confiée

à des officiers russes ; un décret royal a décidé que les chemins de fer qui seront construits en Corée auront la largeur de voie du trans-sibérien auquel ils sont destinés à être raccordés (1).

A Séoul, à Chemoulpo, et sur plusieurs autres points du royaume, une centaine de Japonais étaient massacrés par les Coréens. A la demande d'une indemnité de 5,000 yens par tête de Japonais tué, formulée par le gouvernement du Mikado, le roi Li-Hsi, fort de l'appui de la Russie, répondait par la revendication de un million de yens, à titre de réparation de l'assassinat de la Reine et des fonctionnaires du Palais par les Japonais.

La conduite de la diplomatie russe en Corée a été au-dessus de tout éloge. En prenant en main la défense du droit et de l'humanité dans ce pays ravagé par de sanglantes discordes, elle y a conquis une supériorité absolue ; et ses derniers succès : la cession de Talien-wan et de Port-Arthur par la Chine, en ont été la conséquence logique. Mais ce qui mérite plus encore notre admiration, c'est la modération et l'habileté dont elle a fait preuve à l'égard du Japon.

Le Japon était fini, en Corée. Il ne pouvait y lutter contre l'influence si légitimement acquise par la Russie, ni s'opposer au protectorat effec-

1. La largeur de la voie des chemins de fer russes est de 1 m. 62 au lieu de 1 m. 45, largeur de la voie normale des lignes d'Europe.

tif que celle-ci venait d'y établir. C'est le moment que choisit le gouvernement russe pour offrir spontanément aux Japonais annihilés une part d'influence dans l'administration de la Corée.

Déjà, le 28 mai 1896, un traité avait été signé à Moscou, par le prince Lobanof et le maréchal Yamagata, représentant du Mikado au sacre du Czar ; mais les concessions faites par la Russie ne donnaient guère qu'une satisfaction platonique au gouvernement du Mikado, en déclarant que : « La Corée garde sa pleine liberté d'action dans les questions de politique extérieure et intérieure ». Après comme avant, la Russie y conservait, en fait, une prépondérance absolue, maintenant le roi Li-Hsi à la légation russe, et gardant des agents russes à la tête de toutes les administrations.

Tout à coup, un véritable coup de théâtre se produit : on apprend que le gouvernement russe vient de retirer tous ses officiers et fonctionnaires de Séoul, que le roi Li-Hsi, qui est rentré dans son palais, a pris le titre d'Empereur (1) ; et le 10 mai 1898, le *Messager officiel* de Pétersbourg public le communiqué suivant :

« Depuis la fin de la guerre sino-japonaise, le gouvernement impérial n'a cessé de mettre tous ses soins à assurer l'indépendance et l'intégrité

1. Dans les idées des Asiatiques, l'adoption de ce titre équivaut à une proclamation d'indépendance complète du souverain. Le titre de Roi implique généralement l'idée de vassalité.

de l'Etat coréen. Au début, lorsqu'il s'est agi de poser les bases solides de l'organisation financière et militaire du jeune Etat, il était naturel que celui-ci ne pût se passer d'un soutien étranger. C'est pourquoi, en 1896, le souverain de Corée avait adressé à l'Empereur la demande instante d'envoyer à Séoul des instructeurs et un conseiller financier russe.

» Grâce à l'assistance que la Russsie lui a donnée en temps utile, la Corée est entrée maintenant dans une voie où elle peut se suffire à elle-même sous le rapport administratif.

» Cette circonstance a donné à la Russie et au Japon la possibilité de procéder à un échange de vues amical pour déterminer d'une manière claire et précise les relations réciproques des deux Etats, en présence de la situation nouvellement créée dans la péninsule coréenne.

» Les pourparlers en question ont abouti à la conclusion d'un arrangement destiné à compléter le protocole de Moscou, et qui a été signé d'ordre de l'Empereur par le ministre de Russie à Tokio.

» Par stipulation essentielle de cet arrangement, les deux gouvernements confirment définitivement la reconnaissance par eux de la souveraineté et de l'entière indépendance de l'*Empire coréen*, et prennent en même temps l'engagement mutuel de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

» Dans le cas où la Corée aurait besoin de l'assistance d'un des deux Etats contractants, la Russie et le Japon s'engagent à ne prendre aucune mesure concernant la Corée, sans accord préalable entre eux. »

La clause importante du protocole est ainsi conçue :

« Vu le large développement pris par les entreprises commerciales et industrielles du Japon en Corée, ainsi que le nombre considérable des sujets japonais résidant dans ce pays, le gouvernement russe n'entravera point le développement des relations commerciales et industrielles entre le Japon et la Corée. »

Et le communiqué du journal officiel russe ajoute :

« Cet acte diplomatique témoigne que les deux Etats ont reconnu tout naturellement la nécessité d'assurer réciproquement la tranquillité dans la péninsule voisine, en sauvegardant l'indépendance politique et l'ordre intérieur du jeune Empire coréen.

« A la suite de la conclusion de cet arrangement amical, la Russie se trouve à même de diriger tous ses soins et tous ses efforts vers l'accomplissement de la tâche historique et essentiellement pacifique qui lui incombe sur les bords du Grand Océan (1) ».

1. *Messager officiel de l'Empire de Russie*, n° du 11 mai 1898.

Je me tromperais fort, si cette dernière phrase n'était spécialement à l'adresse des Anglais.

Cet événement — qui vient de passer presque inaperçu en France — peut être gros de conséquences; il enlève à l'Angleterre l'espoir longtemps caressé de fonder la prédominance anglaise dans l'Extrême-Orient sur l'antagonisme des intérêts russes et japonais en Corée. Faut-il d'ailleurs ajouter foi à certaines allusions discrètes des journaux japonais tendant à nous faire croire qu'il y aurait : non seulement un « arrangement amical », mais une véritable alliance secrète entre les deux pays?

Sans attacher à ces symptômes plus d'importance qu'il ne convient, on peut ranger aujourd'hui l'alliance russe-japonaise dans le domaine des faits possibles, et même probables. — Si on considère que le Japon pourra bientôt mettre sur pied de guerre une armée de 500 mille hommes et une flotte presque égale à la nôtre (1), qu'il peut offrir à un allié des ressources inépuisables pour le ravitaillement en charbon de ses navires, on ne peut méconnaître qu'une telle entente est de nature à mettre en péril la puissance anglaise, non seulement en Chine, mais dans les Indes même. — Serait-ce le commencement de la fin de Carthage?

1. Voir Livre III, chap. II, p. 262 et suiv.

# LIVRE III

---

# SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU JAPON

# CHAPITRE PREMIER

## INDUSTRIE ET COMMERCE

Opinions contradictoires sur le « Péril jaune ». — Examen de la question : *Côtés favorables aux Japonais* : Accroissement rapide de la population. — Progression de la production de la houille, du pétrole, progrès métallurgiques. — Produits industriels manufacturés : développement énorme des filatures. Concurrence faite à Manchester et à Bombay. — Statistique des usines. — Bon marché extrême de certains produits japonais.

*Les côtés défavorables* : Manie d'imitation irraisonnée. — Exagération dans la création d'affaires industrielles. — Menaces de crise, arrêt de développement. — Nécessité d'un emprunt. — Manque de probité commerciale des Japonais : les marchés américains fermés à beaucoup de leurs produits. — Infériorité commerciale des Japonais relativement aux Chinois.

*La marine marchande.* Son développement excessif. — La loi de 1896. Exagération des primes à la construction et à la navigation. — Conséquences budgétaires et économiques. Opinion de M. Harmand. — Conditions auxquelles les capitaux européens peuvent coopérer au développement du Japon.

C'est à partir de la guerre de Chine que l'expansion industrielle et commerciale du Japon a pris tout son essor. Sa prodigieuse rapidité a sollicité l'attention de beaucoup d'économistes, qui ont émis sur le « péril jaune » les opinions les plus opposées. Peut-être faut-il attribuer ces

divergences à une connaissance incomplète de l'état économique et social du Japon moderne : ce n'est pas seulement avec des statistiques et en se basant sur les appréciations de voyageurs qui ont recueilli, en passant, des données superficielles sur l'état de diverses industries, qu'on peut formuler un jugement exact. Il faut aller au fond des choses, mettre en parallèle les institutions et le caractère d'un peuple avec les manifestations extérieures de son activité.

En France, nous voyons se manifester deux courants d'opinion tout à fait opposés. L'un a son écho dans les publications de M. d'Estournelles (1), qui n'ont pas été sans causer quelque surprise et même quelque émotion. D'après lui, nous devons nous attendre, — et nous résigner — à voir, avant peu, nos marchés écrasés par les produits fabriqués à bas prix dans les pays de race jaune, parmi lesquels, au premier rang, se place le Japon qui a su se créer en peu d'années un outillage industriel égal, sinon supérieur, à celui des nations occidentales les plus avancées. D'où un avenir prochain de faillites, de chômages qui achèveront, quoi que nous puissions faire, de bouleverser notre état social déjà menacé par le développement redoutable des idées socialistes.....

1. D'Estournelles de Constant: *Le Péril prochain*, « Revue des Deux-Mondes », 1er avril 1896. — Id. *Concurrence et chômage*, « Revue des Deux-Mondes » du 15 juillet 1897.

A ces prophéties pessimistes s'oppose la doctrine de ceux qui jugent chimériques les dangers dont on nous menace, estimant que « le prodigieux ressort des peuples européens, leur avance considérable en toutes choses permet d'avoir confiance en leur avenir. » Un travail récent de M. Louis Vignon résume cette doctrine, invoquant des arguments puisés dans l'arsenal des lois économiques qui régissent le Monde moderne (1). J'avoue que cet optimisme ne me paraît pas moins dangereux qu'un pessimisme excessif. Les Anglo-saxons, race pratique, sans se laisser décourager par la menace d'un danger dont ils ne s'exagèrent pas la gravité, prennent dès maintenant leurs mesures pour y parer, et il semble qu'ils soient dans la vraie mesure. Pour nous en convaincre, procédons à une étude sommaire des progrès réalisés depuis dix ans par le Japon dans les diverses branches de l'industrie et du commerce.

Le mouvement de la population d'un pays est un facteur important de son expansion ; malgré l'opinion contraire de quelques économistes intransigeants, il est bien certain que tout pays dont la population n'augmente pas, s'appauvrit. Or :

En 1825, la population du Japon était de 25 millions d'habitants.

En 1880, elle était de 36 millions d'habitants.

1. Le *Péril Jaune*, par Louis Vignon. Revue politique et parlementaire. Décembre 1897.

En 1885, elle était de 38 millions d'habitants.

En 1894, elle était de 42 millions d'habitants.

Et aujourd'hui, avec l'annexion de Formose, elle dépasse 46 millions.

Le Japon a donc sept à huit millions de plus que l'Angleterre et la France, et n'a plus que six millions de moins que l'Allemagne, qu'il égalera dans dix ans si sa natalité se maintient.

Si sa production agricole est restée à peu près stationnaire, celle des produits industriels extraits de son sol augmente très rapidement. En première ligne la houille :

En 1874, le Japon ne produisait que 390.500 tonnes de houille et n'en exportait pas ;

En 1883, il produisait 1.021.000 tonnes et exportait 38.000 tonnes ;

En 1888, il produisait 2.023.000 tonnes et exportait 937.000 tonnes ;

En 1891, il produisait 3.037.000 tonnes et exportait 1.454.000 tonnes ;

En 1894, il produisait 4.311.000 tonnes et exportait 1.680.000 tonnes ;

Et, en 1896, sa production atteignait 5.800.000 tonnes, son exportation 2.040.000.

Le prix du charbon n'a cessé d'augmenter. En 1893 il se payait trois yens (7 fr.50). Aujourd'hui il vaut à Nagasaki sept yens (17 fr. 50). Cette hausse, qui serait fâcheuse pour l'industrie japonaise si elle se maintenait, semble due surtout à la consommation des marines étrangères qui, depuis

quatre ans, ont pris l'habitude de s'approvisionner au Japon, en sorte que la demande a subitement dépassé l'offre ; mais la découverte de nouveaux gisements et les perfectionnements apportés à l'exploitation des gisements anciens semblent devoir augmenter très rapidement la production et ramener le prix à un cours normal de 12 fr. 50. Les mines de Miiké, appartenant à la richissime Compagnie Mutsui, appliquent maintenant à leurs puits les méthodes les plus perfectionnées des houillères d'Europe et d'Amérique, et produisent à elles seules 2500 tonnes par jour, à un prix qui ne dépasse pas 4 yens.

La production du pétrole, presque nulle il y a vingt-cinq ans, s'accroît également avec une extrême rapidité :

En 1874, elle n'était que de 575.000 gallons (1) ;
En 1884, elle atteignait 1.172.778 gallons ;
En 1896, elle dépassait 10.000.000 gallons ;
Les Compagnies japonaises qui ont entrepris ces exploitations ont réalisé des bénéfices annuels considérables qui, pour certains puits, ont dépassé 100 0/0 du capital dans le dernier exercice.

Aussi l'importation des pétroles américains et russes, qui se chiffrait en 1893 par quatre millions de yens, atteint-elle à peine la moitié de ce chiffre aujourd'hui.

La production du fer a été plus lente à se développer. Ce ne sont pourtant pas les gise-

1. Le gallon contient 4 litres 1/2.

ments qui manquent : on trouve des minerais de fer très riches dans la province de Rikuchiu, à Heï ; dans celle de Kozuké, à Kami-Kosakamura ; enfin dans celle de Iwaki. Le minerai s'y présente à l'état de fer magnétique contenant 62 à 65 pour cent de fer pur. L'une des îles Kouriles, Urup, contient des gisements dont la teneur en fer atteint 80 pour cent. Malgré ces richesses, l'industrie du fer était restée dans l'enfance jusqu'en 1893 ; mais depuis cinq ans, les Japonais ont fait de sérieux efforts pour s'affranchir du tribut (plus de 10 millions de yens) qu'ils payent annuellement aux pays importateurs de fers et d'aciers : l'Angleterre et l'Allemagne. Un établissement métallurgique, créé dans la province de Rikuchiu, compte six hauts-fourneaux et vingt fours à pudler, et le gouvernement se prépare à créer des établissements analogues dans les provinces de Kazuké et d'Iwaki.

Mais c'est surtout dans la création des industries de produits manufacturés que les qualités d'expansion irrésistible et d'étonnante assimilation de la race japonaise se manifestent avec le plus d'éclat. Je me bornerai à en citer un exemple, le plus typique du reste, celui des filatures de coton.

Jusqu'en 1884, tous les fils et tous les tissus de cotons consommés dans l'Extrême-Orient étaient produits par les manufactures anglaises du Lan-

cashire ou par celles qui ont été établies depuis quarante ans par les Anglais à Bombay (1). C'est en cette année 1884 que fut inauguré, à Osaka, la première filature japonaise. Depuis, le nombre s'en est accru très rapidement. Aujourd'hui Osaka possède quinze grandes filatures, et mérite le nom de « Manchester Japonais ». La filature de Kanégafushi à elle seule occupait déjà en 1894, 5.800 ouvriers se relevant jour et nuit : 3.700 femmes gagnant vingt à vingt-deux centimes et 2.100 hommes gagnant quarante centimes par jour (2). Au reste, voici la progression suivie par les filatures japonaises dans ces dernières années :

| Années | Nombre de filatures | Nombre de broches | Ouvriers | Ouvrières | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| 1886 | 8 | 65.500 | 1.100 | 2.300 | 3.400 |
| 1890 | 30 | 277.895 | 4.089 | 10.330 | 14.419 |
| 1893 | 39 | 381.781 | 7.050 | 19.000 | 26.050 |
| 1895 | 47 | 580.945 | 9.650 | 31.140 | 40.790 |
| 1897 | 61 | 839.387 | 13.447 | 43.367 | 56.814 |

On m'affirme qu'avant la fin de l'année courante, il y aura au Japon 1.100.000 broches occupant environ 70.000 ouvriers, hommes et femmes.

Enfin les Japonais ont résolu d'aller faire con-

1. L'Inde compte actuellement 144 filatures contenant 3.712.000 broches et 34.000 métiers.
2. *Die Zunkunft Ostasiens*, von M. V. Brandt. Stuttgard, 1895.

currence, en Chine même, aux filatures créées par les Anglais et les Chinois, et ont construit à Chang-haï deux filatures modèles.

Le développement de toutes les industries suit une progression analogue. On peut en juger par ces chiffres :

En 1883, il y avait, dans tout le Japon, 24 fabriques et usines actionnées par 1.748 chevaux vapeur.

En 1893, 1.100 usines avec 35.000 chevaux ;

En 1897, 1850 — — 56.000 chevaux.

L'importation du fer et de l'acier, caractéristique des progrès industriels d'un pays, est non moins significative :

En 1872, elle ne s'élevait qu'à 50.000 catty (1) ;

En 1880, elle atteignait 8.828.000 catty ;

En 1894, elle s'est élevée à 61.000.000 catty, sans compter la production du fer indigène.

Certains produits sont manufacturés au Japon à des prix qui semblent défier toute concurrence sur les marchés d'Europe et d'Amérique. Je citerai les allumettes : la grosse de 144 boites se vend actuellement cinquante-cinq centimes en gros, et au détail on achète deux boites pour cinq rin (un centime et quart). Aussi, en cinq ans, l'exportation de ce produit a-t-elle passé de 9.200.000 francs à 23.350.000 francs et aujourd'hui on ne consomme plus guère en Amérique

1. Un catty vaut 133 livres anglaises.

que des allumettes de fabrication japonaise. Les Etats-Unis se contentent de fournir aux Japonais les machines nécessaires à cette fabrication.

Le développement du commerce indigène, malgré les défauts commerciaux des Japonais, a suivi une progression parallèle à celle de l'industrie. On en jugera par la proportion croissante de la part respectivement prise par les maisons japonaises et étrangères dans le commerce extérieur du Japon :

| ANNÉES | PROPORTIONS DES VENTES | |
|---|---|---|
| | Par l'intermédiaire des marchands japonais | Par l'intermédiaire des marchands étrangers |
| 1885 | 9.14 pour cent. | 90.86 pour cent. |
| 1890 | 19.05 — | 80.95 — |
| 1894 | 23.94 — | 76.06 — |
| 1896 | 25.80 — | 74.20 — |

La progression semblerait un peu fléchir : nous en aurons l'explication tout à l'heure.

Les Japonais ne cachent pas leur espoir de déloger bientôt les commerçants étrangers de leur pays, de façon à réaliser sur ce point comme sur les autres le programme national : « Le Japon aux Japonais ». Dans le discours qu'il prononça le 19 octobre 1896 à la première réunion du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, créé par le ministre Enemoto le comte Okuma, président du Conseil, ne se

gênait pas pour montrer, à l'assistance japonaise qui l'écoutait, l'Europe vieillie, condamnée, finie : « Elle montre déjà, disait-il, des symptômes de décrépitude; le siècle prochain verra ses Constitutions en morceaux, ses Empires en ruines (1). » En tenant ce langage peu flatteur pour nous, le comte Okuma se bornait à être l'interprète de l'opinion de ses compatriotes, convaincus qu'après avoir expulsé les Européens de toutes les situations que ceux-ci occupent encore chez eux, ils sont destinés à recueillir la succession de ce monde occidental pourri.

Mais si la situation industrielle et commerciale du Japon a ses beaux côtés, elle a aussi bien des points faibles.

Les Japonais, ai-je dit, n'ont rien inventé. Ils savent adapter leurs facultés aux milieux dans lesquels ils vivent, imitant avec une fidélité parfaite ce qu'ils ont vu faire, et s'assimilent d'une façon remarquable les méthodes de fabrication. En revanche, la faculté créatrice n'existe pas dans leur cerveau, et les idées générales, les vues d'ensemble leur échappent.

Aussitôt la guerre terminée, désireux de montrer qu'ils étaient capables d'égaler les Occidentaux dans les luttes pacifiques de l'industrie, ils se sont lancés à corps perdu dans la création de toutes sortes d'affaires, sans se demander si

1. Louis Vignon. *Le Péril Jaune*, p. 11.

les ressources financières du pays pouvaient suffire à leur fonctionnement. En 1895, le capital des Sociétés financières et industrielles créées au Japon s'éleva à 348 millions de yens (870 millions de francs) et dans le premier trimestre de 1896 il en fut encore créé pour 480 millions.

Comme la plupart de ces entreprises exigeaient d'importants achats de matériel à l'étranger, il en résulta une sortie considérable de numéraire. D'autre part la spéculation s'en mêla, et on vit des obligations émises par des Compagnies en voie de constitution, pour lesquelles il n'avait été effectué qu'un versement de 2 fr. 50 comme garantie, se revendre à la Bourse jusqu'à douze fois ce prix. « A un moment donné, me disait un banquier de Yokohama, tout le monde achetait pour revendre ».

Ces deux causes : l'appauvrissement du numeraire, et l'exagération de la spéculation, ne tardèrent pas à déchaîner une crise qui, vers le milieu de 1896, faillit compromettre le sort de la plupart des Sociétés. Plusieurs maisons de banque de Tokio et d'Osaka suspendirent leurs paiements ; les caisses d'épargne de plusieurs villes en firent autant. Un grand nombre de Compagnies industrielles durent être dissoutes, faute de fonds, avant même d'avoir pu commencer leurs opérations.

Le comte Matsukata, alors ministre des finances, agit en véritable homme d'État en n'hésitant pas

à adopter des mesures énergiques. Il fit faire des avances considérables par la banque du Japon, alla même jusqu'à laisser avancer par les caisses de l'État plus de cinq millions de yens (12 millions 500 mille francs) afin d'éviter la suspension des paiements de maisons importantes. Il prévint ainsi un krack qui eût pu avoir à ce moment des conséquences incalculables

· Le krack a pu être conjuré, mais l'essor des affaires a été brusquement arrêté. La plupart des Compagnies se voient dans l'impossibilité d'obtenir le versement complet du montant de leurs actions. La rareté numéraire est telle, que les banques japonaises viennent de porter à sept pour cent l'intérêt qu'elles donnent aux dépôts à un an.

Il n'y a plus d'argent dans le pays : et cet épuisement provient surtout de ce fait : que les Japonais, par une fausse conception de l'orgueil national, n'ont pas voulu admettre de capitaux étrangers dans leurs affaires. Leurs premiers chemins de fer avaient été construits par des Sociétés anglaises : ils en ont racheté les actions, qui sont toutes, aujourd'hui, entre les mains des Japonais. Il est impossible à tout Européen d'acheter un titre d'une Compagnie locale quelconque ; l'axiome : « Le Japon aux Japonais » a trouvé là une application naturelle, désastreuse du reste pour les intérêts généraux du pays. Mais les patriotes sont fiers d'empêcher ainsi l'étranger « de s'immiscer dans leurs affaires ». Le

vieux levain de haine qui sommeille au fond de tout cœur japonais s'est manifesté sous cette nouvelle forme.

Cette situation ne peut se prolonger, et le Japon se trouve acculé à un emprunt ou menacé de la faillite s'il ne se décide pas à donner accès, dans ses affaires, aux capitaux étrangers quelle que soit leur provenance. Nous verrons que cet emprunt ne peut être inférieur à un milliard. Le marquis Ito le reconnaît et le proclame ; il a cherché à le négocier en Angleterre pendant son dernier voyage en Europe, et semble n'y avoir pas réussi : son évolution du côté de la Russie me fait craindre qu'il ne cherche à se rabattre sur son banquier naturel : la France. Mais, là encore, on risque de se heurter aux éternels préjugés nationaux, beaucoup de politiciens japonais déclarant qu'il serait « humiliant pour le Japon de devenir le débiteur de l'Europe ! »

Une autre cause du marasme qui commence à se manifester dans les affaires du Japon, c'est — il faut bien le dire — le manque de probité commerciale du Japonais.

Dès que les affaires eurent pris le développement intense qui a marqué les premiers mois de 1895, les Japonais ont naïvement donné cours à leur penchant à la tromperie, d'autant plus volontiers qu'il s'agissait de tromper « les étrangers » : c'était tout bénéfice ! Mais les étrangers

ne se sont pas laissé faire, et leurs marchés se sont fermés aux marchandises japonaises frelatées ou avariées qu'on leur expédiait. De là la crise commerciale qui a sévi vers le milieu de 1896. Les planteurs de thé et les fabricants de nattes furent les plus sérieusement atteints. Les premiers avaient pris l'habitude de frelater leurs thés, d'y ajouter de mauvaises feuilles, et de ne les sécher qu'imparfaitement pour en augmenter le poids. Le consommateur américain (l'Amérique constituait alors le plus grand marché des thés japonais) prit le parti de les refuser, et les remplaça par les thés des Indes et de Ceylan. Les fabricants de nattes avaient, de leur côté, substitué des matières premières inférieures à celles qui avaient fait jadis la réputation de leurs produits, et envoyé en Amérique des nattes qui, au lieu de durer plusieurs années, étaient hors d'usage au bout de quelques mois. Plus de cinq cent mille rouleaux de quarante mètres furent refusés et restèrent en souffrance. Les négociants japonais eurent beau proposer de sacrifier tous les rouleaux de qualité inférieure : cela n'a pas suffi pour rétablir la confiance ébranlée, et le marché américain est aujourd'hui à peu près fermé aux nattes des Japonais comme à leurs thés. Même fait a failli se produire à l'égard des soies : le gouvernement japonais a dû, pour éviter un vrai désastre commercial, instituer une inspection rigoureuse de toutes les

soies paraissant sur le marché, spécialement de celles destinées à l'exportation.

Notre ministre à Tokio, M. Harmand, dans un rapport du 15 février 1897, signalait encore cette tendance à la fraude, du négociant japonais : « La fourniture de marchandises de qualité inférieure, disait-il, est une des sources du discrédit qui pèse sur le marché japonais. Elle correspond non seulement à des commandes d'articles à bon marché, mais aussi à un sens spécial qui semble manquer aux ouvriers de ce pays : ils ne paraissent pas pouvoir astreindre leur faculté et leur force productrice à la continuité de l'effort que nécessite une fabrication soignée..... » — Voilà une considération que peuvent faire valoir ceux qui contestent l'imminence et la gravité du « péril jaune ».

Rien de surprenant que le Japonais possède des capacités commerciales fort médiocres : n'a-t-on pas, de tout temps, considéré au Japon le commerce comme une profession très inférieure? L'interdiction absolue de faire du négoce avec les étrangers, levée il y a à peine trente ans, n'était pas faite pour développer en lui cette faculté, et ce n'est pas en une génération qu'on arrive à transformer un état d'esprit et des usages séculaires.

Aussi, partout où le Japonais se trouve en concurrence avec le Chinois, est-il battu sur le terrain commercial. C'est que le Céleste possède

au plus haut degré toutes les qualités nécessaires : il est honnête dans les transactions, économe, ordonné. Tous les changeurs, au Japon, sont Chinois. Les négociants japonais avaient une occasion unique de supplanter les Chinois en Corée, ceux-ci ayant tous été expulsés du territoir coréen dès le début de la guerre : aussitôt que les Chinois ont pu y rentrer, ils ont reconquis leur situation perdue, et aujourd'hui le commerce japonais y est relégué au second plan.

Dans aucune branche de leur industrie nationale, les Japonais n'ont montré autant de mégalomanie que dans l'essor excessif qu'ils cherchent à imprimer à leur marine marchande.

En raison de sa configuration insulaire, le Japon a besoin d'une flotte commerciale importante ; aussi ne pourrait-on qu'applaudir aux efforts faits pour la développer, si ces efforts s'appliquaient tout d'abord à améliorer les communications entre les divers points de ses côtes : mais c'est là le moindre souci des armateurs japonais ; le cabotage côtier, si nécessaire dans un tel pays, est négligé à ce point qu'un journal de Tokio pouvait écrire dernièrement : « Il est meilleur marché d'envoyer des marchandises à Londres que de les expédier à Kynohyu ».

L'unique objectif des Japonais, en matière de marine marchande, c'est de concurrencer les

Européens au long cours et de créer de grandes lignes de navigation. Ils s'appliquent avec ardeur à réaliser ce programme, commandant les plus beaux paquebots en Angleterre et en Allemagne : en dix ans, ils sont parvenus à se constituer une flotte commerciale qui, si la progression continue, dépassera celle de la France dans quatre ou cinq ans (1).

En 1885, le Japon n'avait que 228 vapeurs jaugeant 55,500 tonnes (2).

En 1894, il avait 469 vapeurs jaugeant 163,000 tonnes.

En 1897, il avait 528 vapeurs jaugeant 305,000 tonnes ; et les commandes faites, livrables avant la fin de l'année par les chantiers anglais, porteront ce tonnage à 610,000 tonnes.

Pour favoriser l'accroissement de sa flotte commerciale, le gouvernement japonais a copié la loi française de 1893 sur la marine marchande. Mais, tandis que chez nous cette loi n'a produit aucun effet utile, grâce à l'apathie de nos armateurs et à la torpeur qui tarit aujourd'hui toutes les sources de notre activité natio-

1. En 1887, la France occupait le second rang dans la marine commerciale des nations, avec 722,000 tonnes. Elle n'occupe plus en 1898 que le troisième, avec 933,000. L'Allemagne a pris sa place, passant de 628,000 à 1,360,000 tonnes.

2. Ces chiffres ne comprennent que les vapeurs de plus de 100 tonnes de jauge. Si on y ajoutait les navires de tonnage inférieur, et dont le nombre est considérable au Japon, on aurait un tonnage total beaucoup plus élevé.

nale, la loi japonaise a déjà produit, en deux ans, des résultats considérables. Voici quelle est l'économie de cette loi, promulguée au mois de février 1896.

Des primes à la construction et à la navigation sont allouées à tout navire à vapeur japonais de mille tonneaux et au-dessus, filant au moins dix nœuds.

La prime à la construction est de 20 yens (50 francs) par tonne, et de 5 yens (12 fr. 50) par cheval-vapeur, pour tout navire construit au Japon, avec des matériaux d'origine japonaise. Sont exclus de la prime les navires *dont des étrangers seraient co-propriétaires.*

La prime à la navigation est progressive avec le tonnage et la vitesse. La plus basse classe (bateaux de mille tonnes filant dix nœuds) reçoit 25 sens (0 fr. 625) par mille parcouru. Cette subvention s'accroît de dix pour cent par 500 tonnes, et de vingt pour cent par mille au-dessus de dix nœuds.

Pour les steamers faisant le voyage d'Europe (en moyenne de 3,000 tonnes) et filant quinze nœuds, la prime est donc de 60 sen (0 fr. 50) par mille, ce qui représente une subvention d'environ 50,000 yen (125,000 francs) par voyage.

Cette loi a provoqué une poussée énorme vers l'expansion de la marine commerciale, d'autant plus que les Compagnies de navigation venaient

de réaliser pendant la guerre, en affrétant leurs navires pour le transport des troupes, des bénéfices presque scandaleux. Dès qu'elle a été promulguée, la grande Compagnie Nippon yusen Kaïsha portait son capital de 8,800,000 yens à 12 millions (55 millions de francs), commandant dix-huit grands paquebots aux chantiers de la Clyde. La compagnie Shosen-Kaïsha, commandait treize steamers, les Compagnies Tokio Kisen Kaïsha, Mitsui Bunsen Kaïsha doublaient et triplaient leur flotte. De grandes lignes s'organisaient : sur l'Australie, sur Liverpool, Rotterdam, Hambourg, sur Batoum et les ports de la mer Noire. Remarquez qu'il n'est question d'aucun service sur les ports français.

L'avenir seul pourra nous dire si ce mouvement d'expansion durera et si cette loi si précipitamment bâclée aura pour le Japon les résultats espérés. Pour le moment, il se produit une difficulté à laquelle les Japonais n'avaient pas songé : c'est la pénurie d'officiers capables de commander les navires. On a bien fondé à Tokio, en 1894, une école de navigation destinée à fournir des officiers au long cours, mais les résultats qu'elle a donnés jusqu'à présent ne sont pas brillants : L'an dernier, pour quatre cents places offertes, il n'y a eu que cent admissions, tellement les candidats sont rares. Les jeunes Japonais assez instruits pour y prétendre préfèrent se lancer dans le fonctionnarisme — qui

commence à exercer ses ravages au Japon comme il le fait en France —, ou dans la carrière politique. Aussi est-on obligé de confier le commandement de tous les nouveaux bateaux à des officiers anglais, américains, danois ou norwégiens. D'autre part, les conséquences budgétaires de la loi de 1896 ne sont pas brillantes. En 1895-96, les primes et subventions à la marine avaient été de 1,100,000 yens (2,750,000 francs); en 1896-97, de 3 millions de yens (7,500,000 francs); on prévoit que pour l'exercice en cours elles dépasseront douze millions de francs.

Quant aux conséquences que ce développement hâtif de la marine marchande japonaise peut avoir, au point de vue financier et industriel, elles sembleraient devoir être peu satisfaisantes à en croire notre ministre à Tokio (1).

« Quel avenir, dit-il, est réservé à ces immenses entreprises, peut-être prématurément conçues et exécutées? Il est à croire que ceux qui ont semé ne récolteront pas les fruits. En tout cas, les premiers résultats obtenus doivent donner à réfléchir aux Compagnies qui ont engagé leurs capitaux dans les transports entre le Japon et l'Europe ou l'Asie. Des rapports qui me sont fournis signalent, en effet, la situation suivante: Un voyage en Europe, aller et retour, demande aux steamers de la « Nippon Yusen Kaïsha »,

1. *Développement de la navigation au Japon.* Rapport de M. Harmand, ministre de France. Tokio, 20 janvier 1897.

182 jours. Il faut donc à cette Compagnie 12 steamers pour effectuer 24 voyages par an.

« Chaque voyage coûte 176,885 yens ; les recettes de fret brut ne s'élèvent par contre qu'à 116,697 yens ; si l'on déduit de cette somme les 20 0/0, coût de la main d'œuvre et du service des passagers, plus 6 0/0 du prix du bateau, il reste net 67,383 yens. C'est donc une perte de 109,502 yens par voyage ou 2,628,042 yens pour 24 voyages par an.

Sur la ligne d'Amérique, qui emploie 3 steamers pour 12 voyages par an, la dépense par voyage étant calculée à 87,544 yen, et la recette nette — intérêt du prix du bateau déduit — de 64,274 yens, le déficit annuel monte à 771,288 yens.

« Suivant ces calculs, l'exploitation des lignes d'Europe et d'Amérique occasionne donc à la Compagnie une perte de 3.399.336 yens par an (8.450.000 francs) ».

Et M. Harmand ajoute :

« ..... Je me demande si ces chiffres sont absolument exacts, si les pertes n'y sont pas exagérées à dessein (je ne vois pas, en effet, que l'on ait tenu compte dans ces calculs des primes considérables payées ou à payer par le gouvernement), avec l'intention de montrer la nécessité d'augmenter les subventions déjà accordées par la loi, avec l'espérance que l'amour-propre japonais ne voudra pas, quand

même, renoncer au désir de montrer dans les ports d'Europe et d'Amérique le pavillon blanc à soleil rouge, flottant sur de grands et beaux steamers, et que ce sentiment conduira au vote de surprimes nouvelles..... Il est plus difficile ici que partout ailleurs de savoir la vérité, surtout quand les sentiments les plus complexes viennent se mêler aux questions d'intérêt. Ce qui est certain, c'est que l'œuvre est trop rapide pour être sans doute durable ».

Je m'arrête. — On voit combien la question est complexe, quelle prudence et quelle circonspection il faut observer si on veut juger impartialement et sainement la répercussion qu'aura le développement industriel et commercial du Japon sur l'Europe.

Ce qui est certain, c'est que de très grands efforts sont faits par les Japonais pour s'élever au niveau des Occidentaux avec le secret espoir de les égaler bientôt et de les dépasser un jour, ce jour prédit par le comte Okuma : où l'Europe « qui montre déjà des symptômes de décrépitude verra ses Constitutions en morceaux et ses Empires en ruines ».

Mais ce qui est non moins évident, c'est que ces efforts sont en grande partie stérilisés :

Par le manque d'esprit de logique dans l'adaptation de nos procédés et de nos usages au caractère de la race japonaise;

Par la persistance de préjugés nationaux (haine de l'étranger), contraires à toute politique d'expansion commerciale ;

Par la hâte excessive avec laquelle sont conçues les entreprises les plus importantes, qui demanderaient d'être plus mûrement étudiées et moins prématurément conçues ;

Par l'immoralité commerciale qui est le fond du caractère de la grande majorité des négociants japonais ;

Enfin, et surtout, par l'insuffisance de l'épargne et du numéraire qui paralyse aujourd'hui l'essor de toute affaire nouvelle.

Sur ce dernier point, il est probable que l'intransigeance des Japonais, dont l'orgueil s'est jusqu'à présent refusé à recourir aux capitaux européens, finira par céder devant la nécessité. Mais ces capitaux ne trouveront au Japon la sécurité qui leur est nécessaire que si les Japonais, renonçant à des préjugés surannés et ridicules, se résolvent à voir en nous des collaborateurs, des associés, et non des ennemis.

---

## CHAPITRE II

FINANCES ET BUDGETS. — LES NOUVEAUX TRAITÉS. GUERRE ET MARINE.

Le budget des dépenses triplé en cinq ans. — Un déficit de 23 millions de yens. — Causes : dépenses militaires et maritimes. — Les nouveaux impôts. — L'apologue du vicomte Soga. — Revenu agricole annuel du Japon. — Proportion des dépenses publiques s'élevant de 10 à 33 pour cent. — Les dépenses de guerre absorbent 55 pour cent du budget. — L'emprunt d'un milliard : impossibilité de le réaliser dans le pays. Nécessité de recourir à l'Europe. — Les projets de Matsukata ; adoption de l'étalon d'or. — Danger de cette réforme pour le trésor japonais.

*Les nouveaux traités.*— Historique. Habiletés diplomatiques des Japonais. — Le traité franco-japonais. — Ses inconvénients et ses dangers.

*L'armée japonaise* : Autrefois, aujourd'hui. — Charges énormes pour la nation. — La loi militaire — La marine de guerre : ce qu'elle sera en 1905. — Dangers pour l'Europe.

Les Japonais, avec le génie d'imitation et d'assimilation qui les distingue, auraient bien dû méditer et s'assimiler la formule célèbre du baron Louis : « Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. »

Si la formule est vraie pour le Japon comme pour l'Europe, on peut affirmer que sa politique

est déplorable, à en juger par ses conséquences financières. — Malgré tout le ressort dont ce pays si admirablement doué fait preuve, je doute qu'il puisse supporter bien longtemps sa situation budgétaire.

Cette situation peut se résumer en quelques mots : le budget de 1897-98 est à peu près le triple du budget de 1893-94; son déficit prévu est de 23 millions de yens (57 millions 500 mille francs) (1).

Voici quels sont les chiffres des budgets des recettes du Japon pour les cinq derniers exercices (l'année fiscale japonaise commence le 1er avril).

| ANNÉES | Recettes ordinaires (2) | Recettes extraordinaires (2) | Totaux (2) |
|---|---|---|---|
| 1893-94 | 86. | 3. | 89. (3) |
| 1894-95 | 90. | 2.5 | 92.5(4) |
| 1895-96 | 87.5 | 2.5 | 90. |
| 1896-97 | 101. | 90. | 191. |
| 1897-98 | 129.5 | 111. | 240.5 |

Le chiffre des dépenses prévu pour ce dernier budget est de 263 millions de yens. Le budget de 1893-94 s'équilibrait; les dépenses ont donc bien triplé en cinq ans.

1. Pour abréger, nous nous bornerons, dans le cours de ce chapitre, à indiquer les chiffres en yen, laissant au lecteur le soin de les convertir en francs (un yen : 2 fr. 50).
2. En millions de yens.
3. Exercice normal, avant la guerre.
4. Non compris les sommes pour dépenses de guerre prélevées sur l'indemnité chinoise.

La cause de ce fait, sans précédent dans l'histoire budgétaire des nations, est le mouvement grandiose d'expansion militaire, maritime et industrielle que le gouvernement japonais a imprimé au pays après la guerre de Chine. La preuve nous en est fournie par le détail des derniers budgets et par les documents officiels contenus dans le dernier « *Résumé statistique de l'Empire du Japon* » que j'ai complété à l'aide de renseignements puisés à des sources sûres, — cette publication étant en retard de quatre ans.

Dans la session de 1893 (Cabinet Okuma) la Diète vota le programme d'extension des chemins de fer de l'Etat. Ce programme, qui doit être réalisé en douze années (en 1905), comporte l'exécution d'un réseau de 1242 milles (2000 kilomètres) et une dépense de 106 millions de yens.

C'est dans la session de 1896 (Cabinet Ito) que furent arrêtées les mesures destinées à faire du Japon une puissance militaire et maritime de premier ordre. Les dépenses prévues à cet effet s'élèvent à 325 millions de yens.

Enfin, dans celle de 1897 (Ministère Matsukata) on a décidé l'exécution de travaux destinés à compléter l'outillage industriel et agricole du Japon (téléphones, ports, endiguement des rivières, etc.), et voté pour l'assurer une série de crédits s'élevant à 85 millions.

Mais, fait qui nous paraît étrange à nous autres, peuples vieillis et décadents, jamais le gouverne-

ment n'a proposé la création préalable de ressources correspondantes à ces énormes dépenses, et le Parlement n'a garde de s'en préoccuper.

Les articles de ces divers programmes doivent, — suivant la tendance constante des Japonais, d'accomplir dans un très court délai les réformes et les améliorations qui, en Occident, exigeraient beaucoup d'années — être réalisés dans sept ou huit ans. On conçoit qu'il faille, pour y arriver, enfler démesurément les budgets extraordinaires de cette courte période. — On l'a fait, en se disant qu'il serait temps de créer des ressources au moment où il faudrait payer, et sans se préoccuper si le pays serait de force à les alimenter.

Pendant longtemps on a tablé sur le paiement de l'indemnité de guerre par la Chine. Chaque fois qu'une dépense extraordinaire était votée par le Parlement, on se hâtait de l'imputer sur le produit de cette poule aux œufs d'or inépuisable. Mais on a dû décompter, le jour où — les chiffres définitifs étant arrêtés — il a fallu reconnaître que les dépenses réelles de la guerre n'étaient même pas entièrement couvertes par l'indemnité de 375 millions de yens, et qu'une fois le dernier paiement effectué par la Chine, le trésor japonais serait en perte de 50 millions (1).

C'est alors qu'on s'est décidé à recourir aux deux seules sources capables d'alimenter ces

1. Voir livre II, chap. II.

budgets grossissants. Les impôts nouveaux et l'emprunt.

Dans la session parlementaire de 1896, le Cabinet Ito, grâce à la majorité éphémère obtenue par l'adhésion d'Itagaki et du parti libéral, put faire voter les impôts destinés à combler le premier déficit. Ces impôts pèsent lourdement aujourd'hui sur le peuple japonais. Les principaux sont :

1° La taxe dite d' « enregistrement », sorte de patente imposée aux propriétaires d'immeubles bâtis, aux armateurs, aux Compagnies industrielles, minières et commerciales, et à tous ceux qui pratiquent une profession libérale. Cet impôt, établi hâtivement, ne repose sur aucune base rationnelle : un avocat est imposé à raison de 20 yens pour sa première année d'exercice, et à 10 yens pour chaque année suivante ; un armateur paye de 1 à 20 par mille sur la valeur de ses navires.

2° La taxe sur le commerce, qui impose à tout négociant un demi pour mille sur le montant de ses ventes, quarante pour mille sur la valeur de son loyer, et un yen par commis.

3° La taxe sur les liqueurs fermentées, qui impose le Saké (1) à raison de 7 yens par Kokau (182 litres), dont le prix de revient est de 25 yens.

4° Le monopole du tabac, exercé par l'Etat, calqué sur la régie française.

1. Eau-de-vie de riz. C'est la seule liqueur fermentée que consomment les Japonais

5° Un impôt de 10 0/0 sur le traitement des fonctionnaires.

Ces taxes ne sont pas suffisantes, puisque le budget de 1897-98 est en déficit de 23 millions de yens.

Le comte Matsukata voulait les augmenter : 1° en surélevant l'impôt foncier, ce qui eût produit 12 millions de yens ; 2° en augmentant encore la taxe sur le Saké, ce qui eût produit 11 millions. La majorité du Parlement a refusé de le suivre dans cette voie, ce qui a été la cause principale de sa chute. Comment le comte Inouyé, son successeur dans le Cabinet Ito, trouvera-t-il le moyen de parer au déficit sans surélever les impôts ? — Je ne sache pas que la solution soit encore trouvée.

Les optimistes disent bien que la situation critique dans laquelle se débattent en ce moment les finances du Japon n'est que temporaire ; que le budget extraordinaire sera clos en 1910 au plus tard, en sorte qu'on reviendra à ce moment-là à une situation normale ; qu'il suffit dès lors de faire face aux dépenses extraordinaires à solder d'ici là au moyen d'un emprunt dont les budgets ordinaires futurs supporteront les charges. — C'est un raisonnement un peu naïf : il est évident que les dépenses ordinaires seront alors majorées des arrérages de la dette ainsi contractée, des frais d'entretien d'une armée double et d'une marine de guerre triple de ce

qu'elles sont aujourd'hui, des dépenses supplémentaires nécessitées par l'accroissement de la dotation de l'instruction publique, et par beaucoup d'autres frais nouveaux. Les gens sages estiment qu'en 1910, le budget ordinaire dépassera 200 millions de yens, et pour faire face à ces dépenses, il faudra augmenter dans une forte proportion la plupart des impôts déjà si lourds.

Un homme d'Etat japonais prudent, le vicomte Soga, dans un article publié l'an dernier dans une Revue de Tokio, signalait tous les dangers de l'entraînement irréfléchi qui porte tous les partis politiques à faire assaut de mégalomanie sans se demander si les charges qu'ils imposent ainsi au Japon ne l'affaibliront pas au point de le mettre dans l'impossibilité d'en tirer profit. Il terminait par cet apologue original : « Prenez garde que le Nippon imite le fameux pauvre Samouraï, qui jeûna pendant des années, afin de pouvoir acheter une cuirasse et des sabres de première qualité. Lorsque son ambition fut enfin satisfaite et que ses services furent réclamés par son seigneur, le pauvre Samouraï était tellement maigre et affaibli, qu'il ne pouvait plus, ni porter sa cuirasse, ni manier ses sabres ! »

Un article récemment publié par une Revue française, tout imprégné d'un optimisme qui semble avoir sa source dans les sphères gouvernementales du Japon, — et dont la conclusion

est que l'emprunt prochain, indispensable à son équilibre budgétaire, sera une excellente affaire pour les prêteurs, — conclut que : « les difficultés financières en face desquels il se trouve aujourd'hui, paraissent plus superficielles que profondes et de nature passagère plutôt que durable (1). » Je doute que cette manière de voir puisse être partagée par ceux qui étudient sans parti pris la situation financière du Japon.

Les impôts que peut supporter un peuple sont en proportion de la valeur de son revenu ; quoique la production industrielle du Japon se soit beaucoup accrue depuis une dizaine d'années, elle ne constitue encore qu'une partie très minime de sa richesse. Le Japon, pays essentiellement agricole, puise la partie la plus importante et la plus stable de ses revenus dans les productions de son sol fertile et admirablement cultivé. Or la valeur de ces produits ne semble plus devoir sensiblement s'accroître.

Le riz forme à lui seul près de la moitié de la production agricole du Japon. Dans ces dernières nnées son rendement a été :

En 1890, de 43.037.809 kokous (2)
— 1892, de 41.318.956 —
— 1894, de 41.865.896 —
— 1896, de 39.920.882 —

1. *L'Economiste français*. La situation financière du Japon. N° du 23 avril 1898.
2. Le Kokou de riz, qui représente 182 litres, vaut, en moyenne, 22 francs.

On voit que la production est stationnaire ou tendrait même à décroître. De même pour les autres cultures : orge, seigle, blé, soie, thé, produits maraîchers et divers. Si on ajoute la valeur des produits maritimes, on arrive à une production annuelle totale de 750 millions de yens (deux milliards de francs) (1).

En rapprochant de ce chiffre le montant des derniers budgets, on voit que les dépenses du Japon, qui ne dépassaient pas avant 1894 le *dix pour cent* de ses revenus, atteignent en 1898 le *trente-trois pour cent !*

Mais ce qu'il faut surtout envisager, c'est la situation normale qui, après 1910, succédera à la période de dépenses extraordinaires que traverse actuellement le Japon : elle correspondra, je l'ai dit, à un budget ordinaire d'environ 200 millions de yens. A ce moment-là les dépenses absorberont *vingt-sept pour cent* du revenu national.

Il n'existe pas de pays au monde dans lequel l'impôt approche de cette proportion. En Angleterre, l'impôt n'est que de 10 0/0 du revenu national ; en France, la proportion atteint 15 0/0 ; l'Italie, le pays le plus chargé de l'Europe, arrive à 18 0/0 et plie sous le poids de cette charge. — La proportion de 27 0/0, que le Japon paraît menacé d'avoir comme

1. *Résumé statistique de l'empire du Japon pour* 1894. Tokio 1897.

chiffre normal, constitue une charge écrasante et à laquelle il semble impossible que le peuple le plus vigoureux puisse résister.

Telle est la conséquence des dépenses militaires exagérées auxquelles le Japon se livre depuis 1895. Il est facile de voir qu'il consacre à son armée et à sa marine une part beaucoup plus forte de son budget que toute autre nation du globe. — Les Etats-Unis n'affectent à leurs dépenses militaires que 17 0/0 du montant des rentrées de l'impôt; la Russie y emploie 21 0/0; la France, 27 0/0; la Grande-Bretagne, 39 0/0; l'Allemagne, 43 0/0.. Au Japon, les dépenses militaires et maritimes atteignent la proportion fabuleuse de *55 0/0* (1). Le gouvernement japonais consacre donc à son armée et à sa marine plus de la moitié des ressources de son budget!

Les prévisions minima, relatives au payement des dépenses engagées par le plan élaboré en 1896, portent à 240 millions de yens le chiffre de l'emprunt que le Japon doit contracter à bref délai s'il veut pouvoir continuer l'exécution de son programme. — Mais à cet emprunt nécessaire aux besoins de l'Etat, il faut ajouter un « emprunt industriel » (c'est le nom imaginé par le comte Matsukata) destiné à venir en aide au commerce et à l'industrie qui sont, nous l'avons

1. *Saturday Review.* Février 1898. — *Revue Britannique*, mai 1893.

vu, sous le coup d'une crise grave. Cet emprunt, garanti par le gouvernement, ne serait pas inférieur à 150 millions de yens. — En tout, un milliard de francs à emprunter.

Là surgit la grave question du jour : comment, par qui, à quelles conditions se fera cet emprunt d'un milliard ?

Hier encore, si vous aviez parlé à un homme politique du Japon de l'éventualité d'un emprunt contracté en Angleterre ou en France, il vous eût répondu que jamais le Japon ne consentirait à humilier son orgueil national au point de devenir le débiteur des puissances européennes ; que, du reste, les ressources du pays étant inépuisables, rien ne serait plus facile que de trouver dans les vieux « bas de laine » du Nippon tout l'argent qui peut lui être nécessaire.

Aujourd'hui, le langage n'est plus le même, et les journaux officieux de Tokio commencent à envisager, sans frémir, la possibilité d'une telle mesure. Ils font remarquer que la Russie, « puissance demi-asiatique », n'a pas hésité à y recourir, et qu'elle se trouve bien d'avoir emprunté sept milliards à la France. Ils font ressortir encore les ressources trouvées par la Chine pour sa libération : en France d'abord, puis en Angleterre et en Allemagne. Bref, il semble qu'on prépare l'opinion des Japonais à un de ces brusques revirements dont l'histoire

politique du Japon, dans ces dernières années, donne de si fréquents exemples.

Comment l'expliquer? Par ce fait que le plan financier du comte Matsukata a subi un sérieux échec. Il prévoyait pour 1897-98 une émission de 69 millions de yens, et comme on avait pu en trouver assez facilement 18 millions l'année précédente dans le pays, il n'avait pas mis en doute que ses « ressources inépuisables » pourraient suffire encore à couvrir cet emprunt nouveau. — Il n'en est rien : on a pu en placer à peine le tiers, et le reste est offert au-dessous du pair, à 5 0/0, sans trouver de preneur.

La réalisation d'un grand emprunt en Europe est donc devenu d'une nécessité impérieuse : presque une question de vie ou de mort pour l'avenir financier et industriel du Japon. Et c'est dans l'espoir de le rendre possible, ou au moins plus avantageux, que le dernier Cabinet s'est brusquement décidé à opérer une transformation complète du système monétaire japonais ; l'abandon du vieil étalon d'argent et l'adoption de l'étalon d'or.

Le but évident de cette réforme, que rien ne faisait prévoir, est de permettre au Japon d'offrir aux capitaux européens des valeurs d'Etat remboursables en or, avec des intérêts payables en or, et d'attirer ainsi leur confiance. Le projet de loi, présenté par le comte Matsukata, à la Diète, le 1er mars 1897, voté le 11, en une seule séance,

par la Chambre, ratifié le 23 par la Chambre des Seigneurs, fut sanctionné le 26 par le Mikado et promulgué le 29. La discussion très sommaire à laquelle il donna lieu devant la Diète fit ressortir la profonde ignorance des députés, dont pas un ne connaissait le premier mot de la question. Dans son discours, le comte Matsukata se renferma dans des allégations vagues ou des considérations sentimentales, se bornant à dire que : « la mesure qu'il proposait était imposée par l'expérience ; que les peuples les plus riches : Angleterre, France, Amérique, possédaient l'étalon d'or ; que seules les nations demi-civilisées, telles que la Chine et l'Inde, ont encore l'étalon d'argent, et qu'en adoptant l'étalon d'or, le Japon allait faire un pas de plus pour se mettre au niveau des grandes puissances ; que cette adoption mettrait fin aux fluctuations de prix des marchandises sur les marchés japonais. » Pas un mot ne fut dit de l'argument essentiel : la nécessité de gagner la confiance des capitaux européens, en vue de l'emprunt nécessaire.

La base du projet, c'est l'adoption, comme unité monétaire, au lieu du yen d'argent, d'un poids d'or pur de 75 centigrammes, équivalant au yen actuel, et à la moitié du yen or, qui n'a plus cours. Le libre monnayage du yen argent a été suspendu à partir du 1er octobre 1897 ; les 73 millions de yens en argent et les 52 millions

de yens en papier qui se trouvaient en circulation au moment de la promulgation de la loi, seront rachetés dans un délai de six ans, au prix d'un yen or pour un yen argent, la parité adoptée étant de 22 onces d'argent pour une once d'or. L'argent ainsi retiré de la circulation lui sera rendu sous forme de monnaie divisionnaire.

Dans cette combinaison, votée sans examen par la Chambre, brille dans tout son éclat l'inexpérience et l'esprit imprévoyant des financiers japonais. Si l'argent conservait sa valeur actuelle pendant six ans, l'opération serait faisable. Mais si cette valeur continue à diminuer, et que par suite, la valeur de l'or augmente, l'opération sera désastreuse pour le trésor japonais. En six ans, de 1891 à 1897, l'or a monté de 28 pour cent; si la progression est la même de 1897 à 1903 (limite extrême de remboursement des 125 millions de yens argent), le gouvernement japonais se verra contraint de racheter ces 125 millions avec une perte de 28 pour cent : la transaction fera donc perdre 20 millions de yens au trésor!

Cet argument très sérieux n'a, du reste, pas arrêté les promoteurs de la réforme monétaire, qui fut décidée, présentée, votée sans préoccupation du lendemain. La perspective séduisante de l'or de Paris et de Londres affluant dans les caisses du trésor japonais, a suffi pour vaincre toute hésitation.

Mais le commerce n'a pas, jusqu'à présent.

paru apprécier beaucoup l'innovation. La quantité de numéraire qui existe au Japon est tellement faible, que les boutiquiers préfèrent aux pièces d'or l'antique pièce d'argent de 1 yen et ses pièces divisionnaires : si vous leur présentez en paiement une pièce d'or de 10 ou 20 yens, ils ne consentent à la prendre que moyennant un escompte de 25 ou 50 centimes. L'argent fait prime !

D'ailleurs, les personnes au courant de la situation financière vraie du Japon estiment qu'il ne pourra pas maintenir sa monnaie d'or : parce qu'il importe beaucoup plus qu'il n'exporte ; parce que la soie du Japon est sérieusement menacée par les soies de France et d'Italie, pays qui ont réalisé depuis quelques années de très grands progrès en sériciculture : parce que les commandes énormes de navires et de matériel de guerre que le gouvernement japonais ne cesse de faire en Angleterre et en Allemagne nécessitent des paiements qui, une fois le dernier terme de l'indemnité chinoise absorbé, draineront le peu d'or qui reste dans le pays. La mesure inspirée par le comte Matsukata irait donc droit à l'encontre des espérances de son promoteur ?...

Que va faire la France le jour où le gouvernement japonais viendra lui demander de participer à son emprunt ? Il est à souhaiter qu'elle ait la sagesse de décliner l'offre. Elle n'a aucun intérêt à tirer le Japon des embarras financiers

où l'ont entraîné ses prétentions inconsidérées à devenir du jour au lendemain l'égal des plus grandes puissances. Bien plus, nos intérêts en Extrême-Orient et même en Europe, si intimement liés aujourd'hui à ceux de la Russie, nous commandent de ne rien faire pour fortifier une nation qui peut devenir un jour l'antagoniste de notre alliée.

C'est le moment aussi de nous rappeler que les Japonais ont eu la naïve impudence d'employer, sous nos yeux, les 500 millions de l'emprunt chinois souscrit par l'épargne française, à des commandes aux Anglais, aux Allemands, aux Américains, sans en réserver la moindre parcelle à notre industrie. Nous ne commettrons pas la folie de continuer à alimenter ainsi, de nos capitaux, les industries de nos rivaux.

Il est vrai que, lorsqu'il s'agit de placer son argent, le rentier ne se laisse guère entraîner par des questions de sentiment et met en pratique le vieux dicton : « les affaires sont les affaires ». Mais précisément, quoi qu'en puissent dire quelques panégyristes intéressés, prêter de l'argent au Japon en ce moment serait une opération aléatoire et hasardeuse. Sa situation financière est franchement mauvaise, son avenir très incertain, et la prétention des Japonais, de repousser toute immixtion des prêteurs dans la gestion de leurs affaires, n'est pas faite pour rétablir la confiance ébranlée.

Le nouveau traité que nous avons eu la faiblesse ou l'aveuglement de leur consentir va créer au Japon une situation privilégiée, qu'il ne manquera pas de mettre à profit pour venir nous concurrencer sur nos propres marchés. Rétablir avec notre argent son crédit compromis, l'aider ainsi à imprimer un essor nouveau à son industrie et à son commerce, ce serait vraiment payer des verges pour nous battre.

J'ai parlé des traités. Il n'est plus temps de les discuter, puisque nos hommes d'État ont jugé opportun de les ratifier, nous liant ainsi les mains pour *douze ans* avec le Japon. Pourtant il n'est pas inutile d'en signaler les points les plus importants et d'en examiner les conséquences probables : c'est sous leur régime que vont vivre dorénavant nos nationaux, et que nos commerçants traiteront leurs affaires.

Depuis vingt ans le gouvernement mikadonal s'efforçait d'obtenir de l'Europe et des États-Unis la modification des traités conclus de 1858 à 1866 sous la pression des événements que j'ai rappelés. Indépendamment des clauses intéressant le commerce japonais, cette révision avait pour principal objectif de supprimer la juridiction consulaire des puissances, blessante pour l'amour-propre national des Japonais, et de soumettre tous les Européens à la juridiction des tribunaux indigènes.

Les États occidentaux finirent par accéder à

ses sollicitations de plus en plus pressantes, et le 25 janvier 1882, s'ouvrait à Tokio une conférence entre les représentants des puissances et ceux du Mikado. On y discuta les bases des modifications à apporter aux traités de 1858 et 1866 : ouverture de tous les ports et de l'intérieur du Japon aux étrangers; liberté et protection de tous les cultes; abolition de la juridiction consulaire lorsque les Codes japonais auraient été modifiés suivant les bases du droit européen. Dès que ces résolutions furent connues, une agitation populaire des plus violentes se manifesta dans tout le pays. Le cri de : « mort aux étrangers! » retentit; en même temps survenaient l'assassinat du ministre Mori, les attentats contre Itagaki et Okuma, accusés les uns et les autres de trahir les intérêts de la Patrie.

Au mois de juillet 1887, après cinq ans de discussions et d'études, au moment où allait être signé un protocole qui, tout en attribuant aux Japonais de sérieux avantages, sauvegardait dans une juste mesure les intérêts des puissances, le comte Inouyé, ministre des affaires étrangères, déclarait que le gouvernement, se sentant impuissant à remonter le courant d'opinion nettement hostile à la conclusion de nouveaux traités, ajournait à une époque indéterminée la reprise des négociations.

Ce ne fut que dix-huit mois plus tard, au commencement de 1889, que le gouvernement japo-

nais les reprit. Mais, renonçant à discuter en assemblée plénière, il aborda la question auprès de chacun des ministres européens pris isolément. Ceux-ci eurent le grand tort d'accepter cette procédure qui, en les divisant, les affaiblissait. — Avec une grande habileté, les Japonais surent mettre à profit les rivalités, les compétitions d'intérêt qui existaient entre les représentants des puissances occidentales, et arrivèrent à conclure des traités avec les États-Unis, l'Allemagne et la Russie. En échange de certaines concessions spéciales à chacune de ces puissances, ils avaient obtenu d'elles l'abandon des plus importantes prérogatives dont jouissaient leurs nationaux, désormais soumis au régime du droit commun : c'est tout ce qu'ils désiraient.

A partir de ce moment le gouvernement mikadonal a eu facilement bon marché des résistances des autres nations, arrachant à chacune, suivant les circonstances, des avantages plus ou moins marqués. La France, il faut lui rendre cette justice, a prolongé la résistance aussi loin que possible; mais restée seule, elle a dû finir par céder : un traité signé le 4 août 1896 par M. Hanotaux a été approuvé sans modification par le Parlement sur le rapport de M. Flourens, et les ratifications définitives ont été échangées le 22 mars dernier à Tokio. Comme je l'ai dit, nous voilà donc engagés pour douze ans. — C'est un véritable échec diplomatique,

dont la France, il est vrai, ne sera pas seule à souffrir, mais qui n'en aura pas moins pour nos nationaux et pour notre commerce des conséquences malheureuses. Les Japonais en sont fiers, et ils ont raison.

Je ne sache pas que jamais traité entre deux puissances ait stipulé d'aussi choquantes inégalités. — Tandis que tout Japonais résidant en France jouit des droits les plus étendus, et en première ligne du droit de devenir propriétaire, le traité nouveau stipule expressément que les Français ne peuvent acquérir aucun immeuble au Japon. L'exposé des motifs du gouvernement français à l'appui du projet de traité soumis au Parlement déclare, non sans embarras, que : « l'accession des étrangers à la propriété foncière est nettement contraire aux traditions du Pays », et que « le gouvernement français s'est heurté à cet égard, comme les autres États, à une résistance absolue ». Cet aveu n'est-il pas quelque peu humiliant? — L'exposé ajoute, il est vrai, que : « le gouvernement mikadonal se propose d'accorder plus tard aux étrangers, par voie législative, le droit d'acquérir des immeubles » Mais alors, les « traditions du Pays » ne s'y opposent donc pas?

Si le principe de la juridiction consulaire ne pouvait pas être maintenu dans sa plénitude, au moins eût-il fallu réserver à nos nationaux quel-

ques garanties, afin de ne pas les laisser à la discrétion complète des tribunaux japonais. Ils avaient formulé comme minimum de leurs revendications l'introduction de quatre magistrats européens dans le Daï-Shi-nin (1); cette motion, d'abord accueillie par le gouvernement mikadonal, fut repoussée par lui lorsqu'il se vit maître de la situation grâce au manque d'entente et à la division des puissances. Le rapporteur du projet de traité à la Chambre dit, il est vrai, « que les nouveaux Codes japonais sont promulgués ; que leurs dispositions sont empruntées aux lois européennes les plus récentes et les plus perfectionnées; que l'ardeur et la persévérance apportées par le gouvernement mikadonal à poursuivre dans tous ses détails l'assimilation progressive du Japon aux puissances occidentales est une garantie, aussi forte qu'aucune autre, qu'elles seront appliquées dans le même esprit, et que la jurisprudence des tribunaux japonais se calquera sur celles des tribunaux européens (2) ». Ce sont de pures hypothèses, déjà contredites par beaucoup de faits. J'ai dit (3) comment les tribunaux japonais appliquent la législation nouvelle, et combien est marquée leur tendance à l'adapter à l'ancien droit coutumier du Japon. Il suffit de voir à quelles difficultés, à quelles

1. Cour de cassation, voir livre Ier, chap. III, p. 93.
2. Rapport de M. Flourens sur le projet de traité entre la France et le Japon. Du 2 juillet 1897, p. 11.
3. Livre Ier, chap. III, p. 94.

lenteurs se heurte devant la justice locale l'Européen qui poursuit un indigène dont la culpabilité est dix fois prouvée, pour se convaincre que, sous la juridiction exclusivement japonaise, sa situation ne sera plus tenable. Du reste, les magistrats japonais sont : ou trop vieux pour apprendre et appliquer les lois nouvelles, ou trop jeunes et trop inexpérimentés pour les appliquer avec discernement. M. Klobukowski prévoit avec beaucoup de raison que : « D'un bout de l'année à l'autre, la personne et les biens de l'étranger seront exposés à des vexations incessantes et bien pénibles, car il restera seulement aux agents accrédités une sorte de droit de remontrance que son inefficacité ne tardera pas à rendre ridicule (1) ».

Au point de vue commercial, le traité franco-japonais ne peut manquer d'avoir pour la France de fâcheuses conséquences ; car il ne doit avoir plein effet que dans trois ans, laissant d'ici là le Japon maître d'ajouter à sa législation les dispositions qu'il jugera de nature à annihiler toutes les concessions qu'il a paru nous faire ; et il a déjà commencé (2). Quant à l'industrie des soies grèges et ouvrées, il n'aura pas même cette peine : les déclarations faites par l'association de la soierie lyonnaise, par le comité pour la protec-

1. Le Japon contemporain. Paris 1893, p. 293.
2. Voir le détail sur la « loi des corporations ». Livre Ier, chap. Ier, p. 31.

tion du tissage français, par le syndicat général de sériciculture de France, etc., etc., ne montrent que trop clairement à quel point les intérêts de cette industrie nationale sont sacrifiés.

Pour atténuer le fâcheux effet de toutes ces concessions ruineuses, le rapporteur du projet de traité a fait miroiter aux yeux de nos députés : « les clauses relatives à la propriété littéraire et artistique, et à la garantie des marques de commerce et de fabrique »... et le traité a été voté ! — Dorénavant, nos nationaux seront à la complète discrétion des Japonais, nos fabriques de soierie, de tissus de laine et de coton sont menacées, car nous sommes exposés à voir nos marchés envahis par les tissus fabriqués à bas prix au Japon. Mais nous aurons la satisfaction de savoir que nos auteurs (qui n'y sont pas traduits), nos compositeurs (qui n'y sont pas joués), pourraient — s'ils l'étaient — y toucher des droits ! Quant à nos marques de fabrique, il suffit de connaître l'habileté des Japonais à imiter et à démarquer, pour être convaincu que la protection que le traité leur accorde est purement illusoire.

Nous avons vu que la crise financière qui commence à sévir au Japon, et que le gouvernement japonais espère conjurer par un grand emprunt souscrit en Europe, a pour cause essentielle l'exagération des dépenses affectées à l'augmentation de l'armée et de la marine.

L'examen du programme d'extension militaire en cours d'exécution est plein d'enseignements.

En 1867, le gouvernement du Shogun avait demandé à la France l'envoi d'une mission militaire destinée à organiser l'armée japonaise à l'européenne. Cette mission, composée de cinq officiers sous la direction du capitaine d'état-major Chanoine (1), arriva au Japon au moment de la révolution qui aboutit à la restauration impériale. Le gouvernement du Mikado la prit à son compte.

Cette mission remplit son mandat avec le plus grand zèle, créa des arsenaux, une poudrerie, une fonderie de canons (2), et organisa la première école destinée à former des officiers japonais. En 1889, elle fut remerciée et remplacée par des officiers allemands.

Au moment de la déclaration de guerre à la Chine, l'armée japonaise se composait de 70.000 à 75,000 hommes équipés à l'européenne et armés du fusil Murata (qui n'est autre que notre modèle français démarqué par un officier japonais). Elle comprenait vingt-huit régiments d'infanterie, sept divisions de cavalerie, sept régiments d'artillerie de campagne, quatre d'artillerie de

1. Actuellement général commandant la première Division d'infanterie.

2. L'arsenal militaire de Tokio fut fondé en 1872 par le capitaine Lebon; la poudrerie, située à trois lieues de Tokio, sur les bords de la petite rivière de Takinogavn, fut fondée par le capitaine Orcel.

forteresse, sept bataillons du génie et sept bataillons du train : en tout, sept divisions.

Aussitôt après la conclusion du traité de Simonoséki, le grand Etat-major japonais étudia une nouvelle organisation de l'armée, la portant sur pied de paix à 150.000 hommes et à 510.000 hommes sur pied de guerre. Cette réorganisation, votée en 1896, est en pleine activité et sera complète avant la fin de l'année prochaine.

Le recrutement est assuré par la nouvelle loi en vigueur qui décrète le service militaire personnel et obligatoire :

Pendant trois ans, de 20 à 23 ans, dans l'armée active ;

Pendant quatre ans, de 23 à 27 ans, dans la première réserve ;

Pendant cinq ans, de 27 à 32, dans la seconde réserve ;

Et pendant huit ans, de 32 à 40 ans, dans la territoriale.

Le nombre des exemptions prévu par la loi pour le service actif est considérable : soutiens de famille, prêtres, professeurs, jeunes gens ayant obtenu les plus hauts numéros au tirage au sort ; à ces catégories s'ajoutent plusieurs classes privilégiées, dispensées de tout service. Ce sont ces exemptés qui, avec les volontaires d'un an, constituent la première réserve.

Cette nouvelle organisation de l'armée exige

une dépense de 90 millions de yens à laquelle il faut ajouter 10 millions pour fortifications. L'augmentation de la dépense annuelle qu'entraînera son entretien est prévue à 20 millions de yens.

Pour la flotte de guerre, les dépenses sont encore beaucoup plus considérables.

Les Japonais sont aussi redevables aux Français de la création de leur flotte. C'est un ingénieur des constructions navales, M. Verny, qui, mis à la disposition du gouvernement mikadonal, fit construire leurs premiers navires, et établit l'arsenal maritime de Yokosuka. Il en a été de la marine comme de l'armée : l'élément français a été éliminé; aujourd'hui les cuirassés de la flotte japonaise sont construits en Angleterre et les arsenaux sont exclusivement dirigés par des ingénieurs japonais.

A la fin de la guerre de Chine, la marine de guerre du Japon comptait 46 vaisseaux déplaçant 78.774 tonnes, et 26 torpilleurs.— Le programme de réfection de la flotte comporte 67 navires déplaçant 250.000 tonnes, et 116 torpilleurs. La dépense prévue (qui sera sensiblement dépassée à en juger par le prix des premières commandes) est de 226 millions de yens (565 millions de francs). Ce programme comprend quatre cuirassés à barbette de 12.500 tonnes, dont le *Fuji*, lancé au mois d'avril 1896 en Angleterre, est le plus grand navire de guerre existant : il a 400 pieds de long, 73 pieds de largeur maxima,

file 18 nœuds, est armé de quatre canons du calibre 12, de dix canons à tir rapide du calibre 6, et d'un grand nombre de hotchkiss; un second cuirassé de même type vient d'être lancé, et deux autres sont en chantier. On compte que le programme total sera réalisé en 1905 si le gouvernement trouve l'argent nécessaire.

Ces vingt et un nouveaux navires feront de la flotte japonaise une des plus fortes du monde, car ils seront tous du type le plus moderne et constitueront des unités de combat redoutables. En leur qualité d'insulaires, les Japonais sont d'excellents marins, et leur corps d'officiers sera bientôt l'égal de celui des premières nations maritimes de l'Europe.

De tels moyens de combat, entre les mains d'une nation dont nous connaissons les instincts ambitieux et guerriers, ayant une haute idée de sa valeur et du rôle qu'elle est appelée à jouer dans le Monde, constitueront un danger permanent pour la paix en Extrême-Orient. A ce point de vue, le « péril jaune » n'est pas un vain mot! L'Europe qui, dans son aveuglement inconscient, a contraint le peuple japonais à sortir de son immobilité, qui lui a fourni des armes et des instructeurs, qui lui construit aujourd'hui des cuirassés et lui prêtera demain de l'argent pour les payer, l'Europe n'aura-t-elle pas à se repentir d'avoir favorisé l'éclosion à la vie moderne de ce peuple audacieux?

## CHAPITRE III

### LA QUESTION SOCIALE

Condition de l'ouvrier japonais. — Population agricole, sa densité, ses ressources. — Sort misérable des paysans. — Les ouvriers d'industrie ; l'industrie japonaise manque de bras. Un singulier mode de recrutement. — La hausse des salaires : date probable de l'égalisation des salaires des ouvriers japonais et français. — Nouvel exemple des dangereuses conséquences du traité franco-japonais.

Le socialisme. — Motifs de son avènement facile au Japon. — Exemples de l'état d'anarchie des esprits. — Exemples de grèves : la dernière grève des mécaniciens des chemins de fer. — Les corporations ouvrières du Japon offrent un terrain de culture favorable au socialisme. — Organisation du parti socialiste japonais. — Enseignements que nous pouvons tirer de l'application des doctrines socialistes au Japon.

Après le « péril jaune » militaire, le « péril jaune » industriel. Nous connaissons maintenant la situation économique et financière du Japon : nous n'avons plus qu'à nous rendre compte de sa situation sociale pour posséder tous les éléments de la question.

Le Japon est un pays essentiellement agricole ; sur 42 millions d'habitants, 34 millions habitent les campagnes et vivent des produits de la terre,

ou de pêche : c'est une proportion de plus de 80 pour cent.

Cette population agricole est d'une densité dont peu de pays nous donnent l'exemple, même en Europe. L'île centrale de Nippon contient 141 habitants par kilomètre carré ; celle de Kiusiu, 146,5 ; celle de Shikoku, 162. — Je rappelle que l'Angleterre n'en contient que 126, l'Allemagne 96, la France 72. — La Belgique seule dépasse le Japon avec 218 habitants par kilomètre carré, mais il s'agit d'une population presque exclusivement industrielle.

Tout le sol utilisable au Japon est en culture : la surface cultivée est de 5.080.000 chô (1) et on conçoit qu'il faille des rendements agricoles très intensifs pour nourrir 42 millions d'habitants avec le produit de 5 millions d'hectares.

Le Japon atteint à peu près ce résultat. Le paysan japonais obtient jusqu'à 16 kokous (30 hectolitres) de riz à l'hectare. Le rendement moyen est de 14 kokous (25 hectolitres) ; pour l'orge il est de 23 hectolitres ; pour le seigle, 19 hectolitres ; pour le froment, de 16 hectolitres.

Sur ces cinq millions d'hectares cultivés vivent 5.548.000 familles de paysans, ce qui fait moins d'un hectare par famille ! L'impôt foncier est de 10 yens (25 francs) par hectare de rizières. et de 3 yens (7 fr. 50) pour les autres cultures.

1. Le chô équivaut à 99 ares 17 centiares : sensiblement un hectare.

C'est déjà considérable si on considère que le kokou de riz vaut en moyenne 22 francs (1) et que les frais de culture absorbent au moins la moitié du revenu : l'impôt foncier seul représente donc environ 15 pour cent du produit net de la terre.

On voit combien le sort du paysan japonais est misérable. Il faut que la famille (en moyenne six personnes) vive sur un hectare de terrain, dont le rendement brut est de 250 francs. Encore faut-il faire la part des années mauvaises, des cyclones, des tremblements de terre si fréquents. Aussi le paysan ne peut-il même pas consommer du riz, qu'il lui faut vendre, pour se nourrir de millet écrasé. — Le jour où il sera assez éclairé pour pouvoir se rendre compte de l'infériorité de sa condition, et la comparer à celle des classes supérieures, il n'y aura rien de surprenant à ce que, ses instincts de combativité se réveillant, le Japon soit en proie à une véritable Jacquerie.

La situation des ouvriers d'industrie semble meilleure, en raison de la hausse des salaires qu'a provoqué le développement trop rapide des usines et fabriques, ainsi que des travaux

1. Dans une correspondance récemment adressée au *Journal des Débats* (20 janvier 1898), M. Pierre Leroy-Beaulieu dit que le kokou de riz vaut actuellement 14 yens (35 francs) à Tokio, alors qu'il ne valait que 8 yens 63 (21 fr. 60) en 1895. — Il est à supposer que cette augmentation de 63 pour cent est accidentelle. C'est néanmoins un fait bien suggestif : que dirait-on si, en France, le blé augmentait dans cette proportion ?

publics. — Si, au Japon, l'agriculture ne manque pas de bras, l'industrie est loin d'être aussi bien partagée : la classe ouvrière ne s'y est pas accrue dans la proportion des besoins nouveaux, d'où une pénurie parfois très préjudiciable à la marche des usines. Il a fallu s'adresser aux habitants des campagnes, chez qui se recrutent surtout les ouvrières. Celles-ci sont des filles de cultivateurs, que les manufacturiers embauchent en leur promettant de les loger et de les nourrir moyennant une faible retenue sur leur salaire. Cette retenue avait été fixée au début, à 6 sens (15 centimes) par jour. Aujourd'hui que le prix de toutes choses a considérablement renchéri, cette pension revient au moins à 10 sens (25 centimes). Mais les usines ont dû maintenir le tarif primitivement fixé, de crainte qu'une augmentation de 10 centimes sur le prélèvement opéré sur le salaire, entraînât le départ de la plupart de ces ouvrières.

Toutefois ce mode de recrutement ne suffit pas toujours aux nécessités de la main d'œuvre des filatures et des ateliers de tissage, et il faut recourir à d'autres moyens. J'ai vu employer à Kobé, au commencement de 1896, un procédé bien original : Une grande filature, à court d'ouvrières, imagina d'instituer des raccoleurs qui allaient attendre celles-ci à la sortie des autres usines, leur promettant des salaires plus élevés. Si elles hésitaient, on les emmenait

souvent de force. Les raccoleurs recevaient une prime de 25 à 40 yens pour chaque ouvrière amenée à l'usine.

Pour arrêter cette émigration, les filatures auxquelles on enlevait ainsi leur personnel organisèrent des escouades de Sôshis qui arrêtaient au passage les convois de mousmés escortées par leurs recruteurs. De là, des bagarres sérieuses, suivies de mort d'homme. La police dut intervenir pour assurer la « liberté du travail ». Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les ouvrières qu'on s'arrachait ainsi semblaient n'avoir aucune volonté, et se laissaient traiter comme de simples paquets. Une fois arrivées à l'usine, elles étaient parquées et gardées à vue.

Ceux de nos économistes qui ont voulu faire ressortir l'imminence et la gravité du danger que l'entrée en lice du Japon dans la production industrielle va faire courir à l'Europe, se sont basés sur l'extrême modicité des salaires de l'ouvrier japonais. Ils ont affirmé que celui-ci peut encore vivre avec 15 ou 20 centimes par jour : c'était vrai il y a dix ans ; aujourd'hui les choses ont bien changé. Si l'ouvrier japonais, qui ne mange jamais de viande, se contente encore de riz, d'un peu de poisson arrosé de soyou (sauce noirâtre très épicée), et de patates ou d'autres légumes très bon marché ; si son bain quotidien

(qui lui est presque aussi nécessaire que sa nourriture) ne lui coûte qu'un sen (deux centimes et demi), y compris la poudre de riz pour se sécher; en revanche, il a contracté l'habitude de boire du saké, qui coûte cher depuis qu'on l'a surchargé de droits. Puis l'augmentation des impôts, surtout depuis 1896, a produit un renchérissement de 25 à 30 pour cent de toutes les choses nécessaires à la vie. Aussi les salaires ne cessent-ils de s'élever.

En 1889, le prix moyen de la journée dans les filatures était de 35 centimes pour les hommes et de 23 centimes pour les femmes ; en 1892, de 64 et 43 centimes ; il atteint aujourd'hui 78 et 55 centimes. Sur les chantiers de travaux, les terrassiers gagnent 1 fr. 20 à 1 fr. 45 ; les ouvriers d'état sont payés jusqu'à 2 fr. 25. Tous ces chiffres se rapportent à la journée de douze heures.

C'est encore bien peu si on les compare aux prix des journées des ouvriers européens. En France, d'après les dernières statistiques publiées par la direction de l'*Office du Travail*, le salaire moyen dans les filatures est de 3 fr. 39 pour les hommes et de 2 fr. 16 pour les femmes; dans les ateliers de tissage, de 3 fr. 06 et de 2 fr. 36. La proportion des salaires japonais aux salaires français est donc de 1 à 4, et même en admettant (ce qui ne me paraît pas démontré) que l'ouvrier de la filature ou du tissage produise dans le

même temps moins de travail au Japon qu'en France, la différence n'en resterait pas moins considérable à l'avantage de la main d'œuvre japonaise.

Si les salaires des ouvriers japonais continuent à s'accroître dans la même proportion que de 1889 à 1897, il leur faudra quinze ans pour atteindre la valeur des salaires des ouvriers français, en admettant (ce qui paraît vraisemblable), que ceux-ci n'augmentent pas sensiblement pendant cette période. C'est là qu'est le vrai danger pour nos industries de filature et de tissage et nos efforts devraient tendre à le conjurer. A ce point de vue, il est infiniment regrettable que la durée du traité de commerce franco-japonais coïncide précisément avec cette période dangereuse : c'est précisément pendant les douze années que durera ce traité que nos industries auront vraiment à redouter le « péril jaune ».

Cependant ces prévisions peuvent encore être déroutées par les conséquences d'un fait qui, chez un peuple fanatique et déséquilibré, peut jeter un grand désarroi : l'avènement de la question sociale au Japon.

Le socialisme est le plus grave des dangers qui menacent les peuples occidentaux, et c'est par lui que les nations qui n'auront pas, comme les Anglo-Saxons, un sentiment d'individualisme assez développé et des croyances assez

stables pour se soustraire à son action destructrice, risquent de périr.

Le peuple japonais, qui a passé sans transition du despotisme théocratique au régime démocratique, et qui n'a pas cessé depuis trente ans de chercher à s'assimiler tous les éléments — bons ou mauvais — de notre civilisation, est-il en état de s'en préserver ? Je ne le crois pas, pour deux raisons.

Les hommes d'Etat qui ont créé la situation politique et sociale actuelle du Japon ne pouvaient, malgré toute leur habileté, transformer l'âme japonaise au point de l'affranchir des préjugés héréditaires qu'un long passé lui a pour ainsi dire incorporés. Pendant vingt siècles, les Japonais ont vécu sous le plus oppressif des régimes, aussi bien pour le caractère que pour l'intelligence : admettre qu'après avoir supporté si longtemps l'absolutisme de l'Etat, ils peuvent s'acclimater tout à coup au régime des lois les plus libérales, c'est méconnaître la première des règles qui régissent la marche de l'humanité : celle de l'hérédité. Leur génie d'imitation les a poussés à s'affubler d'une constitution calquée sur les nôtres, mais toute l'habileté de leurs hommes politiques s'applique à trouver des expédients pour la violer. Peut-on supposer que, trouvant sur leur chemin le socialisme, c'est-à-dire l'expression la plus concrète de l'absolutisme de l'Etat, les Japonais ne seront pas

enclins à s'y soumettre ? En s'y refusant, ils renieraient toutes les traditions qui ont constitué le fond de leur caractère.

La seconde raison est que, comme les maladies pour le corps humain, le socialisme menace de préférence les nations qui portent déjà en elles des germes de faiblesse. Telle est la nation japonaise qui, sous des dehors vigoureux et brillants, dévoile aux observateurs attentifs bien des misères et des plaies sociales. Elle a abdiqué toute croyance, perdu tout sentiment de hiérarchie, et la satisfaction de besoins matériels, toujours croissants, tend à y devenir l'unique idéal : de là un état d'esprit anarchique qui l'affaiblit et rend le Japon tout à fait mûr pour le socialisme.

Les événements semblent déjà justifier ces prévisions ; presque chaque jour se manifestent des symptômes de plus en plus graves de cet état d'anarchie. Au mois de juillet 1897, la Bourse au riz de Tokio était envahie par une bande de Sôshis qui menaçaient de mort les marchands, si le prix de la balle dépassait 13 yens. Le mois suivant, la populace, conduite par quelques meneurs, y mettait à sac un magasin de tabac dont le gérant était accusé de n'avoir pas distribué des primes promises à ses acheteurs, et sa maison, — au beau milieu de la capitale — était démolie par ces furieux, sous les yeux de la police impuissante ou complice.

Presque en même temps, à Njigata, une foule guidée par les principaux habitants de la ville s'emparait des bureaux de la Compagnie du chemin de fer, maltraitait les ingénieurs et les menaçait de mort s'ils ne consentaient pas à changer l'emplacement de la gare, qui ne convenait pas à la population. Au mois de septembre, trois cents ouvriers travaillaient à abattre des arbres dans une forêt voisine de la ville d'Eida ; mécontents de l'élévation du prix du riz que leur réclamait le propriétaire d'un moulin chez lequel ils s'approvisionnaient, ils prenaient ce moulin d'assaut et le démolissaient de fond en comble ; la gendarmerie et la police ne parvinrent à disperser les émeutiers qu'après en avoir tué ou blessé une vingtaine.

Je pourrais multiplier ces exemples : à chaque instant les journaux japonais en relatent avec complaisance. Ils montrent combien l'état des esprits est inquiétant pour le repos et la sécurité du corps social.

Mais le symptôme le plus caractéristique, c'est la fréquence et l'intensité croissantes des grèves. En 1895, de timides tentatives, organisées par divers corps d'état, avaient presque toujours été couronnées de succès, les patrons, à court de main-d'œuvre, ayant dû céder aux premières menaces. Aujourd'hui les grèves s'organisent couramment : et la violence et les voies de fait sont les arguments les plus familiers aux grévistes japonais

Au mois de juin 1897, les mineurs de Nagasaki se mettaient en grève, réclamant une augmentation considérable de salaire : ils assommaient le directeur de la mine et deux agents de police. Au mois d'août, les ouvriers du service du matériel à la gare de Kobé exigeaient une surpaye; la Compagnie du chemin de fer la refusant, ils remplissaient de pétrole les boîtes à graisse des wagons, menaçant d'y mettre le feu et d'incendier les trains. Nous venons d'apprendre que les mécaniciens de la Compagnie des chemins de fer japonais se sont mis en grève le 25 février dernier. Après quinze jours de résistance, la Compagnie, dont le trafic était gravement compromis, a dû céder sur toute la ligne. Cette circonstance nous a révélé que l'association syndicale des mécaniciens japonais, fondée il y a un an à peine, est aujourd'hui très fortement organisée; la victoire qu'elle vient de remporter ne peut qu'augmenter ses prétentions et lui donner une importance redoutable.

L'organisation des grèves ouvrières au Japon est considérablement facilitée par l'existence des corporations qui y ont existé de tout temps, et qui offrent aujourd'hui aux agitateurs des centres d'action et des ressources toutes prêtes. Le nombre de ces corporations est prodigieux : dans chaque ville de quelque importance, chaque corps de métier constitue une association autonome. L'esprit de clan qui domine chez le Japo-

nais s'y retrouve avec ses inconvénients et ses abus, parfois aussi avec des conséquences bizarres : ainsi les voleurs eux-mêmes sont organisés en corporation dans chaque grande ville, et il est interdit à tout membre d'une de ces honorables associations d'aller « travailler » dans une ville voisine, à moins d'entente préalable sanctionnée par le paiement d'un droit. — S'il enfreint la règle, il est immédiatement dénoncé à la police par ses collègues. — Ces innombrables corporations, reliées et syndiquées entre elles pour des revendications communes, peuvent constituer une organisation très puissante, et offrent un terrain de culture tout préparé à l'éclosion du socialisme.

Or, ce travail d'organisation latent serait en voie de réalisation s'il faut en croire les renseignements les plus récents. Pourchassés par la police japonaise, les créateurs de l'agitation socialiste auraient établi il y a un an leur base d'opération dans un pays libre : à San-Francisco. Là s'est créée l'association dite du : « parti socialiste japonais d'Amérique », dont le but est de s'inspirer des doctrines occidentales pour les faire rayonner ensuite sur toutes les associations ouvrières du Japon. Cette association publie un journal et édite de temps à autre des brochures qui, soigneusement proscrites par le gouvernement japonais, n'en pénètrent pas moins dans tout le Japon et y sont lues avec

avidité dans toutes les classes. En outre, elle y envoie des émissaires chargés d'y porter la bonne parole : Nagasaki, Kobé, Osaka sont déjà des centres d'organisation socialiste.

Tout cela montre que les Japonais, en empruntant à la vieille Europe les éléments de sa civilisation, et en cherchant à en extraire ce qui peut le plus facilement s'adapter au caractère de leur race, n'ont pas toujours la main heureuse : le socialisme paraît devoir être un des éléments qu'ils s'assimileront le plus facilement. — Lorsqu'on est menacé soi-même d'une maladie, ce n'est pas un soulagement que d'en voir les autres atteints. Gardons-nous donc de nous réjouir de voir le Japon exposé, comme nous, à subir la redoutable phase du socialisme qui, s'il triomphait, ramènerait la civilisation à des formes d'évolution tout à fait inférieures. Mais observons avec soin, pour en faire notre profit, les phénomènes qui vont s'y produire, très prochainement, sans doute ; car nous savons maintenant avec quelle rapidité, ces transformations économiques et sociales peuvent s'opérer au Japon.

---

# CONCLUSION

L'histoire de la nation japonaise dans ces quarante dernières années nous montre que l'intrusion violente des Européens l'a placée dans l'alternative : ou de demeurer une nation inférieure, à la merci de toutes les compétitions et de tous les appétits (telle la Chine aujourd'hui), ou de devenir rapidement l'égale, en forces et en richesses, de ces nations occidentales dont elle a si longtemps envisagé avec mépris la formation sociale, les idées religieuses ou les conceptions philosophiques.

Les Japonais ont très crânement fait choix de la seconde solution, déployant pour la réaliser beaucoup de ténacité, y consacrant leur esprit investigateur et leur grande facilité d'assimilation. Mais ils ont montré en même temps l'absence de toute faculté de raisonnement méthodique, le manque absolu de précision et de logique qui sont un des caractères de l'âme japonaise.

S'ils ont pris beaucoup de bonnes choses *assimilables* dans notre civilisation, ils n'ont su discerner, pour les éviter, ni les institutions

incompatibles avec leurs mœurs et avec leur nature psychologique, ni les utopies condamnées par les résultats funestes qu'elles engendrent chez les Occidentaux eux-mêmes. C'est ainsi qu'ils ont cru pouvoir transformer du jour au lendemain leur caractère national en modifiant, par des lois hâtives, toutes les institutions de l'empire, sans se demander si les institutions nouvelles étaient compatibles avec leur nature. C'est ainsi encore qu'ils prétendent, à l'aide de l'Instruction répandue à profusion dans toutes les classes sociales, réformer la constitution mentale du peuple japonais.

Leurs hommes d'Etat auraient cependant pu se convaincre de l'inanité de ces espérances s'ils avaient voulu s'éclairer des enseignements de notre propre histoire. Ils y auraient vu qu'un certain nombre de Français ayant voulu, il y a un peu plus d'un siècle, imposer violemment à la Nation un régime nouveau, en partie contraire au caractère et aux traditions de la race française, ont lancé leur pays dans une série de révolutions et de convulsions dont nous ressentons encore les atteintes; ils y auraient appris aussi que le développement inconsidéré de l'Instruction, loin d'élever un peuple, abaisse son niveau moral quand la méthode adoptée pour la diffusion de cette Instruction tend à détruire chez l'enfant toute trace des croyances et des traditions de ses ancêtres.

Les Japonais n'ont pas su voir cela, et se sont jetés à corps perdu dans la servile imitation de la civilisation européenne, sans tenir compte de ce principe : que la civilisation d'un peuple n'est pas une création factice, mais qu'elle dérive, suivant des lois très définies, de ses traditions, de son caractère et de sa morale. Ils ont bourré le cerveau de leurs fils des notions scientifiques les plus diverses, ignorant qu'aucune gymnastique intellectuelle ne peut donner à un cerveau japonais les formes de la pensée et surtout le caractère d'un Occidental, pas plus qu'à l'aide d'un régime quelconque, ils n'arriveraient à changer la forme de leur crâne et la couleur de leur peau.

Et en même temps qu'ils cherchaient à réaliser ces réformes hâtives et illogiques, les Japonais ont fait table rase de tout ce qui avait constitué la base fondamentale de leur ancien état social. Le marquis Ito ne déclarait-il pas allègrement, il y a deux ans, dans une interview du correspondant d'un journal anglais, que : « les Dieux s'en vont ? » — Et il ajoutait : « la grande majorité des Japonais préfère aujourd'hui vivre selon la raison, les sciences et l'évidence de leurs sens (1) ». — Remarquez l'inconséquence, bien japonaise, de cette théorie chez un homme d'État, qui, sinon par conviction, au moins par devoir professionnel, devrait main-

1. *Daily News*, 12 juin 1896.

tenir le principe de l'origine divine du Mikado! — Comment, après cela, s'étonner de la déchéance rapide de son prestige! — Aussi, l'un des voyageurs qui connaissent le mieux le « Japon vrai », M. Paul Seippel, écrivait-il dernièrement: « Dépouillé de son masque sacerdotal, le Mikado apparaît dans sa nullité personnelle et le bon peuple japonais se dit : « Tiens, ce n'était donc que cela, le fils du Soleil ! (1). »

Mais si l'autorité mikadonale venait à disparaître au Japon, par quoi la remplacer ?

L'ancien *Clan*, groupe de guerriers unis sous l'autorité des Daïmios par le sentiment de l'honneur militaire, a cessé d'exister, et la *Commune*, base de l'assiette politique de nos Etats européens, n'a pu se constituer dans la nation japonaise. L'Aristocratie y est morte, et le Tiers-État n'a pas eu le temps de s'y former. En revanche, la classe ouvrière se développe et se renforce, sans guide et sans contre-poids. Le Prolétariat est donc aujourd'hui, dans la formation sociale japonaise, la seule classe vraiment vivante, homogène, disposée du reste par tempérament à accueillir les utopies les plus chimériques et les plus dangereuses.

Nous avons vu combien, sous la trompeuse étiquette d'une Constitution libérale, l'arbitraire politique domine encore au Japon. Ce régime

1. *Un peuple déséquilibré,* par Paul Seippel. — *Gazette de Lausanne,* 11 octobre 1896.

ne pourrait préserver le pays de l'anarchie qu'à l'aide d'une impulsion gouvernementale unique et vigoureuse : celle-ci n'existe nulle part. Il n'y a plus qu'une institution vraiment forte au Japon : le fonctionnarisme, qui, depuis dix ans, y a fait des progrès désastreux.

Nous ne savons que trop ce que la bureaucratie peut faire d'une Nation qui fut forte et prospère : la France souffre de ce mal du fonctionnarisme à un tel degré qu'on arrive à se demander si elle n'en périra pas. Encore avons-nous quelque espoir de l'en voir un jour délivrée, grâce à de courageux citoyens dont les efforts arriveront peut-être à produire une réaction salutaire (1). — Au Japon, rien de semblable : l'instabilité gouvernementale, favorisée par l'inconcevable faiblesse des hommes dirigeants, et plus grande encore que celle dont nous souffrons en France, a favorisé la main mise par les « bureaux » sur toutes les forces vives du pays. Aujourd'hui les chefs de bureaux japonais commandent, les ministres les subissent, condamnés d'ailleurs par les exigences de leurs clients politiques à grever le budget d'un nombre toujours croissant de sinécures.

1. Ce mouvement de réforme sociale, commencé par les beaux travaux de Le Play, Taine, Fustel de Coulanges, Bréal, un instant enrayé, vient de renaître avec vigueur et éclat. Voir notamment : E. Lavisse (*A propos de nos Ecoles*); A. Fouillée (*L'Enseignement au point de vue national*) ; Jules Lemaître (*Opinions à répandre*) ; Desmolins (*A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*) ; etc.

Telles sont les causes dominantes de la situation inextricable dans laquelle se débat en ce moment le Japon. Aux dernières nouvelles, le Cabinet Ito, après avoir réduit de plus de cent millions son budget, se trouvait encore en face d'un déficit de trente-cinq millions, et, pour le combler, ne voyait pas d'autre expédient que d'augmenter la taxe foncière qui, nous l'avons vu, pèse déjà d'une façon si lourde sur le contribuable japonais. La Diète ayant refusé de voter cette augmentation a été immédiatement dissoute (le 11 juin dernier).

D'autre part, la crise industrielle et commerciale que nous avons vu naître en 1896 s'aggrave. La pénurie des capitaux est telle, que les banques japonaises ne prêtent plus qu'à *douze pour cent*, et, d'autre part, l'augmentation subite de l'effectif de l'armée et de la marine, immobilisant un grand nombre de travailleurs, accentue la hausse des salaires.

La réalisation d'un emprunt de un milliard en Europe, caressée par le marquis Ito, serait un remède d'une efficacité très passagère : du reste, malgré notre déplorable manie de prêter aux étrangers des capitaux que nous refusons le plus souvent aux entreprises françaises, il n'est guère probable que le Japon, dans les conditions aléatoires où se trouve son credit, ait chance de voir son emprunt accueilli, même sur le marché français.

Alors, quoi ? — La nation japonaise acculée à la faillite, voyant ses rêves de suprématie industrielle s'évanouir, menacée d'une crise sociale, sera-t-elle tentée de recourir encore au remède extrême qui lui réussit une première fois : à la guerre ? — C'est une éventualité d'autant plus à redouter, que le Japon a conscience de sa force militaire, que ses instincts guerriers sont toujours aussi vivaces, et que l'imbroglio qui se noue dans l'Extrême-Orient lui en offrirait facilement l'occasion ou le prétexte.

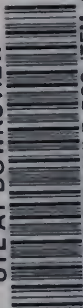
Souhaitons pour la paix du Monde qu'il évite de recourir à ce terrible expédient. Un moyen plus sage et plus sûr s'offre à lui, de consolider les progrès très réels qu'il a accomplis, d'enrayer le danger économique qui le menace, d'achever la mise en valeur de ses richesses naturelles : qu'il réduise ses dépenses militaires ; qu'il mette fin à sa politique financière aventureuse ; qu'il rassure et encourage les capitaux étrangers prêts à venir fructifier chez lui. Tous ceux qui connaissent et aiment ce Pays passionnant seraient heureux de le voir s'engager dans cette voie féconde.

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE III

### SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU JAPON.

PARIS. — IMP. FERD. IMBERT, 7, RUE DES CANETTES.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 13 06 12 010 7